



ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

31 décembre 2015



BNP PARIBAS

La banque
d'un monde
qui change

SOMMAIRE

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES	4
COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE 2015	4
ETAT DU RESULTAT NET ET DES VARIATIONS D'ACTIFS ET DE PASSIFS COMPTABILISEES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	5
BILAN AU 31 DECEMBRE 2015	6
TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE RELATIFS A L'EXERCICE 2015	7
TABLEAU DE PASSAGE DES CAPITAUX PROPRES DU 1er JANVIER 2014 AU 31 DECEMBRE 2015	8
NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS	10
1. RESUME DES PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES PAR LE GROUPE	10
1.a Normes comptables	10
1.b Principes de consolidation	12
1.c Actifs et passifs financiers	16
1.d Normes comptables propres aux activités d'assurance	27
1.e Immobilisations	29
1.f Contrats de location	30
1.g Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées	31
1.h Avantages bénéficiant au personnel	32
1.i Paiements à base d'actions	33
1.j Provisions de passif	34
1.k Impôt courant et différé	35
1.l Tableau des flux de trésorerie	35
1.m Utilisation d'estimations dans la préparation des états financiers	36
2. EFFET DE L'APPLICATION RETROSPECTIVE DE L'INTERPRETATION IFRIC 21	37
3. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE 2015	38
3.a Marge d'intérêts	38
3.b Commissions	39
3.c Gains nets sur instruments financiers évalués en valeur de marché par résultat	39
3.d Gains nets sur actifs financiers disponibles à la vente et autres actifs financiers non évalués en valeur de marché	40
3.e Produits et charges des autres activités	40
3.f Coût du risque	41
3.g Coûts relatifs à l'accord global avec les autorités des Etats-Unis	43
3.h Impôt sur les bénéfices	44
4. INFORMATIONS SECTORIELLES	45
5. NOTES RELATIVES AU BILAN AU 31 DECEMBRE 2015	48
5.a Actifs, passifs et instruments financiers dérivés en valeur de marché par résultat	48
5.b Instruments financiers dérivés à usage de couverture	50
5.c Actifs financiers disponibles à la vente	50
5.d Mesure de la valeur de marché des instruments financiers	52
5.e Reclassification d'instruments financiers initialement comptabilisés en valeur de marché par résultat à des fins de transaction ou en actifs disponibles à la vente	63
5.f Opérations interbancaires, créances et dettes sur établissements de crédit	64
5.g Prêts, créances et dettes sur la clientèle	64
5.h Encours présentant des impayés et encours douteux	65
5.i Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées	67
5.j Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	70
5.k Impôts courants et différés	71
5.l Comptes de régularisation, actifs et passifs divers	72
5.m Participations dans les sociétés mises en équivalence	73
5.n Immobilisations de placement et d'exploitation	74
5.o Ecarts d'acquisition	75
5.p Provisions techniques des sociétés d'assurance	79
5.q Provisions pour risques et charges	80
5.r Compensation des actifs et passifs financiers	81

5.s	Transferts d'actifs financiers	84
6.	ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE	85
6.a	Engagements de financement donnés ou reçus	85
6.b	Engagements de garantie donnés par signature	85
6.c	Autres engagements de garantie	86
7.	REMUNERATION ET AVANTAGES CONSENTIS AU PERSONNEL	87
7.a	Frais de personnel	87
7.b	Avantages postérieurs à l'emploi	87
7.c	Autres avantages à long terme	95
7.d	Indemnités de fin de contrat de travail	95
7.e	Paiements à base d'actions	96
8.	INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	100
8.a	Evolution du capital et résultat par action	100
8.b	Passifs éventuels : procédures judiciaires et d'arbitrage	104
8.c	Regroupement d'entreprises	105
8.d	Intérêts minoritaires	107
8.e	Restrictions significatives dans les filiales, coentreprises et entreprises associées	109
8.f	Entités structurées	110
8.g	Rémunérations et avantages sociaux bénéficiant aux mandataires sociaux	113
8.h	Relations avec les autres parties liées	114
8.i	Valeur de marché des instruments financiers comptabilisés au coût amorti	116
8.j	Périmètre de consolidation	118
8.k	Honoraires des Commissaires aux comptes	124

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

établis selon les normes comptables IFRS adoptées par l'Union Européenne

Les états financiers consolidés du Groupe BNP Paribas sont présentés au titre des deux exercices 2015 et 2014. Conformément à l'article 20.1 de l'annexe I au règlement européen Prospectus (règlement EU 809/2004), il est précisé que l'exercice 2013 est consultable dans le Document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 6 mars 2015 sous le numéro D.15-0107.

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE 2015

En millions d'euros	Notes	Exercice 2015	Exercice 2014 ⁽¹⁾
Intérêts et produits assimilés	3.a	41 381	38 707
Intérêts et charges assimilées	3.a	(18 828)	(18 388)
Commissions (produits)	3.b	13 335	12 661
Commissions (charges)	3.b	(5 720)	(5 273)
Gains nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat	3.c	6 054	4 631
Gains nets sur actifs financiers disponibles à la vente et autres actifs financiers non évalués en valeur de marché	3.d	1 485	1 969
Produits des autres activités	3.e	38 289	35 760
Charges des autres activités	3.e	(33 058)	(30 899)
PRODUIT NET BANCAIRE		42 938	39 168
Frais de personnel	7.a	(16 061)	(14 801)
Autres charges générales d'exploitation		(11 539)	(10 157)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	5.n	(1 654)	(1 566)
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		13 684	12 644
Coût du risque	3.f	(3 797)	(3 705)
Coûts relatifs à l'accord global avec les autorités des Etats-Unis	3.g	(100)	(6 000)
RESULTAT D'EXPLOITATION		9 787	2 939
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	5.m	589	407
Gains nets sur autres actifs immobilisés		996	155
Ecart d'acquisition	5.o	(993)	(351)
RESULTAT AVANT IMPOT		10 379	3 150
Impôt sur les bénéfices	3.h	(3 335)	(2 643)
RESULTAT NET		7 044	507
dont intérêts minoritaires		350	350
RESULTAT NET, PART DU GROUPE		6 694	157
Résultat par action	8.a	5,14	(0,07)
Résultat dilué par action	8.a	5,13	(0,07)

(1) Données retraitées par application de l'interprétation IFRIC 21 (cf. notes 1.a et 2).

ETAT DU RESULTAT NET ET DES VARIATIONS D'ACTIFS ET DE PASSIFS COMPTABILISEES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

En millions d'euros	Exercice 2015	Exercice 2014 ⁽¹⁾
Résultat net	7 044	507
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres	1 086	3 913
Eléments pouvant être rapportés au résultat	629	4 287
- Variations de valeur des éléments relatifs aux parités monétaires	531	1 518
- Variations de valeur des actifs financiers disponibles à la vente, y compris ceux reclassés en prêts et créances	619	2 422
- Variations de valeur des actifs financiers disponibles à la vente, y compris ceux reclassés en prêts et créances, rapportées au résultat de la période	(441)	(880)
- Variations de valeur différées des instruments dérivés de couverture	(176)	704
- Variations de valeur des instruments dérivés de couverture, rapportées au résultat de la période	(22)	18
- Variations de valeur des éléments relatifs aux sociétés mises en équivalence	118	505
Eléments ne pouvant être rapportés au résultat	457	(374)
- Effets des réestimations sur les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	455	(355)
- Variations de valeur des éléments relatifs aux sociétés mises en équivalence	2	(19)
Total cumulé	8 130	4 420
- Part du Groupe	7 790	3 932
- Part des minoritaires	340	488

⁽¹⁾ Données retraitées par application de l'interprétation IFRIC 21 (cf. notes 1.a et 2).

BILAN AU 31 DECEMBRE 2015

En millions d'euros, au	Notes	31 décembre 2015	31 décembre 2014 ⁽¹⁾
ACTIF			
Caisse, banques centrales		134 547	117 473
Instruments financiers en valeur de marché par résultat			
Portefeuille de titres de transaction	5.a	133 500	156 546
Prêts et opérations de pensions	5.a	131 783	165 776
Portefeuille évalué en valeur de marché sur option	5.a	83 076	78 827
Instruments financiers dérivés	5.a	336 624	412 498
Instruments financiers dérivés de couverture	5.b	18 063	19 766
Actifs financiers disponibles à la vente	5.c	258 933	252 292
Prêts et créances sur les établissements de crédit	5.f	43 427	43 348
Prêts et créances sur la clientèle	5.g	682 497	657 403
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		4 555	5 603
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	5.j	7 757	8 965
Actifs d'impôts courants et différés	5.k	7 865	8 628
Comptes de régularisation et actifs divers	5.l	108 018	110 088
Participations dans les entreprises mises en équivalence	5.m	6 896	7 371
Immeubles de placement	5.n	1 639	1 614
Immobilisations corporelles	5.n	21 593	18 032
Immobilisations incorporelles	5.n	3 104	2 951
Ecarts d'acquisition	5.o	10 316	10 577
TOTAL ACTIF		1 994 193	2 077 758
DETTES			
Banques centrales		2 385	1 680
Instruments financiers en valeur de marché par résultat			
Portefeuille de titres de transaction	5.a	82 544	78 912
Emprunts et opérations de pensions	5.a	156 771	196 733
Portefeuille évalué en valeur de marché sur option	5.a	53 118	57 632
Instruments financiers dérivés	5.a	325 828	410 250
Instruments financiers dérivés de couverture	5.b	21 068	22 993
Dettes envers les établissements de crédit	5.f	84 146	90 352
Dettes envers la clientèle	5.g	700 309	641 549
Dettes représentées par un titre	5.i	159 447	187 074
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		3 946	4 765
Passifs d'impôts courants et différés	5.k	2 993	2 920
Comptes de régularisation et passifs divers	5.l	88 629	87 722
Provisions techniques des sociétés d'assurance	5.p	185 043	175 214
Provisions pour risques et charges	5.q	11 345	12 337
Dettes subordonnées	5.i	16 544	13 936
TOTAL DETTES		1 894 116	1 984 069
CAPITAUX PROPRES			
<i>Capital et réserves</i>		82 839	83 210
<i>Résultat de la période, part du Groupe</i>		6 694	157
Total capital, réserves consolidées et résultat de la période, part du Groupe		89 533	83 367
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres		6 736	6 091
Total part du Groupe		96 269	89 458
Réserves et résultat des minoritaires		3 691	4 098
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres		117	133
Total intérêts minoritaires		3 808	4 231
TOTAL CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS		100 077	93 689
TOTAL PASSIF		1 994 193	2 077 758

⁽¹⁾ Données retraitées par application de l'interprétation IFRIC 21 (cf. notes 1.a et 2).

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE RELATIFS A L'EXERCICE 2015

En millions d'euros	Notes	Exercice 2015	Exercice 2014 ⁽¹⁾
Résultat avant impôt		10 379	3 150
Éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôt et autres ajustements hors résultat		18 354	9 399
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles		3 764	3 442
Dotations nettes aux provisions des autres immobilisations et dépréciation des écarts d'acquisition		989	361
Dotations nettes aux provisions		12 662	12 385
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence		(589)	(407)
Charges (produits) nets des activités d'investissement		(889)	47
Charges nettes des activités de financement		2 545	40
Autres mouvements		(128)	(6 469)
Augmentation (diminution) nette liée aux actifs et passifs provenant des activités opérationnelles		(8 408)	3 988
Augmentation (diminution) nette liée aux opérations avec les établissements de crédit		(7 121)	10 875
Augmentation (diminution) nette liée aux opérations avec la clientèle		(1 780)	46 407
Augmentation (diminution) nette liée aux opérations affectant les autres actifs ou passifs financiers		7 021	(48 000)
Diminution nette liée aux opérations affectant les actifs ou passifs non financiers		(4 153)	(2 911)
Impôts versés		(2 375)	(2 383)
AUGMENTATION NETTE DE LA TRESORERIE GENEREE PAR L'ACTIVITE OPERATIONNELLE		20 325	16 537
Augmentation (diminution) nette liée aux actifs financiers et aux participations		150	(1 331)
Diminution nette liée aux immobilisations corporelles et incorporelles		(1 756)	(1 727)
DIMINUTION NETTE DE LA TRESORERIE LIEE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		(1 606)	(3 058)
Diminution de trésorerie liée aux opérations réalisées avec les actionnaires		(645)	(1 715)
Diminution de trésorerie provenant des autres activités de financement		(5 069)	(2 126)
DIMINUTION NETTE DE LA TRESORERIE LIEE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT		(5 714)	(3 841)
EFFET DE LA VARIATION DES TAUX DE CHANGE SUR LA TRESORERIE ET ASSIMILEE		8 176	4 600
AUGMENTATION NETTE DE LA TRESORERIE		21 181	14 238
Solde des comptes de trésorerie et assimilée à l'ouverture de la période		111 993	97 755
Comptes actifs de caisse, banques centrales		117 473	100 787
Comptes passifs de banques centrales		(1 680)	(662)
Prêts à vue aux établissements de crédit	5.f	7 924	7 239
Emprunts à vue auprès des établissements de crédit	5.f	(11 618)	(9 485)
Déduction des créances et dettes rattachées sur les comptes de trésorerie et assimilée		(106)	(124)
Solde des comptes de trésorerie et assimilée à la clôture de la période		133 174	111 993
Comptes actifs de caisse, banques centrales		134 547	117 473
Comptes passifs de banques centrales		(2 385)	(1 680)
Prêts à vue aux établissements de crédit	5.f	9 346	7 924
Emprunts à vue auprès des établissements de crédit	5.f	(8 527)	(11 618)
Déduction des créances et dettes rattachées sur les comptes de trésorerie et assimilée		193	(106)
AUGMENTATION DES SOLDES DES COMPTES DE TRESORERIE ET ASSIMILEE		21 181	14 238

⁽¹⁾ Données retraitées par application de l'interprétation IFRIC 21 (cf. notes 1.a et 2).

TABLEAU DE PASSAGE DES CAPITAUX PROPRES

En millions d'euros	Capital et réserves						
	Part du Groupe			Intérêts minoritaires			
	Capital et réserves liées	Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée	Réserves non distribuées	Total	Capital et réserves	Actions de préférence éligibles au Tier 1	Total
Situation au 31 décembre 2013 (avant IFRIC 21)	26 812	6 614	52 064	85 490	3 528		3 528
Effets de l'application de l'interprétation IFRIC 21			49	49	1		1
Situation au 1er janvier 2014 ⁽¹⁾	26 812	6 614	52 113	85 539	3 529		3 529
Affectation du résultat de l'exercice 2013			(1 866)	(1 866)	(107)		(107)
Augmentations de capital et émissions	53			53			-
Réduction ou remboursement de capital	(30)			(30)			-
Mouvements sur titres propres	136	(25)	(121)	(10)			-
Opérations résultant de plans de paiement en actions			19	19			-
Rémunération des actions de préférence et des Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée (TSSDI)			(238)	(238)	(1)		(1)
Mouvements de périmètre affectant les intérêts minoritaires				-	367	73	440
Opérations d'acquisition de participations complémentaires ou de cession partielle (note 8.d)			12	12	21		21
Variation des engagements de rachat de participation aux actionnaires minoritaires			77	77	(130)		(130)
Autres variations ⁽¹⁾			27	27	(3)		(3)
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres ⁽¹⁾			(373)	(373)	(1)		(1)
Résultat net au 31 décembre 2014 ⁽¹⁾			157	157	350		350
Situation au 31 décembre 2014 ⁽¹⁾	26 971	6 589	49 807	83 367	4 025	73	4 098
Affectation du résultat de l'exercice 2014			(1 867)	(1 867)	(131)		(131)
Augmentations de capital et émissions	19	2 094		2 113			-
Réduction ou remboursement de capital		(862)	(29)	(891)			-
Mouvements sur titres propres	(93)	34	(56)	(115)			-
Opérations résultant de plans de paiement en actions			7	7			-
Rémunération des actions de préférence et des TSSDI			(257)	(257)	(2)		(2)
Opérations internes affectant les actionnaires minoritaires (note 8.d)			(2)	(2)	2		2
Mouvements de périmètre affectant les intérêts minoritaires			(2)	(2)	(521)		(521)
Opérations d'acquisition de participations complémentaires ou de cession partielle (note 8.d)			(3)	(3)	(4)		(4)
Variation des engagements de rachat de participation aux actionnaires minoritaires			49	49	(103)		(103)
Autres variations			(11)	(11)	(4)		(4)
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres			451	451	6		6
Résultat net au 31 décembre 2015			6 694	6 694	350		350
Situation au 31 décembre 2015	26 897	7 855	54 781	89 533	3 618	73	3 691

⁽¹⁾ Données retraitées par application de l'interprétation IFRIC 21 (cf. notes 1.a et 2).

DU 1er JANVIER 2014 AU 31 DECEMBRE 2015

Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres					
Part du Groupe				Intérêts minoritaires	Capitaux propres totaux
Parités monétaires	Actifs financiers disponibles à la vente et prêts et créances reclassés	Instruments dérivés de couverture	Total		
(1 879)	3 010	812	1 943	(6)	90 955
			-		50
(1 879)	3 010	812	1 943	(6)	91 005
			-		(1 973)
			-		53
			-		(30)
			-		(10)
			-		19
			-		(239)
			-		440
			-		33
			-		(53)
			-		24
1 588	1 855	705	4 148	139	3 913
			-		507
(291)	4 865	1 517	6 091	133	93 689
			-		(1 998)
			-		2 113
			-		(891)
			-		(115)
			-		7
			-		(259)
			-		-
			-		(523)
			-		(7)
			-		(54)
			-		(15)
616	201	(172)	645	(16)	1 086
			-		7 044
325	5 066	1 345	6 736	117	100 077

NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS

établis selon les Normes comptables IFRS adoptées par l'Union Européenne

1. RESUME DES PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES PAR LE GROUPE

1.a NORMES COMPTABLES

1.a.1 NORMES COMPTABLES APPLICABLES

Les comptes consolidés du Groupe BNP Paribas sont établis conformément aux normes comptables internationales (International Financial Reporting Standards – IFRS), telles qu'elles ont été adoptées au sein de l'Union Européenne¹. A ce titre, certaines dispositions de la norme IAS 39 relative à la comptabilité de couverture ont été exclues, et certains textes récents n'ont pas encore fait l'objet d'une procédure d'adoption.

Depuis le 1^{er} janvier 2015, le Groupe applique l'interprétation IFRIC 21 « Taxes ». Cette interprétation étant d'application rétrospective, les états financiers comparatifs au 1^{er} janvier et 31 décembre 2014 ont été retraités comme présenté en note 2.

L'entrée en vigueur des autres normes d'application obligatoire à partir du 1^{er} janvier 2015 n'a pas eu d'effet sur les états financiers de l'exercice 2015.

Le Groupe n'a pas anticipé l'application des nouvelles normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union Européenne lorsque l'application en 2015 est optionnelle.

Les informations relatives à la nature et l'étendue des risques afférents aux instruments financiers requises par IFRS 7 « Instruments financiers : informations à fournir » et aux contrats d'assurance requises par IFRS 4 « Contrats d'assurance » ainsi que les informations sur les fonds propres réglementaires prescrites par IAS 1 « Présentation des états financiers » sont présentées au sein du chapitre 5 du document de référence. Ces informations qui font partie intégrante des notes annexes aux états financiers consolidés du Groupe BNP Paribas sont couvertes par l'opinion des Commissaires aux comptes sur les états financiers et sont identifiées dans le rapport de gestion par la mention « audité ».

1.a.2 NOUVELLES NORMES PUBLIEES ET NON ENCORE APPLICABLES

La norme IFRS 9 « Instruments Financiers » publiée par l'IASB en juillet 2014 remplacera la norme IAS 39 Instruments financiers : comptabilisation et évaluation relative au classement et à l'évaluation des instruments financiers. Elle définit de nouveaux principes en matière de classement et d'évaluation des instruments financiers, de dépréciation pour risque de crédit des actifs financiers et de comptabilité de couverture générale (ou micro-couverture).

La norme IFRS 9 entrera en vigueur de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018 et devra être préalablement adoptée par l'Union Européenne, pour application en Europe.

Selon la norme IFRS 9, le classement et l'évaluation des actifs financiers dépendront du modèle de gestion et des caractéristiques contractuelles des instruments. Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs financiers seront classés au coût amorti, en valeur de marché par capitaux propres (sous une rubrique spécifique) ou en valeur de marché par le résultat.

¹ Le référentiel intégral des normes adoptées au sein de l'Union Européenne peut être consulté sur le site internet de la Commission Européenne à l'adresse suivante :

http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm#adopted-commission

L'application de ces deux critères pourrait conduire à un classement et une évaluation de certains actifs financiers différents par rapport à IAS 39.

Les investissements dans des instruments de capitaux propres de type actions seront classés en instruments à la valeur de marché par résultat, ou, sur option, en instruments à la valeur de marché par capitaux propres (sous une rubrique spécifique).

Le seul changement introduit par IFRS 9 concernant les passifs financiers porte sur la comptabilisation des variations de valeur de marché résultant du risque de crédit propre des dettes désignées en valeur de marché par résultat sur option, qui seront à constater sous une rubrique spécifique des capitaux propres et non plus en résultat.

La norme IFRS 9 instaure un nouveau modèle de dépréciation pour risque de crédit fondé sur les pertes attendues.

Dans le cadre du modèle de provisionnement d'IAS 39, la comptabilisation d'une dépréciation est en effet conditionnée par la constatation d'une indication objective de perte de valeur. Les contreparties non dépréciées individuellement font l'objet d'une analyse de risques par portefeuilles homogènes et les groupes de contreparties, qui compte-tenu des événements survenus depuis la mise en place des crédits, présentent une indication objective de perte de valeur, font l'objet d'une dépréciation de portefeuille. Par ailleurs, le Groupe peut être conduit à constituer des provisions collectives additionnelles au titre d'un secteur économique ou d'une zone géographique affectés par des événements économiques exceptionnels.

Le nouveau modèle de dépréciation de la norme IFRS 9 imposera de constater les pertes de crédit attendues à 12 mois (résultant de risques de défauts dans les 12 mois à venir) sur les instruments émis ou acquis, dès leur entrée au bilan.

Les pertes de crédit attendues à maturité (résultant de risques de défauts sur toute la durée de vie résiduelle de l'instrument) devront être comptabilisées lorsqu'une augmentation significative du risque de crédit sera constatée depuis la comptabilisation initiale.

Ce modèle s'appliquera aux crédits et aux instruments de dette évalués au coût amorti ou à la valeur de marché par capitaux propres (sous une rubrique spécifique), aux engagements de prêts et aux contrats de garantie financière qui ne sont pas comptabilisés à la valeur de marché, ainsi qu'aux créances résultant des contrats de location.

S'agissant de la comptabilité de couverture, le modèle d'IFRS 9 a pour objectif de mieux refléter la gestion des risques, notamment en élargissant les instruments de couverture éligibles et en supprimant certaines règles jugées trop prescriptives. Le Groupe pourra choisir, lors de la première application d'IFRS 9, soit d'appliquer les nouvelles dispositions en termes de comptabilité de couverture, soit de maintenir les dispositions de comptabilité de couverture d'IAS 39 jusqu'à l'entrée en vigueur de la future norme sur la macro-couverture.

Par ailleurs, la norme IFRS 9 ne traite pas explicitement de la couverture de valeur du risque de taux d'un portefeuille d'actifs ou passifs financiers. Les dispositions prévues dans IAS 39 pour ces couvertures de portefeuille, telles qu'adoptées par l'Union Européenne, continueront de s'appliquer.

La mise en œuvre d'IFRS 9 dans le Groupe a débuté sous la forme de projets correspondant aux différents volets de la norme. Les travaux ont porté essentiellement à ce stade sur l'analyse des actifs financiers pour leur classement et la définition de la méthodologie du nouveau modèle de provisionnement.

La norme IFRS 15 Produits des activités ordinaires tirés des contrats avec les clients, publiée en mai 2014, remplacera plusieurs normes et interprétations relatives à la comptabilisation des revenus (notamment les normes IAS 18 Produits des activités ordinaires et IAS 11 Contrats de construction). Cette norme n'affecte pas les revenus résultant des contrats de location, des contrats d'assurance ou des instruments financiers. Elle s'appuie sur des principes détaillés selon un modèle en cinq étapes, permettant de déterminer quand et pour quel montant les produits des activités ordinaires doivent être comptabilisés. Cette norme entrera en vigueur de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018 et devra être préalablement adoptée par l'Union Européenne, pour application en Europe. L'analyse de la norme et l'identification de ses effets potentiels sont en cours.

1.b PRINCIPES DE CONSOLIDATION

1.b.1 PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Les comptes consolidés de BNP Paribas regroupent les entreprises contrôlées, contrôlées conjointement, et sous influence notable hormis celles dont la consolidation présente un caractère négligeable pour l'établissement des comptes consolidés du Groupe. Une entreprise est présumée présenter un caractère négligeable pour l'établissement des comptes consolidés du Groupe dès lors que sa contribution dans les comptes consolidés reste en deçà des trois seuils suivants : 15 millions d'euros pour le produit net bancaire, 1 million d'euros pour le résultat net avant impôt, et 500 millions d'euros pour le total du bilan. Sont également consolidées les entités portant à leur actif des titres de participation de sociétés consolidées.

Une filiale est consolidée à partir de la date à laquelle le Groupe obtient effectivement son contrôle. Les entités temporairement contrôlées sont également intégrées dans les comptes consolidés jusqu'à la date de leur cession.

1.b.2 METHODES DE CONSOLIDATION

Les entreprises contrôlées par le Groupe sont consolidées par intégration globale. Le Groupe exerce le contrôle sur une filiale lorsque ses relations avec l'entité l'exposent ou lui donnent droit à des rendements variables et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il exerce sur cette dernière.

Pour les entités régies par des droits de vote, le Groupe contrôle généralement l'entité s'il détient, directement ou indirectement, la majorité des droits de vote et s'il n'existe pas d'autres accords venant altérer le pouvoir de ces droits de vote.

Les entités structurées sont définies comme des entités créées de telle sorte qu'elles ne sont pas régies par des droits de vote, comme lorsque ceux-ci sont limités à des décisions administratives alors que la gestion des activités pertinentes est régie par des accords contractuels. Elles présentent souvent des caractéristiques telles que des activités circonscrites, un objet précis et bien défini et des capitaux propres insuffisants pour leur permettre de financer leurs activités sans recours à un soutien financier subordonné.

Pour ces entités, l'analyse du contrôle considère les raisons ayant présidé à leur création, les risques auxquels il a été prévu qu'elles seraient exposées et dans quelle mesure le Groupe en absorbe la variabilité. L'évaluation du contrôle tient compte de tous les faits et circonstances permettant d'apprécier la capacité pratique du Groupe à prendre les décisions susceptibles de faire varier significativement les rendements qui lui reviennent même si ces décisions sont contingentes à certaines circonstances ou événements futurs incertains.

Lorsqu'il évalue s'il a le pouvoir, le Groupe tient seulement compte des droits substantiels relatifs à l'entité, à sa main ou détenus par des tiers. Pour être substantiel, un droit doit donner à son détenteur la capacité pratique de l'exercer, au moment où les décisions relatives aux activités essentielles de l'entité doivent être prises.

L'analyse du contrôle doit être réexaminée dès lors qu'un des critères caractérisant le contrôle est modifié.

Lorsque le Groupe est contractuellement doté du pouvoir de décision, par exemple lorsque le Groupe intervient en qualité de gestionnaire de fonds, il convient de déterminer s'il agit en tant qu'agent ou principal. En effet, associé à un certain niveau d'exposition à la variabilité des rendements, ce pouvoir décisionnel peut indiquer qu'il agit pour son propre compte et qu'il a donc le contrôle sur ces entités.

Lorsque le Groupe poursuit une activité avec un ou plusieurs partenaires et que le contrôle est partagé en vertu d'un accord contractuel qui nécessite que les décisions relatives aux activités pertinentes (celles qui affectent significativement les rendements de l'entité) soient prises à l'unanimité, le Groupe exerce un contrôle conjoint sur l'activité. Lorsque l'activité contrôlée conjointement est menée via une structure juridique distincte sur laquelle les partenaires ont un droit à l'actif net, cette coentreprise est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence. Quand l'activité contrôlée conjointement n'est pas opérée via une structure juridique distincte ou que les partenaires ont des droits sur les actifs

et des obligations relatives aux passifs de l'activité contrôlée conjointement, le Groupe comptabilise ses actifs, ses passifs et les produits et charges lui revenant selon les normes IFRS applicables.

Les entreprises sous influence notable, dites entreprises associées sont mises en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle d'une entité, sans en détenir le contrôle. Elle est présumée si le Groupe détient, directement ou indirectement, 20% ou plus des droits de vote dans une entité. Les participations inférieures à ce seuil sont exclues du périmètre de consolidation, sauf si elles représentent un investissement stratégique, et si le Groupe y exerce une influence notable effective. Tel est le cas des sociétés développées en partenariat avec d'autres groupes dans lesquelles le Groupe BNP Paribas participe aux décisions stratégiques de l'entreprise associée en étant représenté dans les organes de direction, exerce une influence sur la gestion opérationnelle de l'entreprise associée par la mise à disposition de systèmes de gestion ou de personnel dirigeant, ou apporte sa collaboration technique au développement de cette entreprise.

Les variations de capitaux propres des sociétés mises en équivalence sont comptabilisées à l'actif du bilan sous la rubrique « Participations dans les sociétés mises en équivalence » et au passif du bilan sous la rubrique de capitaux propres appropriée. L'écart d'acquisition sur une société consolidée par mise en équivalence figure également sous la rubrique « Participations dans les sociétés mises en équivalence ».

Dès lors qu'il existe un indicateur de perte de valeur, la valeur comptable de la participation mise en équivalence (y compris l'écart d'acquisition) est soumise à un test de dépréciation, en comparant sa valeur recouvrable (égale au montant le plus important entre la valeur d'utilité et la valeur de marché nette des coûts de cession) avec sa valeur comptable. Le cas échéant, une dépréciation est comptabilisée sous la rubrique « Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence » du compte de résultat consolidé et peut être reprise ultérieurement.

Si la quote-part du Groupe dans les pertes d'une entreprise mise en équivalence est égale ou supérieure à ses intérêts dans cette entreprise, le Groupe cesse de prendre en compte sa quote-part dans les pertes à venir. La participation est alors présentée pour une valeur nulle. Les pertes supplémentaires de l'entreprise mise en équivalence sont provisionnées uniquement lorsque le Groupe a une obligation légale ou implicite de le faire ou lorsqu'il a effectué des paiements pour le compte de l'entreprise.

Les intérêts minoritaires sont présentés séparément dans le résultat consolidé, ainsi que dans le bilan consolidé au sein des capitaux propres. La détermination des intérêts minoritaires tient compte le cas échéant des actions préférentielles cumulatives en circulation émises par les filiales et classées comme des instruments de capitaux propres, dès lors qu'elles sont détenues par des entreprises hors du Groupe.

Pour les fonds consolidés par intégration globale, les parts détenues par des investisseurs tiers sont enregistrées en dettes à la valeur de marché dès lors que les parts émises par ces fonds sont remboursables à la valeur de marché au gré du détenteur.

Lors de transactions aboutissant à une perte de contrôle, la quote-part résiduelle éventuellement conservée est réévaluée à sa valeur de marché par la contrepartie du résultat.

Les résultats de cession réalisés sur les titres consolidés sont enregistrés au compte de résultat sous la rubrique « Gains nets sur autres actifs immobilisés ».

1.b.3 REGLES DE CONSOLIDATION

Les états financiers consolidés sont établis en utilisant des méthodes comptables uniformes pour des transactions et autres événements semblables dans des circonstances similaires.

- **Elimination des opérations réciproques**

Les soldes réciproques résultant d'opérations réalisées entre sociétés consolidées du Groupe ainsi que les opérations elles-mêmes, y compris les produits, les charges et les dividendes, sont éliminés. Les profits et les pertes réalisés du fait de cessions d'actifs à l'intérieur du Groupe sont éliminés, sauf dans l'hypothèse où l'actif cédé est considéré comme durablement déprécié. Les profits et pertes latents compris dans la valeur des actifs disponibles à la vente sont conservés au niveau du Groupe.

- **Conversion des comptes en devises étrangères**

Les comptes consolidés de BNP Paribas sont établis en euros.

La conversion des comptes des entités dont la monnaie fonctionnelle est différente de l'euro est effectuée par application de la méthode du cours de clôture. Selon cette méthode, tous les éléments d'actif et de passif, monétaires ou non monétaires, sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Les produits et les charges sont convertis au cours moyen de la période.

La même méthode s'applique aux comptes des filiales du Groupe situées dans des pays dotés d'une économie à caractère hyper-inflationniste, préalablement corrigés des effets de l'inflation au moyen d'indices reflétant les variations générales des prix.

Les écarts de conversion constatés, tant sur les éléments du bilan que du résultat, sont portés, pour la part revenant au Groupe dans ses capitaux propres sous la rubrique «Ecart de conversion» et pour la part des tiers sous la rubrique «Intérêts minoritaires». Par application de l'option offerte par la norme IFRS 1, le Groupe a procédé, par transfert aux réserves consolidées, à la mise à zéro de l'ensemble des écarts de conversion en part du Groupe et en Intérêts minoritaires dans le bilan d'ouverture du 1^{er} janvier 2004.

En cas de liquidation ou de cession de tout ou partie d'une participation détenue dans une entreprise située hors de la zone euro conduisant à changer la nature de l'investissement (perte de contrôle, perte d'influence notable ou perte de contrôle conjoint sans conservation d'une influence notable), l'écart de conversion cumulé à la date de liquidation ou de cession, déterminé selon la méthode par palier, est enregistré en résultat.

En cas de variation de pourcentage d'intérêts ne conduisant pas à changer la nature de l'investissement, l'écart de conversion est réalloué entre la part du groupe et les intérêts minoritaires si l'entité est intégrée globalement ; dans le cas d'une entreprise mise en équivalence, il est enregistré en résultat pour la fraction afférente à la participation cédée.

1.b.4 REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES ET EVALUATION DES ECARTS D'ACQUISITION

- **Regroupement d'entreprises**

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition.

Selon cette méthode, les actifs identifiables acquis et les passifs repris de l'entité acquise sont comptabilisés à la valeur de marché ou son équivalent, déterminée à la date d'acquisition, à l'exception des actifs non courants classés comme actifs détenus en vue de la vente, qui sont comptabilisés à la valeur de marché nette des coûts de sortie.

Les passifs éventuels de l'entité acquise ne sont comptabilisés au bilan consolidé que dans la mesure où ils sont représentatifs d'une obligation actuelle à la date de prise de contrôle et où leur valeur de marché peut être estimée de façon fiable.

Le coût d'acquisition est égal à la valeur de marché ou son équivalent, à la date d'échange des actifs remis, des passifs encourus ou assumés ou des instruments de capitaux propres émis pour obtenir le contrôle de la société acquise. Les coûts directement afférents à l'opération de regroupement constituent une transaction séparée du regroupement et sont enregistrés en résultat.

Les compléments de prix éventuels sont intégrés dès la prise de contrôle dans le coût d'acquisition pour leur valeur de marché à la date d'acquisition. Les variations ultérieures de valeur des compléments de prix éventuels qualifiés de passifs financiers sont enregistrées en résultat.

Le Groupe dispose d'un délai de douze mois après la date d'acquisition pour finaliser la comptabilisation du regroupement d'entreprises considéré.

L'écart d'acquisition, ou survaleur, correspond à la différence entre le coût d'acquisition et la quote-part d'intérêt de l'acquéreur dans la valeur de marché ou son équivalent des actifs et passifs identifiables à la date d'acquisition. A cette date, cet écart est inscrit à l'actif de l'acquéreur s'il est positif, et est comptabilisé immédiatement en résultat s'il est négatif. Les intérêts minoritaires sont alors évalués pour leur quote-part dans l'actif net réévalué de l'entité acquise. Cependant, le Groupe peut également

choisir, pour chaque regroupement d'entreprises, d'évaluer les intérêts minoritaires à leur valeur de marché, une fraction de l'écart d'acquisition ainsi déterminé leur étant alors affectée. Le Groupe n'a, à ce jour, jamais retenu cette option.

Les écarts d'acquisition sont enregistrés dans la monnaie fonctionnelle de la société acquise et sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture.

A la date de prise de contrôle d'une entité, l'éventuelle quote-part antérieurement détenue dans cette dernière est réévaluée à sa valeur de marché en contrepartie du compte de résultat. Lorsqu'un regroupement d'entreprise a été réalisé au moyen de plusieurs transactions d'échange (acquisition par étapes), l'écart d'acquisition est déterminé par référence à la valeur de marché à la date de prise de contrôle.

L'application de la norme IFRS 3 révisée étant prospective, les regroupements d'entreprises réalisés avant le 1^{er} janvier 2010 n'ont pas été retraités des effets des révisions de la norme IFRS 3.

En application de l'exception offerte par la norme IFRS 1, les regroupements d'entreprises intervenus avant le 1^{er} janvier 2004 et comptabilisés selon les règles comptables françaises prévalant à l'époque, n'avaient pas été retraités selon les principes de la norme IFRS 3.

- **Evaluation des écarts d'acquisition**

Le Groupe BNP Paribas procède régulièrement à des tests de dépréciation des écarts d'acquisition.

- Ensemble homogène de métiers

Le Groupe a réparti l'ensemble de ses activités en "ensembles homogènes de métiers"². Cette répartition, opérée de manière cohérente avec le mode d'organisation et de gestion des métiers du Groupe, tient compte à la fois du caractère indépendant des résultats générés et du mode de gestion et de direction de ces ensembles. Cette répartition est régulièrement revue afin de tenir compte des événements susceptibles d'avoir une conséquence sur la composition des ensembles homogènes de métiers (opérations d'acquisition et de cession, réorganisation majeure, etc.).

- Tests de dépréciation d'un ensemble homogène de métiers

Des tests de dépréciation consistant à s'assurer que les écarts d'acquisition affectés à chaque ensemble homogène de métiers ne sont pas frappés d'une dépréciation durable sont effectués lorsqu'apparaît un risque de dépréciation durable, et en tout état de cause une fois par an. La valeur comptable de l'ensemble homogène de métiers est alors comparée à sa valeur recouvrable. Dans le cas où la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, il est procédé à une dépréciation irréversible de l'écart d'acquisition égale à la différence entre la valeur comptable et la valeur recouvrable de l'ensemble homogène considéré.

- Valeur recouvrable d'un ensemble homogène de métiers

La valeur recouvrable d'un ensemble homogène de métiers est définie comme la valeur la plus élevée entre sa valeur de marché nette des coûts de cession et sa valeur d'utilité.

La valeur de marché correspond au montant susceptible d'être obtenu de la cession de l'ensemble homogène de métiers dans les conditions de marché prévalant à la date d'évaluation. Les références au marché sont essentiellement constituées par les prix observés lors de transactions récentes sur des entités comparables ou bien encore établies par rapport à des multiples boursiers de sociétés comparables cotées.

La valeur d'utilité repose sur une estimation des flux futurs dégagés par l'ensemble homogène de métiers tels qu'ils résultent des plans prévisionnels établis chaque année par les responsables des

² Le terme consacré aux ensembles homogènes de métiers par la norme IAS 36 est celui d' « Unité Génératrice de Trésorerie ».

ensembles homogènes et approuvés par la direction générale du Groupe, et des analyses d'évolution à long terme du positionnement relatif des activités concernées sur leur marché. Ces flux sont actualisés à un taux reflétant le niveau de rendement attendu par un investisseur sur le type d'activité et dans la zone géographique concernés.

1.c ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

1.c.1 CREDITS

La catégorie « Prêts et créances » inclut les crédits consentis par le Groupe, les participations du Groupe dans des crédits syndiqués, et les crédits acquis non cotés sur un marché actif, lorsqu'ils ne sont pas détenus à des fins de transaction. Les prêts cotés sur un marché actif sont inclus dans la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » et valorisés conformément aux règles s'appliquant à cette catégorie.

Les prêts et créances sont comptabilisés initialement à leur valeur de marché ou son équivalent, qui est, en règle générale, le montant net décaissé à l'origine, et comprend les coûts d'origination directement imputables à l'opération ainsi que certaines commissions perçues (commissions de participation et d'engagement, frais de dossier), analysées comme un ajustement du rendement effectif du prêt.

Les prêts et créances sont évalués ultérieurement au coût amorti, et les intérêts, ainsi que les coûts de transaction et commissions inclus dans la valeur initiale des crédits concourent à la formation du résultat de ces opérations sur la durée du crédit calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les commissions perçues sur des engagements de financement préalables à la mise en place d'un crédit sont différées, puis intégrées à la valeur du crédit lors de son attribution.

Les commissions perçues sur des engagements de financement dont la probabilité qu'ils donnent lieu au tirage d'un prêt est faible, ou dont les utilisations sont aléatoires dans le temps et dans leur montant, sont étalées linéairement sur la durée de l'engagement.

1.c.2 CONTRATS D'EPARGNE ET DE PRET REGLEMENTES

Les comptes épargne logement (CEL) et plans d'épargne logement (PEL) sont des produits d'épargne réglementés par les pouvoirs publics, destinés aux particuliers. Ils associent une phase d'épargne et une phase de crédit, indissociablement liées, la phase de crédit étant contingente à la phase d'épargne.

Ces produits comportent deux types d'engagements pour le Groupe qui s'est engagé d'une part à rémunérer l'épargne, pour une durée indéterminée, à un taux d'intérêt fixé à l'ouverture du contrat par les pouvoirs publics pour les PEL ou à un taux refixé chaque semestre en fonction d'une formule d'indexation fixée par la loi pour les CEL, et d'autre part à prêter au client, s'il le demande, pour un montant fonction des droits acquis pendant la phase d'épargne, à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour les PEL ou à un taux fonction de la phase d'épargne pour les contrats de CEL.

Les engagements futurs du Groupe relatifs à chaque génération – les PEL de même taux à l'ouverture formant une génération, et les CEL formant, pour leur ensemble, une génération – sont mesurés par actualisation des résultats potentiels futurs associés aux encours en risque de la génération considérée.

Les encours en risque sont estimés sur la base d'une analyse des historiques des comportements clientèle, et correspondent :

- pour la phase crédit, aux encours statistiquement probables pour les crédits, ainsi qu'aux encours de crédit déjà mis en place ;
- pour la phase épargne, à la différence entre les encours statistiquement probables et les encours minimum attendus; les encours minimum attendus étant assimilables à des dépôts à terme certains.

Les résultats des périodes futures afférents à la phase épargne sont estimés par la différence entre le taux de remplacement et le taux fixe de rémunération de l'épargne sur l'encours en risque d'épargne de la période considérée. Les résultats des périodes futures afférents à la phase crédit sont estimés par la

différence entre le taux de refinancement et le taux fixe de rémunération des crédits sur l'encours en risque de crédit de la période considérée.

Les taux de placement de l'épargne et les taux de refinancement des crédits sont déduits de la courbe de taux de swap et des marges attendues sur des instruments financiers de nature et de maturités comparables. Les marges sont déterminées à partir de celles observées sur les crédits à l'habitat à taux fixe pour la phase crédit, et de celles observées sur les produits offerts à la clientèle particulière pour la phase d'épargne. Pour traduire l'incertitude sur les évolutions potentielles des taux et leurs conséquences sur les comportements futurs modélisés des clients et sur les encours en risque, les engagements sont estimés par application de la méthode dite Monte-Carlo.

Lorsque la somme algébrique de la mesure des engagements futurs sur la phase d'épargne et sur la phase de crédit d'une même génération de contrats traduit une situation potentiellement défavorable pour le Groupe, une provision est constituée, sans compensation entre les générations, et enregistrée sous la rubrique « Provisions pour risques et charges » du bilan. Les variations de cette provision sont enregistrées au compte de résultat en « Produits et charges d'intérêt et assimilés ».

1.c.3 TITRES

- **Catégories de titres**

Les titres détenus par le Groupe peuvent être classés en quatre catégories.

- Actifs financiers à la valeur de marché par résultat

La catégorie des « Actifs financiers à la valeur de marché par résultat » comprend, hormis les dérivés :

- les actifs financiers faisant l'objet d'opérations de négoce (opérations dites de transaction) ;
- les actifs financiers que le Groupe a discrétionnairement choisi de comptabiliser et d'évaluer à la valeur de marché par résultat dès l'origine, conformément à l'option offerte par la norme IAS 39 et dont les conditions sont rappelées au paragraphe 1.c.11.

Les titres classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur valeur de marché, les frais des transactions étant directement comptabilisés en compte de résultat. En date d'arrêté, ils sont évalués à leur valeur de marché et les variations de celle-ci, hors revenus courus des titres à revenu fixe, sont présentées, ainsi que les dividendes des titres à revenu variable et les plus et moins-values de cession réalisées, sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur les instruments financiers à la valeur de marché par résultat » du compte de résultat.

Les revenus perçus sur les titres à revenu fixe classés dans cette catégorie sont présentés sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

L'évaluation du risque de contrepartie sur ces titres est comprise dans leur valeur de marché.

- Prêts et créances

Les titres à revenu fixe ou déterminable, qui ne sont pas cotés sur un marché actif, autres que ceux pour lesquels le porteur peut ne pas recouvrer la quasi-totalité de son investissement initial pour des raisons autres que la détérioration du crédit, sont classés en « Prêts et créances » quand ils ne répondent pas aux conditions de classement en actifs financiers à la valeur de marché par résultat. Ils sont comptabilisés et évalués comme précisé au paragraphe 1.c.1.

- Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

La catégorie des « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance » comprend les titres à revenu fixe ou déterminable, à échéance fixe, que le Groupe a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à leur échéance. Les opérations de couverture du risque de taux d'intérêt éventuellement mises en place sur

cette catégorie de titres ne sont pas éligibles à la comptabilité de couverture définie par la norme IAS 39.

Les titres classés dans cette catégorie sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, qui intègre l'amortissement des primes et décotes correspondant à la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement de ces titres ainsi que les frais d'acquisition des titres s'ils sont significatifs. Les revenus perçus sur ces titres sont présentés sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

- Actifs financiers disponibles à la vente

La catégorie des « Actifs financiers disponibles à la vente » comprend les titres à revenu fixe ou à revenu variable qui ne relèvent pas des trois catégories précédentes.

Les titres classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur valeur de marché, frais de transaction inclus lorsque ces derniers sont significatifs. En date d'arrêté, ils sont évalués à leur valeur de marché et les variations de celle-ci, hors revenus courus, présentées sous une rubrique spécifique des capitaux propres. Lors de la cession des titres, ces gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres sont constatés en compte de résultat sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente ». Il en est de même en cas de dépréciation.

Les revenus comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif sur les titres à revenu fixe de cette catégorie sont présentés dans l'agrégat « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat. Les dividendes perçus sur les titres à revenu variable sont présentés dans l'agrégat « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente » lorsque le droit du Groupe à les recevoir est établi.

• **Opérations de pensions et prêts/emprunts de titres**

Les titres cédés temporairement dans le cas d'une mise en pension restent comptabilisés au bilan du Groupe dans leur portefeuille d'origine. Le passif correspondant est comptabilisé sous la rubrique de « Dettes » appropriée, à l'exception des opérations de pension initiées par les activités de négoce du Groupe, pour lesquelles le passif correspondant est comptabilisé en « Passifs financiers à la valeur de marché par résultat ».

Les titres acquis temporairement dans le cas d'une prise en pension ne sont pas comptabilisés au bilan du Groupe. La créance correspondante est comptabilisée sous la rubrique « Prêts et Créances », à l'exception des opérations de pension initiées par les activités de négoce du Groupe, pour lesquelles la créance correspondante est comptabilisée en « Actifs financiers à la valeur de marché par résultat ».

Les opérations de prêts de titres ne donnent pas lieu à la décomptabilisation des titres prêtés et les opérations d'emprunts de titres ne donnent pas lieu à la comptabilisation au bilan des titres empruntés. Dans le cas où les titres empruntés sont ensuite cédés par le Groupe, l'obligation de livrer les titres à l'échéance de l'emprunt est matérialisée par un passif financier présenté au bilan sous la rubrique « Passifs financiers à la valeur de marché par résultat ».

• **Date de comptabilisation des opérations sur titres**

Les titres en valeur de marché par résultat ou classés en actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ou en actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisés en date de négociation.

Les opérations de cession temporaire de titres (qu'elles soient comptabilisées à la valeur de marché par résultat, en prêts et créances ou en dettes) ainsi que les ventes de titres empruntés sont comptabilisées initialement en date de règlement livraison. Pour les opérations de prise en pension et de mise en pension de titres, un engagement de financement respectivement donné et reçu est comptabilisé entre la date de négociation et la date de règlement livraison lorsque ces opérations sont comptabilisées respectivement en « Prêts et Créances » et en « Dettes ». Lorsque les opérations de prise en pension et de mise en pension de titres sont comptabilisées respectivement en « Actifs financiers à la valeur de marché par résultat » et en « Passifs financiers à la valeur de marché par résultat » l'engagement de mise en place de la pension est comptabilisé comme un instrument financier dérivé.

Ces opérations sont maintenues au bilan jusqu'à l'extinction des droits du Groupe à recevoir les flux qui leur sont attachés ou jusqu'à ce que le Groupe ait transféré substantiellement tous les risques et avantages qui leur sont liés.

1.c.4 OPERATIONS EN DEVISES

Le mode d'enregistrement comptable et d'évaluation du risque de change inhérent aux actifs et aux passifs concourant aux opérations en devises faites par le Groupe dépend du caractère monétaire ou non monétaire de ces actifs et de ces passifs.

- Actifs et passifs monétaires³ libellés en devises

Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis dans la monnaie fonctionnelle de l'entité concernée du Groupe au cours de clôture. Les écarts de change sont comptabilisés en résultat, à l'exception des écarts de change relatifs à des instruments financiers désignés comme instruments de couverture de résultats futurs ou de couverture d'investissement net en devises qui sont, dans ce cas, comptabilisés en capitaux propres.

- Actifs non monétaires libellés en devises

Les actifs non monétaires peuvent être comptabilisés au coût historique ou à la valeur de marché. Les actifs non monétaires libellés en devises sont dans le premier cas évalués au cours de change du jour de la transaction et dans le second évalués au cours de change prévalant à la date de clôture.

Les écarts de change relatifs aux actifs non monétaires libellés en devises et comptabilisés à la valeur de marché (titres à revenu variable) sont constatés en résultat lorsque l'actif est classé dans la rubrique « Actifs financiers à la valeur de marché par résultat » et en capitaux propres lorsque l'actif est classé dans la rubrique « Actifs financiers disponibles à la vente », à moins que l'actif financier ne soit désigné comme élément couvert au titre du risque de change dans une relation de couverture de valeur, les écarts de change étant alors comptabilisés en résultat.

1.c.5 DEPRECIATION ET RESTRUCTURATION DES ACTIFS FINANCIERS

• **Encours douteux**

Sont considérés comme douteux les encours pour lesquels la Banque estime qu'il existe un risque de voir les débiteurs dans l'impossibilité d'honorer tout ou partie de leurs engagements.

³ Les actifs et passifs monétaires correspondent aux actifs et aux passifs devant être reçus ou payés pour un montant en numéraire déterminé ou déterminable.

- **Dépréciations sur prêts et créances et sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, provisions sur engagements de financement et de garantie**

Des dépréciations sont constituées sur les crédits et sur les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du prêt ou à l'acquisition de l'actif, que cet événement affecte les flux de trésorerie futurs dans leur quantum ou leur échéancier et que ses conséquences peuvent être estimées de façon fiable. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée d'abord au niveau individuel puis au niveau d'un portefeuille. Les provisions relatives aux engagements de financement et de garantie donnés par le Groupe suivent des principes analogues, en tenant compte pour les engagements de financement de leur probabilité de tirage.

Au niveau individuel, constitue notamment une indication objective de perte de valeur toute donnée observable afférente aux événements suivants :

- l'existence d'impayés depuis trois mois au moins (6 mois pour les crédits immobiliers et les crédits aux collectivités locales) ;
- la connaissance ou l'observation de difficultés financières significatives de la contrepartie telles qu'il est possible de conclure à l'existence d'un risque avéré, qu'un impayé ait été ou non constaté ;
- les concessions consenties aux termes des crédits, qui ne l'auraient pas été en l'absence de difficultés financières de l'emprunteur (voir section " Restructuration des actifs classés dans la catégorie « Prêts et créances »").

La dépréciation est mesurée comme la différence entre la valeur comptable avant dépréciation et la valeur, actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif, des composantes jugées recouvrables (principal, intérêts, garanties...). Les modifications de valeur des actifs ainsi dépréciés sont enregistrées dans le compte de résultat, dans la rubrique « Coût du risque ». Toute réappréciation postérieure du fait d'une cause objective intervenue après la dépréciation est constatée par le compte de résultat, également dans la rubrique « Coût du risque ». A compter de la dépréciation de l'actif, la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat enregistre la rémunération théorique de la valeur nette comptable de l'actif calculée au taux d'intérêt effectif d'origine utilisé pour actualiser les flux jugés recouvrables.

La dépréciation d'un prêt ou d'une créance est le plus souvent enregistrée dans un compte de provision distinct venant réduire la valeur d'origine de la créance enregistrée à l'actif. Les provisions afférentes à un instrument financier enregistré hors-bilan, un engagement de financement ou de garantie, ou faisant l'objet d'un litige, sont inscrites au passif. Une créance dépréciée est enregistrée pour tout ou partie en pertes et sa provision reprise à due concurrence de la perte lorsque toutes les voies de recours offertes à la banque ont été épuisées pour recouvrer les constituants de la créance ainsi que les garanties ou lorsqu'elle a fait l'objet d'un abandon total ou partiel.

Les contreparties non dépréciées individuellement font l'objet d'une analyse du risque par portefeuilles homogènes, qui s'appuie sur le système de notation interne du Groupe fondé sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêté. Cette analyse permet d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des crédits, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée. Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille sont enregistrées dans le compte de résultat, dans la rubrique « Coût du risque ».

L'exercice du jugement expérimenté des métiers ou de la Direction des Risques peut conduire le Groupe à constater des provisions collectives additionnelles au titre d'un secteur économique ou d'une zone géographique affectés par des événements économiques exceptionnels ; tel peut être le cas lorsque les conséquences de ces événements n'ont pu être mesurées avec la précision nécessaire pour ajuster les paramètres servant à déterminer la provision collective sur les portefeuilles homogènes non spécifiquement dépréciés.

- **Dépréciation des actifs financiers disponibles à la vente**

Les « Actifs financiers disponibles à la vente », essentiellement composés de titres, sont dépréciés individuellement par contrepartie du compte de résultat lorsqu'existe une indication objective de dépréciation résultant d'un ou plusieurs événements intervenus depuis l'acquisition.

S'agissant des titres à revenu variable cotés sur un marché actif, le dispositif de contrôle permet d'identifier les participations susceptibles d'être dépréciées durablement au moyen des deux critères suivants : la baisse significative du cours en deçà de la valeur d'acquisition ou la durée sur laquelle une moins-value latente est observée, afin de procéder à une analyse qualitative complémentaire individuelle. Celle-ci peut conduire à la constitution d'une dépréciation, alors déterminée sur la base du cours coté.

Au-delà des critères d'identification, le Groupe a défini trois critères de dépréciation, l'un fondé sur la baisse significative du cours du titre en considérant comme significative une baisse du cours supérieure à 50 % de la valeur d'acquisition, un autre fondé sur l'observation d'une moins-value latente sur deux années consécutives, et le dernier associant une moins-value latente d'au moins 30% à une durée d'observation d'un an, en moyenne. La durée de deux ans est considérée par le Groupe comme la période nécessaire pour qu'une baisse modérée du cours au dessous du prix de revient puisse être considérée comme n'étant pas seulement l'effet de la volatilité aléatoire inhérente aux marchés boursiers ni de la variation cyclique sur une période de plusieurs années affectant ces marchés mais un phénomène durable justifiant une dépréciation.

Une méthode similaire est appliquée pour les titres à revenu variable non cotés sur un marché actif. La dépréciation éventuelle est alors déterminée sur la base de la valeur de modèle.

Pour les titres à revenu fixe, les critères de dépréciation sont les mêmes que ceux s'appliquant aux dépréciations des prêts et créances au niveau individuel. Pour les titres cotés sur un marché actif, la dépréciation est déterminée sur la base du cours coté, pour les autres sur la base de la valeur de modèle.

La dépréciation d'un titre à revenu variable est enregistrée au sein du produit net bancaire sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente » et ne peut être reprise en compte de résultat, le cas échéant, qu'à la date de cession du titre. En outre, toute baisse ultérieure de la valeur de marché constitue une dépréciation reconnue en résultat.

Une dépréciation constituée sur un titre à revenu fixe est enregistrée au sein de la rubrique « Coût du risque » et peut être reprise en compte de résultat lorsque la valeur de marché du titre s'est appréciée du fait d'une cause objective intervenue postérieurement à la dernière dépréciation.

- **Restructuration des actifs classés dans la catégorie « Prêts et créances »**

Une restructuration pour cause de difficultés financières de l'emprunteur d'un actif classé dans la catégorie « Prêts et créances » se définit comme une modification des termes et conditions de la transaction initiale que le Groupe n'envisage que pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, et telle qu'il en résulte une moindre obligation du client, mesurée en valeur actuelle, à l'égard du Groupe par rapport aux termes et conditions de la transaction avant restructuration.

Au moment de la restructuration, l'actif restructuré fait l'objet d'une décote pour amener sa valeur comptable au montant actualisé au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif des nouveaux flux futurs attendus.

La modification à la baisse de valeur de l'actif est enregistrée dans le compte de résultat, dans la rubrique « Coût du risque ».

Lorsque la restructuration consiste en un échange partiel ou total contre d'autres actifs substantiellement différents, elle se traduit par l'extinction de la créance (cf note 1.c.14) et par la comptabilisation des actifs remis en échange, évalués à leur valeur de marché à la date de l'échange.

L'écart de valeur constaté lors de cet échange est enregistré dans le compte de résultat, dans la rubrique « Coût du risque ».

1.c.6 RECLASSEMENTS D'ACTIFS FINANCIERS

Les reclassements d'actifs financiers possibles sont les suivants :

- de la catégorie « Actifs financiers à la valeur de marché par résultat », pour un actif financier non dérivé qui n'est plus détenu en vue d'être vendu dans un avenir proche :

- vers la catégorie « Prêts et créances » dès lors qu'il répond à cette définition à la date du reclassement et que le Groupe a l'intention et la capacité de le détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à son échéance ;
- vers les autres catégories dès lors que des circonstances exceptionnelles le justifient et pour autant que les actifs transférés respectent les conditions applicables au portefeuille d'accueil.

- de la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » :

- vers la catégorie « Prêts et créances » selon les mêmes conditions que celles définies ci-dessus pour les « Actifs financiers à la valeur de marché par résultat » ;
- vers la catégorie « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance », pour les actifs présentant une échéance ou « Actifs financiers au coût » pour les actifs à revenu variable non cotés.

Les reclassements s'effectuent à la valeur de marché ou de modèle de l'instrument financier à la date du reclassement. Les dérivés incorporés aux actifs financiers transférés sont, le cas échéant, comptabilisés de manière séparée et les variations de valeur portées en résultat.

Postérieurement au reclassement, les actifs sont comptabilisés selon les dispositions applicables au portefeuille d'accueil, le prix de transfert à la date du reclassement constituant le coût initial de l'actif pour la détermination des dépréciations éventuelles.

Dans le cas de reclassement de la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » vers une autre catégorie, les profits ou pertes antérieurement constatés en capitaux propres sont amortis par le résultat sur la durée de vie résiduelle de l'instrument en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les révisions à la hausse des flux estimés recouvrables seront comptabilisées en tant qu'ajustement du taux d'intérêt effectif à compter de la date de changement d'estimation. Les révisions à la baisse se traduiront par un ajustement de la valeur comptable de l'actif financier.

1.c.7 DETTES EMISES REPRESENTÉES PAR UN TITRE

Les instruments financiers émis par le Groupe sont qualifiés d'instruments de dettes s'il existe une obligation contractuelle pour la société du Groupe émettrice de ces instruments de délivrer du numéraire ou un actif financier au détenteur des titres. Il en est de même dans les cas où le Groupe peut être contraint à échanger des actifs ou des passifs financiers avec une autre entité à des conditions potentiellement défavorables, ou de livrer un nombre variable de ses propres actions.

Les dettes émises représentées par un titre sont enregistrées à l'origine à leur valeur d'émission comprenant les frais de transaction, puis sont évaluées à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les obligations remboursables ou convertibles en actions propres sont considérées comme des instruments hybrides comprenant à la fois une composante dette et une composante capitaux propres, déterminées lors de la comptabilisation initiale de l'opération.

1.c.8 ACTIONS PROPRES ET DERIVES SUR ACTIONS PROPRES

Le terme « actions propres » désigne les actions de la société consolidante BNP Paribas SA et de ses filiales consolidées par intégration globale. Les coûts externes directement attribuables à une émission d'actions nouvelles, sont déduits des capitaux propres nets de tout impôt y afférent.

Les actions propres détenues par le Groupe sont portées en déduction des capitaux propres consolidés quel que soit l'objectif de leur détention et les résultats afférents sont éliminés du compte de résultat consolidé.

Les actions émises par les filiales du Groupe contrôlées de manière exclusive étant assimilées aux actions émises par la société consolidante, lorsque le Groupe rachète les titres émis par ces filiales, la différence entre le prix d'acquisition et la quote-part d'actif net rachetée est enregistrée dans les réserves consolidées, part du Groupe. De même la valeur de la dette, ainsi que ses variations, représentative d'options de vente consenties, le cas échéant, aux actionnaires minoritaires de ces filiales, est imputée sur les intérêts minoritaires et, à défaut, sur les réserves consolidées, part du Groupe. Tant que ces options ne sont pas exercées, les résultats liés aux intérêts minoritaires sont affectés aux intérêts minoritaires au compte de résultat consolidé. L'incidence d'une baisse du pourcentage d'intérêt du Groupe dans une filiale consolidée par intégration globale, est traitée comptablement comme un mouvement des capitaux propres.

Les dérivés sur actions propres, sont considérés, selon leur mode de dénouement :

- soit comme des instruments de capitaux propres si le dénouement se fait par livraison physique d'un nombre fixe d'actions propres contre un montant fixe de trésorerie ou un autre actif financier; ces instruments dérivés ne sont dans ce cas pas réévalués ;
- soit comme des dérivés si le dénouement se fait en numéraire ou au choix par la livraison physique d'actions propres ou la remise de numéraire. Les variations de valeur de ces instruments sont dans ce cas enregistrées en résultat.

En outre, si le contrat contient une obligation, même si celle-ci n'est qu'éventuelle, de rachat par la banque de ses propres actions, une dette est comptabilisée pour sa valeur présente par la contrepartie des capitaux propres.

1.c.9 INSTRUMENTS DERIVES ET COMPTABILITE DE COUVERTURE

Tous les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan en date de négociation pour leur prix de transaction. En date d'arrêté, ils sont réévalués à leur valeur de marché.

• **Dérivés détenus à des fins de transaction**

Les dérivés détenus à des fins de transaction sont comptabilisés au bilan dans le poste « Actifs et passifs financiers à la valeur de marché par résultat ». Ils sont comptabilisés en actifs financiers lorsque la valeur de marché est positive, en passifs financiers lorsqu'elle est négative. Les gains et pertes réalisés et latents sont comptabilisés au compte de résultat en « Gains et pertes nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat ».

• **Dérivés et comptabilité de couverture**

Les dérivés conclus dans le cadre de relations de couverture sont désignés en fonction de l'objectif poursuivi.

La couverture de valeur est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux d'intérêt des actifs et passifs à taux fixe, tant pour des instruments financiers identifiés (titres, émissions, prêts, emprunts) que pour des portefeuilles d'instruments financiers (dépôts à vue et crédits à taux fixe notamment).

La couverture de résultats futurs est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux d'intérêt des actifs et passifs à taux révisable, y compris leur renouvellement, et le risque de change des revenus futurs hautement probables en devises.

Lors de la mise en place de la relation de couverture, le Groupe établit une documentation formalisée : désignation de l'instrument ou de la portion d'instrument ou de risque couvert, stratégie et nature du risque couvert, désignation de l'instrument de couverture, modalités d'évaluation de l'efficacité de la relation de couverture.

Conformément à cette documentation, le Groupe évalue, lors de sa mise en place et au minimum trimestriellement, l'efficacité rétrospective et prospective des relations de couverture mises en place. Les tests d'efficacité rétrospectifs ont pour but de s'assurer que le rapport entre les variations effectives de valeur ou de résultat des dérivés de couverture et celles des instruments couverts se situe entre 80% et 125%. Les tests prospectifs ont pour but de s'assurer que les variations de valeur ou de résultat des dérivés attendues sur la durée de vie résiduelle de la couverture compensent de manière adéquate celles des instruments couverts. Concernant les transactions hautement probables, leur caractère s'apprécie notamment au travers de l'existence d'historiques sur des transactions similaires.

En application de la norme IAS 39 adoptée par l'Union Européenne (excluant certaines dispositions concernant la comptabilité de couverture d'un portefeuille), des relations de couverture de valeur du risque de taux d'intérêt sur base de portefeuille d'actifs ou de passifs sont utilisées. Dans ce cadre :

- le risque désigné comme étant couvert est le risque de taux d'intérêt associé à la composante de taux interbancaire inclus dans le taux des opérations commerciales de crédits à la clientèle, d'épargne et de dépôts à vue ;
- les instruments réputés couverts correspondent, pour chaque bande de maturité, à une fraction de la position constitutive des impasses associées aux sous-jacents couverts ;
- les instruments de couverture sont uniquement des swaps de taux simples ;
- l'efficacité des couvertures est assurée prospectivement par le fait que tous les dérivés doivent avoir à la date de leur mise en place pour effet de réduire le risque de taux d'intérêt du portefeuille de sous-jacents couverts. Rétrospectivement, ces couvertures doivent être déqualifiées lorsque les sous-jacents qui leur sont spécifiquement associés sur chaque bande de maturité deviennent insuffisants (du fait des remboursements anticipés des prêts ou des retraits des dépôts).

Les principes de comptabilisation des dérivés et des instruments couverts dépendent de la stratégie de couverture.

Dans le cas d'une relation de couverture de valeur, les dérivés sont réévalués au bilan à leur valeur de marché par contrepartie du compte de résultat dans le poste « Gains et pertes nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat », symétriquement à la réévaluation des instruments couverts pour le risque considéré. Au bilan, la réévaluation de la composante couverte est comptabilisée soit conformément à la classification de l'instrument couvert dans le cas d'une relation de couverture d'actifs ou de passifs identifiés, soit dans le poste « Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux » dans le cas d'une relation de couverture de portefeuille.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou lorsque celle-ci ne satisfait plus aux tests d'efficacité, les dérivés de couverture sont transférés en portefeuille de transaction et comptabilisés selon les principes applicables à cette catégorie. Dans le cas d'instruments de taux d'intérêt identifiés initialement couverts, le montant de réévaluation inscrit au bilan sur ces instruments est amorti au taux d'intérêt effectif sur sa durée de vie résiduelle. Dans le cas de portefeuilles d'instruments de taux d'intérêt initialement couverts en taux, cet ajustement est amorti linéairement sur la période restant à courir par rapport à la durée initiale de la couverture. Si les éléments couverts ne figurent plus au bilan, du fait notamment de remboursements anticipés, ce montant est immédiatement porté au compte de résultat.

Dans le cas d'une relation de couverture de résultats futurs, les dérivés sont réévalués au bilan en valeur de marché en contrepartie d'une ligne spécifique des capitaux propres « Gains et pertes latents ou différés ». Les montants inscrits en capitaux propres pendant la durée de vie de la couverture sont transférés en résultat sous la rubrique « Produits et charges d'intérêts » au fur et à mesure que les éléments de résultat de l'instrument couvert affectent le résultat. Les instruments couverts restent comptabilisés conformément aux règles spécifiques à leur catégorie comptable.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou lorsque celle-ci ne satisfait plus aux tests d'efficacité, les montants cumulés inscrits en capitaux propres au titre de la réévaluation du dérivé de couverture sont maintenus en capitaux propres jusqu'à ce que la transaction couverte affecte elle-même

le résultat ou lorsqu'il est déterminé qu'elle ne se réalisera pas. Ces montants sont alors transférés en résultat.

En cas de disparition de l'élément couvert, les montants cumulés inscrits en capitaux propres sont immédiatement constatés en résultat.

Quelle que soit la stratégie de couverture retenue, l'inefficacité de la couverture est comptabilisée au compte de résultat en « Gains et pertes nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat ».

Les couvertures des investissements nets en devises réalisés dans des filiales et succursales sont comptabilisées de la même façon que les couvertures de résultats futurs. Les instruments de couverture peuvent être des dérivés de change ou tout instrument financier non dérivé.

- **Dérivés incorporés**

Les dérivés incorporés à des instruments financiers composés sont extraits de la valeur de l'instrument qui les recèle et comptabilisés séparément en tant qu'instrument dérivé lorsque l'instrument composé n'est pas comptabilisé dans le poste « Actifs et passifs financiers à la valeur de marché par résultat » et lorsque les caractéristiques économiques et les risques de l'instrument dérivé incorporé ne sont pas étroitement liés à ceux du contrat hôte.

1.c.10 DETERMINATION DE LA VALEUR DE MARCHÉ

La valeur de marché correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction conclue à des conditions normales entre des participants de marché, sur le marché principal ou sur le marché le plus avantageux, à la date d'évaluation.

Le Groupe détermine la valeur de marché des instruments financiers, soit en utilisant des prix obtenus directement à partir de données externes, soit en utilisant des techniques de valorisation. Ces techniques de valorisation sont principalement des approches par le marché ou par le résultat, regroupant des modèles communément admis (méthode d'actualisation des cash flows futurs, modèle de Black & Scholes, techniques d'interpolation). Elles maximisent l'utilisation de données observables et minimisent celle de données non observables. Ces techniques sont calibrées pour refléter les conditions actuelles du marché. Des ajustements de valorisation sont appliqués si nécessaire, lorsque des facteurs tels que les risques de modèle, de liquidité et de crédit ne sont pas pris en compte dans les techniques de valorisation ou dans les paramètres utilisés, mais sont cependant pris en considération par les participants de marché lors de la détermination de la valeur de marché.

La valeur de marché doit être déterminée pour chaque actif financier ou passif financier pris individuellement, mais elle peut être évaluée sur la base de portefeuille dès lors que certaines conditions sont remplies. Ainsi, le Groupe applique cette exception lorsqu'un groupe d'actifs financiers et de passifs financiers et d'autres contrats entrant dans le champ d'application de la norme sur les instruments financiers est géré sur la base de son exposition nette à des risques similaires, de marché ou de crédit, qui se compensent, conformément à une stratégie interne de gestion des risques dûment documentée.

Les actifs et passifs évalués ou présentés à la valeur de marché sont répartis selon la hiérarchie suivante:

- Niveau 1 : les valeurs de marché sont déterminées en utilisant directement les prix cotés sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques. Les caractéristiques d'un marché actif incluent l'existence d'un volume et d'une fréquence suffisants de transactions ainsi qu'une disponibilité continue des prix.
- Niveau 2 : les valeurs de marché sont déterminées avec des techniques de valorisation dont les paramètres significatifs sont observables sur les marchés, directement ou indirectement. Ces techniques sont régulièrement calibrées et les paramètres corroborés par des données provenant de marchés actifs.
- Niveau 3 : les valeurs de marché sont déterminées avec des techniques de valorisation dont les paramètres significatifs utilisés sont non observables ou ne peuvent être corroborés par des données de marché, par exemple en raison de l'absence de liquidité de l'instrument ou d'un risque de modèle significatif. Un paramètre non observable est une donnée pour laquelle aucune

information de marché n'est disponible. Il provient donc d'hypothèses internes sur les données qui seraient utilisées par les autres participants de marché. L'évaluation de l'absence de liquidité ou l'identification d'un risque de modèle suppose l'exercice du jugement.

Le classement d'un actif ou d'un passif dans la hiérarchie dépend du niveau du paramètre le plus significatif au regard de la valeur de marché de l'instrument.

Pour les instruments financiers présentés dans le Niveau 3 de la hiérarchie, une différence peut apparaître entre le prix de transaction et la valeur de marché. Cette marge ("Day One Profit") est différée et étalée en résultat sur la durée d'inobservabilité anticipée des paramètres de valorisation. Lorsque les paramètres non observables à l'origine le deviennent ou lorsque la valorisation peut être justifiée par comparaison avec celle de transactions récentes et similaires opérées sur un marché actif, la part de la marge non encore reconnue est alors comptabilisée en résultat.

1.c.11 ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS COMPTABILISES EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RESULTAT SUR OPTION

Les actifs et passifs financiers peuvent être désignés en valeur de marché par résultat dans les cas suivants :

- lorsqu'il s'agit d'instruments financiers composés comportant un ou plusieurs dérivés incorporés qui autrement seraient à extraire et à comptabiliser séparément ;
- lorsque l'utilisation de cette option permet d'éliminer ou de réduire significativement une incohérence dans l'évaluation et la comptabilisation des actifs et passifs qui autrement résulterait de leur classement dans des catégories comptables distinctes ;
- lorsque le groupe d'actifs et /ou de passifs financiers est géré et évalué sur la base de leur valeur de marché, conformément à une stratégie de gestion et d'investissement dûment documentée.

1.c.12 REVENUS ET CHARGES RELATIFS AUX ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Les revenus et les charges relatifs aux instruments financiers évalués au coût amorti et aux actifs à revenu fixe classés en « Actifs financiers disponibles à la vente » sont comptabilisés au compte de résultat en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le taux d'intérêt effectif est le taux d'actualisation qui assure l'identité entre la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs sur la durée de vie de l'instrument financier, ou selon le cas sur une durée de vie plus courte, et le montant inscrit au bilan. Le calcul de ce taux tient compte des commissions reçues ou payées et faisant par nature partie intégrante du taux effectif du contrat, des coûts de transaction et des primes et décotes.

Le Groupe enregistre en résultat les produits et charges de commissions sur prestations de services en fonction de la nature des prestations auxquelles elles se rapportent. Les commissions considérées comme un complément d'intérêt font partie intégrante du taux d'intérêt effectif et sont comptabilisées au compte de résultat en « Produits et charges d'intérêt et assimilés ». Les commissions rémunérant l'exécution d'un acte important sont comptabilisées au compte de résultat intégralement lors de l'exécution de cet acte, sous la rubrique « Commissions » ainsi que les commissions rémunérant un service continu qui sont prises en compte sur la durée de la prestation rendue.

Les commissions perçues au titre des engagements de garantie financière sont réputées représenter la valeur de marché initiale de l'engagement. Le passif en résultant est ultérieurement amorti sur la durée de l'engagement, en produits de commissions au sein du Produit Net Bancaire.

1.c.13 COUT DU RISQUE

Le coût du risque comprend au titre du risque de crédit les dotations et reprises de provisions pour dépréciation des titres à revenu fixe et des prêts et créances sur la clientèle et les établissements de crédit, les dotations et reprises relatives aux engagements de financement et de garantie donnés, les pertes sur créances irrécouvrables et les récupérations sur créances amorties. Sont également comptabilisées en coût du risque les dépréciations éventuellement constituées en cas de risque de défaillance avéré de contreparties d'instruments financiers négociés de gré à gré ainsi que les charges liées aux fraudes et aux litiges inhérents à l'activité de financement.

1.c.14 DECOMPTABILISATION D'ACTIFS OU DE PASSIFS FINANCIERS

Le Groupe décomptabilise tout ou partie d'un actif financier lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie de l'actif expirent ou lorsque le Groupe a transféré les droits contractuels à recevoir les flux de trésorerie de l'actif financier et la quasi-totalité des risques et des avantages liés à la propriété de cet actif. Si l'ensemble de ces conditions n'est pas réuni, le Groupe maintient l'actif à son bilan et enregistre un passif représentant les obligations nées à l'occasion du transfert de l'actif.

Le Groupe décomptabilise tout ou partie d'un passif financier lorsque tout ou partie de ce passif est éteint.

1.c.15 COMPENSATION DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Un actif financier et un passif financier sont compensés et un solde net est présenté au bilan si et seulement si le Groupe a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il a l'intention soit de régler le montant net soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Les opérations de pensions livrées et de dérivés traitées avec des chambres de compensation dont les principes de fonctionnement répondent aux deux critères requis par la norme font l'objet d'une compensation au bilan.

1.d NORMES COMPTABLES PROPRES AUX ACTIVITES D'ASSURANCE

Les principes comptables et les règles d'évaluation propres aux actifs et passifs générés par les contrats d'assurance et les contrats financiers avec une clause de participation à caractère discrétionnaire émis par les sociétés d'assurance consolidées sont établis conformément à la norme IFRS 4 et maintenus dans les comptes consolidés du Groupe.

Les autres actifs détenus et passifs émis par les sociétés d'assurance suivent les règles communes à tous les actifs et passifs du Groupe et sont présentés dans les postes de même nature du bilan et du compte de résultat consolidés.

1.d.1 ACTIFS

Les actifs financiers et les immobilisations suivent les modes de comptabilisation décrits par ailleurs, à l'exception des parts de SCI, supports de contrats en unités de compte, qui sont valorisées en date d'arrêté à leur valeur de marché ou leur équivalent, les variations de celle-ci étant comptabilisées au compte de résultat.

Les actifs financiers représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte sont ainsi présentés en « Instruments financiers en valeur de marché par résultat » et évalués en date d'arrêté à la valeur de réalisation des supports de référence.

1.d.2 PASSIFS

Les engagements vis-à-vis des souscripteurs et des bénéficiaires des contrats figurent dans le poste « Provisions techniques des sociétés d'assurance », et regroupent les passifs des contrats d'assurance soumis à un aléa d'assurance significatif (mortalité, invalidité...) et des contrats financiers comportant une clause discrétionnaire de participation aux bénéfices, auxquels s'applique la norme IFRS 4. La clause de participation discrétionnaire octroie aux souscripteurs des contrats d'assurance-vie le droit de recevoir, en plus de la rémunération garantie, une quote-part des résultats financiers réalisés.

Les passifs relatifs aux autres contrats financiers, qui relèvent de la norme IAS 39, sont comptabilisés dans le poste « Dettes envers la clientèle ».

Les passifs des contrats en unités de compte sont évalués par référence à la valeur de marché ou son équivalent des actifs servant de support à ces contrats à la date d'arrêté.

Les provisions techniques des filiales d'assurance-vie sont principalement constituées des provisions mathématiques, qui correspondent, généralement aux valeurs de rachat des contrats.

Les garanties proposées couvrent principalement le risque décès (assurance temporaire, rentes viagères, remboursement d'emprunts ou garanties plancher des contrats en unités de compte) ainsi qu'en assurance des emprunteurs, l'invalidité, l'incapacité de travail et la vacance d'emploi. La maîtrise de ces risques est obtenue grâce à l'utilisation de tables de mortalité adaptées (tables certifiées pour les rentiers), à la sélection médicale plus ou moins poussée selon les garanties octroyées, à la bonne connaissance statistique des populations assurées ainsi qu'aux programmes de réassurance.

En assurance non-vie, des provisions pour primes non acquises (fractions de primes émises correspondant aux exercices futurs) et pour sinistres à payer sont constituées incluant les frais de gestion.

A la date de clôture, un test de suffisance du passif est réalisé : le niveau des provisions techniques est comparé à la valeur moyenne, issue de calculs stochastiques, des flux futurs de trésorerie. L'ajustement éventuel des provisions techniques est constaté en résultat de la période. La réserve de capitalisation dotée dans les comptes sociaux du fait de la vente de valeurs mobilières amortissables, avec pour objet de différer une partie des plus-values nettes dégagées afin de maintenir le rendement actuariel du portefeuille constitué en représentation des engagements à l'égard des assurés, est pour l'essentiel reclassée en provision pour participation aux bénéfices différée passive dans les comptes consolidés du Groupe, la partie portée dans les capitaux propres donnant lieu à la constatation d'un impôt différé passif.

Cette provision comprend également la provision pour participation différée, résultant de l'application de la « comptabilité reflet » : elle représente la quote-part des assurés, principalement des filiales d'assurance-vie en France, dans les plus et moins-values latentes sur les actifs, lorsque la rémunération des contrats est liée à leur rendement. Cette quote-part est une moyenne issue de calculs stochastiques sur les plus et moins-values latentes attribuées aux assurés dans le cadre des scénarii étudiés.

En cas d'existence d'une moins-value latente nette sur les actifs entrant dans le champ d'application de la « comptabilité reflet », il est constaté une participation différée active pour le montant dont l'imputation sur des participations aux bénéfices futures des assurés est fortement probable. L'appréciation de la recouvrabilité de cette participation différée active est effectuée de manière prospective, en tenant compte des participations aux bénéfices différées passives comptabilisées par ailleurs, des plus-values sur actifs financiers non constatées dans les comptes du fait des options retenues pour leur comptabilisation (actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et placements immobiliers évalués au coût) et de la capacité et de l'intention de l'entreprise de détenir les placements en moins-value latente. La participation aux bénéfices différée active est comptabilisée de manière symétrique à celle des actifs correspondants et présentée à l'actif du bilan dans le poste « Comptes de régularisation et actifs divers ».

1.d.3 COMPTE DE RESULTAT

Les produits et les charges comptabilisés au titre des contrats d'assurance émis par le Groupe sont présentés au compte de résultat sous les rubriques « Produits des autres activités » et « Charges des autres activités ».

Les autres produits et charges sont présentés sous les rubriques qui leur sont relatives. Ainsi, les variations de la provision pour participation aux bénéficiaires sont présentées dans les mêmes agrégats que les résultats sur les actifs qui les génèrent.

1.e IMMOBILISATIONS

Les immobilisations inscrites au bilan du Groupe comprennent les immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation ainsi que les immeubles de placement.

Les immobilisations d'exploitation sont utilisées à des fins de production de services, ou administratives. Elles incluent les biens autres qu'immobiliers, donnés en location simple.

Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers et valoriser le capital investi.

Les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'acquisition augmenté des frais directement attribuables, et des coûts d'emprunt encourus lorsque la mise en service des immobilisations est précédée d'une longue période de construction ou d'adaptation.

Les logiciels développés en interne, lorsqu'ils remplissent les critères d'immobilisation, sont immobilisés pour leur coût direct de développement qui inclut les dépenses externes et les frais de personnel directement affectables au projet.

Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes éventuelles de valeur, à l'exception des parts de SCI, supports de contrats d'assurance en unités de compte, qui sont valorisées en date d'arrêt à leur valeur de marché ou son équivalent, les variations de celle-ci étant comptabilisées au compte de résultat.

Le montant amortissable d'une immobilisation est déterminé après déduction de sa valeur résiduelle. Seuls les biens donnés en location simple sont réputés avoir une valeur résiduelle, la durée d'utilité des immobilisations d'exploitation étant généralement égale à la durée de vie économique attendue du bien.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire sur la durée d'utilité attendue du bien pour l'entreprise. Les dotations aux amortissements sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.

Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments pouvant faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers, ayant des utilisations différentes ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément et chacun des composants est amorti selon un plan d'amortissement qui lui est propre. L'approche par composants a été retenue pour les immeubles d'exploitation et de placement.

Les durées d'amortissement retenues pour les immeubles de bureaux sont de 80 et 60 ans pour le gros œuvre des immeubles de prestige et les autres immeubles respectivement, 30 ans pour les façades, 20 ans pour les installations générales et techniques et 10 ans pour les agencements.

Les logiciels sont amortis, selon leur nature, sur des durées n'excédant pas 8 ans pour les développements d'infrastructure et 3 ans ou 5 ans pour les développements essentiellement liés à la production de services rendus à la clientèle.

Les coûts de maintenance des logiciels sont enregistrés en charges au compte de résultat lorsqu'ils sont encourus. En revanche, les dépenses qui participent à l'amélioration des fonctionnalités du logiciel ou contribuent à en allonger la durée de vie sont portées en augmentation du coût d'acquisition ou de confection initial.

Les immobilisations amortissables font l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'à la date de clôture, d'éventuels indices de perte de valeur sont identifiés. Les immobilisations non amortissables font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par an sur le modèle de celui effectué pour les survaleurs affectées aux ensembles homogènes de métiers.

S'il existe un tel indice de dépréciation, la nouvelle valeur recouvrable de l'actif est comparée à la valeur nette comptable de l'immobilisation. En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en compte de résultat. La dépréciation est reprise en cas de modification de l'estimation de la valeur recouvrable ou de disparition des indices de dépréciation. Les dépréciations sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.

Les plus ou moins-values de cession des immobilisations d'exploitation sont enregistrées au compte de résultat sous la rubrique « Gains nets sur autres actifs immobilisés ».

Les plus ou moins-values de cession des immeubles de placement sont enregistrées au compte de résultat sous la rubrique « Produits des autres activités » ou « Charges des autres activités ».

1.f CONTRATS DE LOCATION

Les différentes sociétés du Groupe peuvent être le preneur ou le bailleur de contrats de location.

1.f.1 LA SOCIETE DU GROUPE EST LE BAILLEUR DU CONTRAT DE LOCATION :

Les contrats de location consentis par le Groupe sont analysés en contrats de location-financement (crédit-bail et autres) ou en contrats de location simple.

- **Contrats de location-financement**

Dans un contrat de location-financement, le bailleur transfère au preneur l'essentiel des risques et avantages de l'actif. Il s'analyse comme un financement accordé au preneur pour l'achat d'un bien.

La valeur actuelle des paiements dus au titre du contrat, augmentée le cas échéant de la valeur résiduelle, est enregistrée comme une créance. Le revenu net de l'opération pour le bailleur ou le loueur correspond au montant d'intérêts du prêt et est enregistré au compte de résultat sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés ». Les loyers perçus sont répartis sur la durée du contrat de location-financement en les imputant en amortissement du capital et en intérêts de façon à ce que le revenu net représente un taux de rentabilité constant sur l'encours résiduel. Le taux d'intérêt utilisé est le taux d'intérêt implicite du contrat.

Les provisions constatées sur ces créances, qu'il s'agisse de provisions individuelles ou de provisions de portefeuille, suivent les mêmes règles que celles décrites pour les prêts et créances.

- **Contrats de location simple**

Est un contrat de location simple, un contrat par lequel l'essentiel des risques et avantages de l'actif mis en location n'est pas transféré au preneur.

Le bien est comptabilisé à l'actif du bailleur en immobilisations et amorti linéairement sur la période de location. L'amortissement du bien s'effectue hors valeur résiduelle tandis que les loyers sont comptabilisés en résultat pour leur totalité de manière linéaire sur la durée du contrat de location. Ces loyers et ces dotations aux amortissements sont enregistrés au compte de résultat sur les lignes « Produits des autres activités » et « Charges des autres activités ».

1.f.2 LA SOCIETE DU GROUPE EST LE PRENEUR DU CONTRAT DE LOCATION

Les contrats de location conclus par le Groupe sont analysés en contrats de location-financement (crédit-bail et autres) ou en contrats de location simple.

- **Contrats de location-financement**

Un contrat de location-financement est considéré comme un bien acquis par le preneur et financé par emprunt. L'actif loué est comptabilisé pour sa valeur de marché à l'actif du bilan du preneur ou si celle-ci est inférieure, pour la valeur actualisée des paiements minimaux au titre du contrat de location déterminée au taux d'intérêt implicite du contrat. En contrepartie, une dette financière d'un montant égal à la valeur de marché de l'immobilisation ou à la valeur actualisée des paiements minimaux est constatée au passif du preneur. Le bien est amorti selon la même méthode que celle applicable aux immobilisations détenues pour compte propre, après avoir déduit de son prix d'acquisition l'estimation de sa valeur résiduelle. La durée d'utilisation retenue est la durée de vie utile de l'actif. Si le transfert de propriété n'est pas raisonnablement certain, la période d'amortissement est la période la plus courte entre la durée du contrat et la durée de vie. La dette financière est comptabilisée au coût amorti.

- **Contrats de location simple**

Le bien n'est pas comptabilisé à l'actif du preneur. Les paiements effectués au titre des contrats de location simple sont enregistrés dans le compte de résultat linéairement sur la période de location.

1.g ACTIFS NON COURANTS DETENUS EN VUE DE LA VENTE ET ACTIVITES ABANDONNEES

Lorsque le Groupe décide de vendre des actifs non courants, et lorsqu'il est hautement probable que cette vente interviendra dans les douze mois, ces actifs sont présentés séparément au bilan dans le poste « Actifs non courants destinés à être cédés ». Les passifs qui leur sont éventuellement liés sont présentés séparément dans le poste « Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés ».

Dès lors qu'ils sont classés dans cette catégorie, les actifs non courants et groupes d'actifs et de passifs sont évalués au plus bas de leur valeur comptable et de leur valeur de marché nette des coûts de sortie.

Les actifs concernés cessent d'être amortis. En cas de perte de valeur constatée sur un actif ou un groupe d'actifs et de passifs, une dépréciation est constatée en résultat. Les pertes de valeur comptabilisées à ce titre sont réversibles.

En outre, lorsqu'un groupe d'actifs et de passifs destiné à la vente constitue un ensemble homogène de métiers, il est qualifié d'activité abandonnée. Les activités abandonnées incluent à la fois les activités destinées à être cédées, les activités arrêtées, ainsi que les filiales acquises exclusivement dans une perspective de revente.

L'ensemble des pertes et profits relatifs à ces opérations est présenté séparément au compte de résultat, sur la ligne « Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession », qui inclut les résultats nets après impôt de l'activité, le résultat net après impôt lié à son évaluation à la valeur de marché minorée des coûts de vente, et le résultat net après impôt de la cession de l'activité.

1.h AVANTAGES BENEFICIAINT AU PERSONNEL

Les avantages consentis au personnel du Groupe sont classés en quatre catégories :

- les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, l'intéressement, la participation, l'abondement ;
- les avantages à long terme qui comprennent les congés rémunérés et les primes liées à l'ancienneté, certaines rémunérations différées versées en numéraire ;
- les indemnités de fin de contrat de travail ;
- les avantages postérieurs à l'emploi constitués notamment en France par les compléments de retraite bancaire, et les primes de fin de carrière, et à l'étranger par des régimes de retraite portés pour certains d'entre eux par des fonds de pension.

- **Avantages à court terme**

L'entreprise comptabilise une charge lorsqu'elle a utilisé les services rendus par les membres du personnel en contrepartie des avantages qui leur ont été consentis.

- **Avantages à long terme**

Les avantages à long terme désignent les avantages, autres que les avantages à court terme, les avantages postérieurs à l'emploi et les indemnités de fin de contrat de travail. Sont notamment concernées les rémunérations différées de plus de douze mois versées en numéraire et non indexées sur le cours de l'action BNP Paribas, qui sont provisionnées dans les comptes de l'exercice auquel elles se rapportent.

La méthode d'évaluation actuarielle est similaire à celle qui s'applique aux avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies, mais les éléments de réévaluation sont comptabilisés en résultat et non pas en capitaux propres.

- **Indemnités de fin de contrat de travail**

Les indemnités de fin de contrat de travail sont les avantages accordés à un membre du personnel en contrepartie de la cessation de son emploi résultant soit de la résiliation par le Groupe du contrat de travail avant l'âge légal du départ en retraite soit de la décision du membre du personnel de partir volontairement en échange d'une indemnité. Les indemnités de fin de contrat de travail exigibles plus de douze mois après la date de clôture font l'objet d'une actualisation.

- **Avantages postérieurs à l'emploi**

Conformément aux principes généralement admis, le Groupe distingue les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies.

Les régimes qualifiés de « régimes à cotisations définies » ne sont pas représentatifs d'un engagement pour l'entreprise et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations appelées pendant l'exercice est constaté en charges.

Seuls les régimes qualifiés de « régimes à prestations définies » sont représentatifs d'un engagement à la charge de l'entreprise qui donne lieu à évaluation et provisionnement.

Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories s'appuie sur la substance économique du régime pour déterminer si le Groupe est tenu ou pas, par les clauses d'une convention ou par une obligation implicite, d'assurer les prestations promises aux membres du personnel.

Les avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies font l'objet d'évaluations actuarielles tenant compte d'hypothèses démographiques et financières.

Le passif net comptabilisé au titre des régimes postérieurs à l'emploi est la différence entre la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies et la valeur de marché des actifs du régime (s'ils existent).

La valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies est déterminée en utilisant les hypothèses actuarielles retenues par l'entreprise et en appliquant la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode d'évaluation tient compte d'un certain nombre de paramètres propres à chaque pays ou entité du Groupe tels que des hypothèses démographiques, de départs anticipés, d'augmentations des salaires et de taux d'actualisation et d'inflation.

Lorsque le montant des actifs de couverture excède la valeur de l'engagement, un actif est comptabilisé s'il est représentatif d'un avantage économique futur pour le Groupe prenant la forme d'une économie de cotisations futures ou d'un remboursement attendu d'une partie des montants versés au régime.

La charge annuelle comptabilisée en frais de personnel au titre des régimes à prestations définies est représentative des droits acquis pendant la période par chaque salarié correspondant au coût des services rendus, des intérêts nets liés à l'actualisation du passif (de l'actif) net au titre des prestations définies, des coûts des services passés résultant des éventuelles modifications ou réductions de régimes, ainsi que des conséquences des liquidations éventuelles de régimes.

Les éléments de réévaluation du passif (de l'actif) net au titre des prestations définies sont comptabilisés directement en capitaux propres sans jamais affecter le résultat. Ils comprennent les écarts actuariels, le rendement des actifs du régime et la variation de l'effet du plafonnement éventuel de l'actif (à l'exclusion des montants pris en compte dans le calcul des intérêts nets sur le passif ou l'actif net au titre des prestations définies).

1.i PAIEMENTS A BASE D' ACTIONS

Les paiements à base d'actions sont constitués par les paiements fondés sur des actions émises par le Groupe qu'ils soient dénoués par la remise d'actions ou par un versement de numéraire dont le montant dépend de l'évolution de la valeur des actions.

La norme IFRS 2 prescrit de comptabiliser une charge représentative des paiements à base d'actions octroyés postérieurement au 7 novembre 2002 ; le montant de cette charge correspondant à la valeur de la rémunération à base d'actions accordée au salarié.

BNP Paribas accorde à ses salariés des plans d'options de souscription d'actions, des rémunérations différées versées en actions de l'entreprise ou en espèces indexées sur la valeur de l'action, et leur offre la possibilité de souscrire des actions de l'entreprise émises à cet effet avec une décote liée à une période d'incessibilité des actions souscrites.

- **Plans d'attribution d'options de souscription d'actions (stock-options) et d'actions gratuites**

La charge afférente aux plans attribués est étalée sur la période d'acquisition des droits, dans la mesure où l'obtention de l'avantage est soumise à une condition de présence.

Cette charge, inscrite dans les frais de personnel, dont la contrepartie figure en capitaux propres, est calculée sur la base de la valeur globale du plan, déterminée à la date d'attribution par le Conseil d'administration.

En l'absence de marché pour ces instruments, des modèles financiers de valorisation prenant en compte le cas échéant les conditions de performance relative de l'action BNP Paribas sont utilisés. La charge totale du plan est déterminée en multipliant la valeur unitaire de l'option ou de l'action gratuite attribuée par le nombre estimé d'options ou d'actions gratuites acquises en fin de période d'acquisition des droits compte tenu des conditions de présence des bénéficiaires.

Seules les hypothèses relatives au départ des bénéficiaires et aux conditions de performance qui ne sont pas liées à la valeur du titre BNP Paribas font l'objet d'une réestimation au cours de la période d'acquisition des droits et donnent lieu à un réajustement de la charge.

- **Rémunérations variables différées versées en espèces indexées sur le cours de l'action**

Ces rémunérations sont comptabilisées dans les charges des exercices au cours desquels le salarié rend les services correspondants.

Lorsque le paiement à base d'actions des rémunérations variables différées est explicitement soumis à une condition d'acquisition liée à la présence, les services sont présumés reçus sur la période d'acquisition et la charge de rémunération correspondante est inscrite, prorata temporis sur cette période, en frais de personnel en contrepartie d'une dette. La charge est révisée pour tenir compte de la non-réalisation des conditions de présence ou de performance, et de la variation de valeur du titre BNP Paribas.

En l'absence de condition de présence, la charge est constatée, sans étalement, par contrepartie d'une dette qui est ensuite réestimée à chaque clôture en fonction des éventuelles conditions de performance et de la variation de valeur du titre BNP Paribas, et ce jusqu'à son règlement.

- **Offre de souscription ou d'achat d'actions proposée aux salariés dans le cadre du Plan d'Epargne Entreprise**

Les souscriptions ou achats d'actions proposées aux salariés avec une décote par rapport au prix moyen de marché sur une période donnée dans le cadre du Plan d'Epargne Entreprise ne comportent pas de période d'acquisition des droits mais sont grevées d'une interdiction légale de céder les actions pendant une période de 5 ans dont il est tenu compte dans la valorisation, en diminution de l'avantage accordé aux salariés. Cet avantage est donc mesuré comme la différence, à la date d'annonce du plan aux salariés, entre la valeur de marché de l'action acquise en tenant compte de la condition d'incessibilité et le prix d'acquisition payé par le salarié, rapporté au nombre d'actions effectivement acquises.

Le coût d'incessibilité pendant 5 ans des actions acquises est équivalent à celui d'une stratégie consistant d'une part à vendre à terme les titres souscrits lors de l'augmentation de capital réservée aux salariés et à acheter d'autre part au comptant sur le marché un nombre équivalent d'actions BNP Paribas en les finançant par un prêt remboursé à l'issue des 5 années par le produit de la vente à terme. Le taux de l'emprunt est celui qui serait consenti, à un acteur du marché sollicitant un prêt personnel ordinaire non affecté remboursable dans 5 ans et présentant un profil de risque moyen. La valorisation du prix de vente à terme de l'action est déterminée sur la base de paramètres de marché.

1.j PROVISIONS DE PASSIF

Les provisions enregistrées au passif du bilan du Groupe, autres que celles relatives aux instruments financiers, aux engagements sociaux et aux contrats d'assurance, concernent principalement les provisions pour restructuration, pour litiges, pour amendes, pénalités et risques fiscaux.

Une provision est constituée lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation née d'un événement passé et lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Le montant de cette obligation est actualisé pour déterminer le montant de la provision, dès lors que cette actualisation présente un caractère significatif.

1.k IMPOT COURANT ET DIFFERE

La charge d'impôt sur le bénéfice exigible est déterminée sur la base des règles et taux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du Groupe sur la période à laquelle se rapportent les résultats.

Des impôts différés sont comptabilisés lorsqu'existent des différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et passifs du bilan et leurs valeurs fiscales.

Des passifs d'impôts différés sont reconnus pour toutes les différences temporelles taxables à l'exception:

- des différences temporelles taxables générées par la comptabilisation initiale d'un écart d'acquisition ;
- des différences temporelles taxables relatives aux investissements dans des entreprises sous contrôle exclusif et contrôle conjoint, dans la mesure où le Groupe est capable de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera et qu'il est probable que cette différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Des actifs d'impôts différés sont constatés pour toutes les différences temporelles déductibles et les pertes fiscales reportables dans la mesure où il est probable que l'entité concernée disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces différences temporelles et ces pertes fiscales pourront être imputées.

Les impôts différés actifs et passifs sont évalués selon la méthode du report variable au taux d'impôt dont l'application est présumée sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt et réglementations fiscales qui ont été adoptés ou le seront avant la date de clôture de la période. Ils ne font pas l'objet d'une actualisation.

Les impôts différés actifs ou passifs sont compensés quand ils trouvent leur origine au sein d'un même groupe fiscal, relèvent de la même autorité fiscale, et lorsque existe un droit légal de compensation.

Les impôts exigibles et différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge d'impôt dans le compte de résultat, à l'exception de ceux relatifs à une transaction ou un événement directement comptabilisé en capitaux propres, qui sont également imputés sur les capitaux propres.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôt sur les bénéfices » du compte de résultat.

1.1 TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

Le solde des comptes de trésorerie et assimilés est constitué des soldes nets des comptes de caisse, banques centrales, ainsi que les soldes nets des prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédit.

Les variations de la trésorerie générée par l'activité opérationnelle enregistrent les flux de trésorerie générés par les activités du Groupe, y compris ceux relatifs aux immeubles de placement, aux actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et titres de créances négociables.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations d'investissement résultent des flux de trésorerie liés aux acquisitions et aux cessions de filiales, entreprises associées ou coentreprises consolidées ainsi que ceux liés aux acquisitions et aux cessions d'immobilisations, hors immeubles de placement et immeubles donnés en location simple.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations de financement comprennent les encaissements et décaissements provenant des opérations avec les actionnaires et les flux liés aux dettes subordonnées et obligataires, et dettes représentées par un titre (hors titres de créances négociables).

1.m UTILISATION D'ESTIMATIONS DANS LA PREPARATION DES ETATS FINANCIERS

La préparation des états financiers du Groupe exige des responsables des métiers et des fonctions la formulation d'hypothèses et la réalisation d'estimations qui se traduisent dans la détermination des produits et des charges du compte de résultat comme dans l'évaluation des actifs et passifs du bilan et dans la confection des notes annexes qui leur sont relatives. Cet exercice suppose que les gestionnaires fassent appel à l'exercice de leur jugement et utilisent les informations disponibles à la date d'élaboration des états financiers pour procéder aux estimations nécessaires. Les résultats futurs définitifs des opérations pour lesquelles les gestionnaires ont recouru à des estimations peuvent à l'évidence s'avérer sensiblement différents de celles-ci notamment en fonction de conditions de marché différentes et avoir un effet significatif sur les états financiers.

Ainsi est-ce en particulier le cas :

- des dépréciations opérées pour couvrir les risques de crédit inhérents aux activités d'intermédiation bancaire ;
- de l'usage de modèles internes pour la valorisation des positions sur instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs ;
- du calcul de la valeur de marché des instruments financiers non cotés classés en « Actifs disponibles à la vente » ou en « Instruments financiers en valeur de marché par résultat » à l'actif ou au passif, et plus généralement du calcul des valeurs de marché des instruments financiers pour lesquels cette information doit être portée dans les notes annexes aux états financiers ;
- du caractère actif ou non d'un marché pour utiliser une technique de valorisation ;
- des dépréciations d'actifs financiers à revenu variable classés dans la catégorie « Disponibles à la vente » ;
- des tests de dépréciation effectués sur les actifs incorporels ;
- de la pertinence de la qualification de certaines couvertures de résultat par des instruments financiers dérivés et de la mesure de l'efficacité des stratégies de couverture ;
- de l'estimation de la valeur résiduelle des actifs faisant l'objet d'opérations de location-financement ou de location simple et plus généralement des actifs amortis déduction faite de leur valeur résiduelle estimée ;
- de la détermination des provisions destinées à couvrir les risques de pertes et charges.

Il en est de même au titre des hypothèses retenues pour apprécier la sensibilité de chaque type de risque de marché ainsi que la sensibilité des valorisations aux paramètres non observables.

2. EFFET DE L'APPLICATION RETROSPECTIVE DE L'INTERPRETATION IFRIC 21

Depuis le 1^{er} janvier 2015, le Groupe applique l'interprétation IFRIC 21 « Taxes » dans les comptes consolidés. Cette interprétation étant d'application rétrospective, les états financiers comparatifs au 1^{er} janvier et 31 décembre 2014 ont été retraités.

L'interprétation précise la date de comptabilisation des taxes entrant dans le champ d'application de la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », et qui sont principalement comptabilisées en autres charges générales d'exploitation. L'impôt sur les bénéfices et les impôts assimilés couverts par la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat » ne sont pas visés par cette interprétation. Les taxes concernées par IFRIC 21 doivent être comptabilisées au moment du fait générateur fiscal qui engendre leur exigibilité. Ainsi, certaines taxes antérieurement réparties sur l'exercice (par exemple, les taxes systémiques bancaires, la Contribution Sociale de Solidarité en France) doivent être comptabilisées pour leur totalité dès le 1^{er} janvier.

Sur le compte de résultat de l'exercice 2014, l'application de l'interprétation IFRIC 21 se traduit essentiellement par une diminution des autres charges générales d'exploitation de 2 millions d'euros.

Dans le bilan au 1^{er} janvier 2014, la mise en œuvre d'IFRIC 21 se traduit par une augmentation des capitaux propres part du Groupe de 49 millions d'euros, correspondant principalement à la neutralisation de la Contribution Sociale de Solidarité comptabilisée initialement en charges en 2013 mais exigible en 2014. Cette augmentation des capitaux propres trouve sa contrepartie dans la diminution de 76 millions d'euros des charges à payer et la diminution de 27 millions d'euros des impôts différés actifs.

3. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE 2015

3.a MARGE D'INTERETS

Le Groupe BNP Paribas présente sous les rubriques « Intérêts et produits assimilés » et « Intérêts et charges assimilées » la rémunération déterminée selon la méthode du taux d'intérêt effectif (intérêts, commissions et frais) des instruments financiers évalués au coût amorti, ainsi que la rémunération des instruments financiers en valeur de marché qui ne répondent pas à la définition d'un instrument dérivé. La variation de valeur calculée hors intérêts courus sur ces instruments financiers en valeur de marché par résultat est comptabilisée sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Les produits et charges d'intérêts sur les dérivés de couverture de valeur de marché sont présentés avec les revenus des éléments dont ils contribuent à la couverture des risques. De même, les produits et charges d'intérêts sur les dérivés de couverture économique des opérations désignées en valeur de marché par résultat sont rattachés aux rubriques qui enregistrent les intérêts de ces opérations.

En millions d'euros	Exercice 2015			Exercice 2014		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Opérations avec la clientèle	25 204	(7 498)	17 706	24 320	(8 025)	16 295
Comptes et prêts / emprunts	23 998	(7 438)	16 560	23 065	(7 902)	15 163
Opérations de pensions	38	(11)	27	25	(41)	(16)
Opérations de location-financement	1 168	(49)	1 119	1 230	(82)	1 148
Opérations interbancaires	1 368	(1 305)	63	1 548	(1 391)	157
Comptes et prêts / emprunts	1 310	(1 165)	145	1 479	(1 257)	222
Opérations de pensions	58	(140)	(82)	69	(134)	(65)
Emprunts émis par le Groupe		(1 805)	(1 805)		(2 023)	(2 023)
Instruments de couverture de résultats futurs	4 249	(3 334)	915	2 948	(2 565)	383
Instruments de couverture des portefeuilles couverts en taux	3 105	(3 409)	(304)	2 709	(2 909)	(200)
Portefeuille d'instruments financiers en valeur de marché par résultat	2 231	(1 477)	754	1 678	(1 475)	203
Portefeuille de titres à revenu fixe	1 406		1 406	944		944
Prêts / emprunts	187	(348)	(161)	154	(273)	(119)
Opérations de pensions	638	(778)	(140)	580	(750)	(170)
Dettes représentées par un titre		(351)	(351)		(452)	(452)
Actifs disponibles à la vente	4 840		4 840	5 063		5 063
Actifs détenus jusqu'à échéance	384		384	441		441
Total des produits et charges d'intérêts ou assimilés	41 381	(18 828)	22 553	38 707	(18 388)	20 319

Le total des produits d'intérêts sur les créances ayant fait l'objet d'une dépréciation individuelle s'élève à 546 millions d'euros pour l'exercice 2015 contre 574 millions d'euros pour l'exercice 2014.

3.b COMMISSIONS

Les produits et charges de commissions relatifs aux instruments financiers qui ne sont pas évalués à la valeur de marché par résultat se sont élevés respectivement à 2 975 millions et 355 millions d'euros pour l'exercice 2015, contre un produit de 3 114 millions d'euros et une charge de 334 millions d'euros pour l'exercice 2014.

Les produits nets de commissions afférentes aux activités de fiducie et assimilées qui conduisent le Groupe à détenir ou à placer des actifs au nom de la clientèle, de fiducies, d'institutions de retraite et de prévoyance ou d'autres institutions se sont élevés à 2 539 millions d'euros pour l'exercice 2015, contre 2 304 millions d'euros pour l'exercice 2014.

3.c GAINS NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS EVALUES EN VALEUR DE MARCHE PAR RESULTAT

Les gains nets sur instruments financiers évalués en valeur de marché par résultat recouvrent les éléments de résultat afférents aux instruments financiers gérés au sein d'un portefeuille de transaction et aux instruments financiers que le Groupe a désignés comme évaluables en valeur de marché par résultat, y compris les dividendes, et à l'exception des revenus et charges d'intérêts présentés dans la « Marge d'intérêts » (note 3.a).

Les montants de gains et pertes des instruments financiers évalués en valeur de marché sur option sont relatifs principalement à des instruments dont les variations de valeur sont susceptibles d'être compensées par celles d'instruments du portefeuille de transaction qui les couvrent économiquement.

En millions d'euros	Exercice 2015	Exercice 2014
Portefeuille de transaction	2 622	3 641
Instruments financiers de taux et de crédit	1 668	132
Instruments financiers de capital	3 416	4 092
Instruments financiers de change	(1 707)	(60)
Autres instruments dérivés	(782)	(509)
Opérations de pension	27	(14)
Instruments évalués en valeur de marché sur option	3 352	980
<i>dont effet de la réévaluation des dettes imputable au risque émetteur du Groupe BNP Paribas (note 5.d)</i>	266	(277)
Incidence de la comptabilité de couverture	80	10
Instruments dérivés de couverture de valeur	609	2 148
Composantes couvertes des instruments financiers ayant fait l'objet d'une couverture de valeur	(529)	(2 138)
Total	6 054	4 631

Les gains nets des portefeuilles de transaction comprennent, pour un montant négligeable au titre des exercices 2015 et 2014, l'inefficacité liée aux couvertures de résultats futurs.

3.d GAINS NETS SUR ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES A LA VENTE ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS NON EVALUES EN VALEUR DE MARCHÉ

En millions d'euros	Exercice 2015	Exercice 2014
Prêts et créances, titres à revenu fixe ⁽¹⁾	510	512
Plus ou moins-values nettes de cession	510	512
Actions et autres titres à revenu variable	975	1 457
Produits de dividendes	580	534
Charge de dépréciation	(333)	(210)
Plus-values nettes de cession	728	1 133
Total	1 485	1 969

⁽¹⁾ Les produits d'intérêt relatifs aux instruments financiers à revenu fixe sont compris dans la « Marge d'intérêts » (note 3.a) et la charge de dépréciation liée à l'insolvabilité éventuelle des émetteurs est présentée au sein du « Coût du risque » (note 3.f).

Les résultats latents, précédemment portés dans la rubrique « Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres » et inscrits en résultat, représentent un gain net après effet de la provision pour participation aux excédents de l'assurance de 635 millions d'euros au cours de l'exercice 2015, contre un gain net de 1 046 millions d'euros au cours de l'exercice 2014.

L'application des critères de dépréciation automatiques et d'analyse qualitative a conduit à une charge de première dépréciation des titres à revenu variable, qui se répartit de la manière suivante :

- 40 millions d'euros liés à la baisse de valeur supérieure à 50% par rapport à la valeur d'acquisition (11 millions d'euros en 2014),
- 39 millions d'euros liés à l'observation d'une moins-value latente sur deux années consécutives (9 millions d'euros en 2014),
- 9 millions d'euros liés à l'observation d'une moins-value latente d'au moins 30% en moyenne sur un an (1 million d'euros en 2014),
- 28 millions d'euros liés à une analyse qualitative complémentaire (29 millions d'euros en 2014).

3.e PRODUITS ET CHARGES DES AUTRES ACTIVITES

En millions d'euros	Exercice 2015			Exercice 2014		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Produits nets de l'activité d'assurance	29 184	(25 435)	3 749	27 529	(24 088)	3 441
Produits nets des immeubles de placement	74	(60)	14	78	(78)	-
Produits nets des immobilisations en location simple	6 249	(5 019)	1 230	5 661	(4 576)	1 085
Produits nets de l'activité de promotion immobilière	1 031	(834)	197	929	(739)	190
Autres produits nets	1 751	(1 710)	41	1 563	(1 418)	145
Total net des produits et charges des autres activités	38 289	(33 058)	5 231	35 760	(30 899)	4 861

- **Produits nets de l'activité d'assurance**

En millions d'euros	Exercice 2015	Exercice 2014
Primes acquises brutes	23 633	23 588
Charges des prestations des contrats	(14 763)	(14 295)
Variations des provisions techniques	(7 024)	(8 051)
Variations de valeur des actifs supports de contrats en unités de compte	2 143	2 513
Charges ou produits nets des cessions en réassurance	(320)	(394)
Autres produits et charges	80	80
Total des produits nets de l'activité d'assurance	3 749	3 441

La rubrique « Charges des prestations des contrats » comprend la charge liée aux rachats, échéances et sinistres sur les contrats d'assurance. La rubrique « Variation des provisions techniques » comprend les variations de valeur des contrats financiers, notamment des contrats en unités de compte. Les intérêts versés sur ces contrats sont comptabilisés dans les charges d'intérêt.

3.f COUT DU RISQUE

Le coût du risque recouvre la charge des dépréciations constituées au titre du risque de crédit inhérent à l'activité d'intermédiation du Groupe ainsi que des dépréciations éventuellement constituées en cas de risque de défaillance avéré de contreparties d'instruments financiers négociés de gré à gré.

- **Coût du risque de la période**

En millions d'euros	Exercice 2015	Exercice 2014
Dotations nettes aux dépréciations	(3 739)	(3 501)
Récupérations sur créances amorties	589	482
Créances irrécouvrables non couvertes par des dépréciations	(647)	(686)
Total du coût du risque de la période	(3 797)	(3 705)

Coût du risque de la période par nature d'actifs

En millions d'euros	Exercice 2015	Exercice 2014
Prêts et créances sur les établissements de crédit	(10)	48
Prêts et créances sur la clientèle	(3 639)	(3 674)
Actifs financiers disponibles à la vente	(18)	(19)
Instruments financiers des activités de marché	(16)	32
Autres actifs	(17)	(7)
Engagements par signature et divers	(97)	(85)
Total du coût du risque de la période	(3 797)	(3 705)
<i>Coût du risque sur base spécifique</i>	<i>(3 961)</i>	<i>(4 135)</i>
<i>Coût du risque sur base collective</i>	<i>164</i>	<i>430</i>

• **Dépréciations constituées au titre du risque de crédit**

Variation au cours de la période des dépréciations constituées

En millions d'euros	Exercice 2015	Exercice 2014
Total des dépréciations constituées en début de période	27 945	27 014
Dotations nettes aux dépréciations	3 739	3 501
Utilisation de dépréciations	(4 342)	(3 146)
Variation de périmètre, de parités monétaires et divers	334	576
Total des dépréciations constituées en fin de période	27 676	27 945

Dépréciations constituées par nature d'actifs

En millions d'euros, au	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Dépréciation des actifs		
Prêts et créances sur les établissements de crédit (note 5.f)	241	257
Prêts et créances sur la clientèle (note 5.g)	26 194	26 418
Instruments financiers des activités de marché	141	132
Actifs financiers disponibles à la vente (note 5.c)	75	85
Autres actifs	50	39
Total des dépréciations d'actifs financiers	26 701	26 931
<i>dont provisions spécifiques</i>	<i>23 200</i>	<i>23 248</i>
<i>dont provisions collectives</i>	<i>3 501</i>	<i>3 683</i>
Provisions inscrites au passif		
Provisions pour engagements par signature		
- sur les établissements de crédit	16	19
- sur la clientèle	422	434
Autres dépréciations spécifiques	537	561
Total des provisions inscrites au titre des engagements de crédit (note 5.q)	975	1 014
<i>dont provisions spécifiques sur engagements par signature</i>	<i>317</i>	<i>312</i>
<i>dont provisions collectives</i>	<i>120</i>	<i>142</i>
Total des dépréciations et provisions constituées	27 676	27 945

3.g COUTS RELATIFS A L'ACCORD GLOBAL AVEC LES AUTORITES DES ETATS-UNIS

Le Groupe est parvenu le 30 juin 2014 à un règlement global relatif à l'enquête portant sur certaines transactions en dollars concernant des pays soumis aux sanctions des Etats-Unis. Ce règlement inclut des accords avec le US Department of Justice, le US Attorney's Office pour le district sud de New York, le District Attorney's Office du comté de New York, le Conseil des Gouverneurs de la Réserve fédérale américaine (FED), le Département des Services Financiers de l'État de New York (DFS) et l'Office of Foreign Assets Control (OFAC) du Département du Trésor américain.

Dans le cadre de cet accord, BNP Paribas SA reconnaît sa responsabilité (« guilty plea ») pour avoir enfreint certaines lois et réglementations des Etats-Unis relatives à des sanctions économiques à l'encontre de certains pays et aux enregistrements des opérations liées. BNP Paribas accepte également de payer un total de 8,97 milliards de dollars (6,55 milliards d'euros). Compte tenu des sommes déjà provisionnées au 31 décembre 2013, 0,8 milliard d'euros, ce montant a donné lieu à la comptabilisation d'une charge exceptionnelle de 5,75 milliards d'euros dans les comptes du deuxième trimestre 2014. Une incertitude demeure quant au traitement fiscal qui sera retenu in fine au sein des différentes entités du Groupe concernées par cet accord. Par ailleurs, BNP Paribas a accepté une suspension temporaire, pour une durée d'un an à compter du 1er janvier 2015, de certaines opérations directes de compensation en dollars US, portant principalement sur le périmètre de l'activité de financement du négoce international de matières premières, pour la partie pétrole et gaz, dans certaines implantations.

BNP Paribas a travaillé avec les autorités des Etats-Unis pour aboutir à cet accord dont le règlement a été coordonné par son autorité de tutelle nationale (l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - ACPR), en lien avec ses principales autorités de tutelle à l'étranger. BNP Paribas conserve ses licences dans le cadre de ces accords.

Sans attendre cet accord, la banque a mis au point un ensemble de procédures solides en matière de conformité et de contrôle. Elles traduisent une évolution majeure des processus opérationnels du Groupe. En particulier :

- un département baptisé « Sécurité Financière Groupe aux Etats-Unis » et faisant partie de la fonction « Conformité Groupe » est localisé à New York et a pour mission de veiller à ce que BNP Paribas respecte dans le monde entier les réglementations des Etats-Unis relatives aux sanctions internationales et aux embargos ;
- la totalité des flux en dollars du Groupe BNP Paribas sera à terme traitée et contrôlée par la succursale de New York.

Le Groupe a constitué en 2014 une provision de 250 millions d'euros pour couvrir l'ensemble des charges complémentaires liées à la finalisation de la mise en œuvre du plan de remédiation auquel il s'est engagé vis-à-vis des autorités des Etats-Unis, portant à 6 milliards d'euros les coûts relatifs au règlement global du litige comptabilisés sur l'exercice 2014.

En 2015, le Groupe a réestimé les charges relatives au plan de remédiation et a constitué une dotation complémentaire de 100 millions d'euros.

3.h IMPOT SUR LES BENEFICES

Rationalisation de la charge d'impôt par rapport au taux d'impôt sur les sociétés en France ⁽²⁾	Exercice 2015		Exercice 2014 ⁽¹⁾	
	en millions d'euros	taux d'impôt	en millions d'euros	taux d'impôt
Charge d'impôt théorique sur le résultat net avant impôt ⁽³⁾	(4 098)	38,0%	(1 176)	38,0%
Effet du différentiel de taux d'imposition des entités étrangères	450	-4,2%	483	-15,6%
Effet du taux réduit sur les dividendes et les cessions des titres	334	-3,1%	268	-8,7%
Effet d'impôt lié à l'activation des pertes reportables et des différences temporelles antérieures	7	-0,1%	87	-2,8%
Effet d'impôt lié à l'utilisation de déficits antérieurs non activés	30	-0,3%	28	-0,9%
Effet de la non déduction des coûts relatifs à l'accord global avec les autorités des Etats-Unis	-	-	(2 185)	70,7%
Autres effets	(58)	0,6%	(148)	4,7%
Charge d'impôt sur les bénéfices	(3 335)	30,9%	(2 643)	85,4%
<i>dont</i>				
<i>Charge d'impôt courant de l'exercice</i>	(2 428)		(2 634)	
<i>Charge d'impôt différé de l'exercice (note 5.k)</i>	(907)		(9)	

⁽¹⁾ Données retraitées par application de l'interprétation IFRIC 21 (cf. notes 1.a et 2).

⁽²⁾ Y compris la contribution sociale de solidarité de 3,3% et la contribution exceptionnelle de 10,7% assises sur l'impôt sur les sociétés au taux de 33,33% le portant ainsi à 38%.

⁽³⁾ Retraité des quotes-parts de résultat des sociétés mises en équivalence et des écarts d'acquisition.

4. INFORMATIONS SECTORIELLES

Le Groupe est organisé autour de deux domaines d'activité opérationnels :

- **Retail Banking & Services** : ce domaine réunit les ensembles Domestic Markets et International Financial Services. L'ensemble Domestic Markets comprend les banques de détail en France (BDDF), en Italie (BNL banca commerciale), en Belgique (BDDB) et au Luxembourg (BDEL), et certains métiers spécialisés de banque de détail (Personal Investors, Leasing Solutions, et Arval). L'ensemble International Financial Services regroupe les activités de banque de détail du Groupe BNP Paribas hors zone euro, incluant Europe Méditerranée et BancWest aux Etats-Unis, ainsi que Personal Finance et les activités d'Assurance et de Gestion Institutionnelle et Privée (métiers Wealth Management, Gestion d'Actifs et Services Immobiliers) ;
- **Corporate & Institutional Banking (CIB)** : ce domaine rassemble les activités de Corporate Banking (Europe, Moyen-Orient, Afrique, Asie Pacifique et Amériques, ainsi que les activités de Corporate Finance), Global Markets (activités Fixed Income, Currency et Commodities ainsi que Equity and Prime Services), et Securities Services (spécialisé dans les services titres offerts aux sociétés de gestion, aux institutions financières et aux entreprises).

Les Autres Activités comprennent essentiellement les activités de Principal Investments, les activités liées à la fonction de centrale financière du Groupe, certains coûts relatifs aux projets transversaux, l'activité de crédit immobilier de Personal Finance (dont une partie significative est gérée en extinction) et certaines participations.

Elles regroupent également les éléments ne relevant pas de l'activité courante qui résultent de l'application des règles propres aux regroupements d'entreprises. Afin de préserver la pertinence économique des éléments de résultat présentés pour chacun des domaines d'activité opérationnels, les effets d'amortissement des ajustements de valeur constatés dans la situation nette des entités acquises ainsi que les coûts de restructuration constatés au titre de l'intégration des entités ont été affectés au segment Autres Activités. Il en est de même des coûts de transformation liés au programme transverse d'économie du Groupe (Simple and Efficient).

Les transactions entre les différents métiers du Groupe sont conclues à des conditions commerciales de marché. Les informations sectorielles sont présentées en prenant en compte les prix de transfert négociés entre les différents secteurs en relation au sein du Groupe.

Les fonds propres sont alloués par métiers en fonction des risques encourus, sur la base d'un ensemble de conventions principalement fondées sur la consommation en fonds propres résultant des calculs d'actifs pondérés fixés par la réglementation relative à la solvabilité des établissements de crédit et entreprises d'investissement. Les résultats par métiers à fonds propres normalisés sont déterminés en affectant à chacun des métiers le produit des fonds propres qui lui sont ainsi alloués. L'allocation de capital dans les différents métiers s'effectue sur la base de 9% des actifs pondérés. La ventilation du bilan par pôle d'activité suit les mêmes règles que celles utilisées pour la ventilation du résultat par pôle d'activité.

Pour fournir une référence homogène avec la présentation des comptes de l'exercice 2015, la ventilation des résultats de l'exercice 2014 par pôle d'activité a été retraitée des principaux effets présentés ci-dessous comme s'ils étaient intervenus au 1^{er} janvier 2014 :

1. Conformément à la nouvelle organisation des pôles opérationnels du Groupe, annoncée le 5 février 2015, les séries trimestrielles recomposées intègrent l'impact des transferts internes d'activités qui ont été opérés au 1^{er} janvier 2015. Les principaux changements sont les suivants :
 - rattachement du métier Securities Services à Corporate and Institutional Banking ;
 - rattachement au métier Corporate Banking des activités de Corporate Finance, antérieurement logées dans Conseil et Marchés de Capitaux ;
 - création au sein du métier Global Markets de deux nouveaux segments de reporting, Fixed Income, Currency and Commodities (FICC) et Equity and Prime Services, après ajustement des périmètres d'activités.

Ces modifications ne changent pas les résultats d'ensemble du Groupe, mais seulement la ventilation analytique.

2. Comme indiqué dans les notes 1.a et 2, le Groupe applique l'interprétation IFRIC 21 « Taxes » dans les comptes consolidés à compter du 1^{er} janvier 2015.

• Résultats par pôle d'activité

En millions d'euros	Exercice 2015							Exercice 2014 ⁽¹⁾						
	Produit net bancaire	Charges générales d'exploitation	Coût du risque	Coûts exceptionnels (3)	Résultat d'exploitation	Eléments hors exploitation	Résultat avant impôt	Produit net bancaire	Charges générales d'exploitation	Coût du risque	Coûts exceptionnels (3)	Résultat d'exploitation	Eléments hors exploitation	Résultat avant impôt
Retail Banking & Services														
Domestic Markets														
Banque De Détail en France ⁽²⁾	6 322	(4 404)	(341)		1 577	3	1 580	6 480	(4 385)	(401)		1 694	2	1 696
BNL banca commerciale ⁽²⁾	3 051	(1 830)	(1 248)		(27)	(1)	(28)	3 158	(1 738)	(1 397)		23		23
Banque De Détail en Belgique ⁽²⁾	3 388	(2 357)	(86)		945	(9)	936	3 227	(2 350)	(129)		748	(10)	738
Autres activités de Domestic Markets ⁽²⁾	2 616	(1 434)	(136)		1 046	21	1 067	2 279	(1 262)	(143)		874	(18)	856
International Financial Services														
Personal Finance	4 744	(2 291)	(1 176)		1 277	74	1 351	4 103	(1 962)	(1 095)		1 046	99	1 145
International Retail Banking														
Europe Méditerranée ⁽²⁾	2 482	(1 707)	(466)		309	174	483	2 097	(1 461)	(357)		279	106	385
BancWest ⁽²⁾	2 785	(1 856)	(50)		879	31	910	2 202	(1 424)	(50)		728	4	732
Assurance	2 304	(1 160)	(5)		1 139	157	1 296	2 180	(1 081)	(6)		1 093	121	1 214
Gestion Institutionnelle et Privée	3 020	(2 301)	(25)		694	46	740	2 813	(2 174)	(3)		636	75	711
Corporate & Institutional Banking														
Corporate Banking	3 736	(2 258)	(139)		1 339	162	1 501	3 533	(2 029)	(131)		1 373	14	1 387
Global Markets	6 124	(4 552)	(79)		1 493		1 493	5 187	(4 108)	50		1 129	6	1 135
Securities Services	1 799	(1 468)	5		336	(1)	335	1 577	(1 288)	5		294	8	302
Autres Activités	567	(1 636)	(51)	(100)	(1 220)	(65)	(1 285)	332	(1 262)	(48)	(6 000)	(6 978)	(196)	(7 174)
Total Groupe	42 938	(29 254)	(3 797)	(100)	9 787	592	10 379	39 168	(26 524)	(3 705)	(6 000)	2 939	211	3 150

(1) Données retraitées par application de l'interprétation IFRIC 21 (cf. notes 1.a et 2.).

(2) Banque De Détail en France, BNL banca commerciale, Banque De Détail en Belgique, Banque de Détail et des Entreprises au Luxembourg, Europe Méditerranée et BancWest après réaffectation chez Gestion Institutionnelle et Privée d'un tiers de l'activité Wealth Management France, Italie, Belgique, Luxembourg, Turquie et Etats-Unis.

(3) Coûts relatifs à l'accord global avec les autorités des Etats-Unis.

- Bilan par pôle d'activité**

En millions d'euros, au	31 décembre 2015		31 décembre 2014 ⁽¹⁾	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Retail Banking & Services				
Domestic Markets	409 243	409 515	394 508	410 197
Banque De Détail en France	158 579	165 318	155 839	164 674
BNL banca commerciale	73 850	55 169	73 993	66 135
Banque De Détail en Belgique	126 383	144 818	118 918	138 799
Autres activités de Domestic Markets	50 431	44 210	45 758	40 589
International Financial Services	420 915	390 116	390 855	363 612
Personal Finance	57 784	14 090	51 137	13 961
International Retail Banking	133 956	122 659	120 286	109 783
<i>Europe Méditerranée</i>	<i>51 674</i>	<i>45 735</i>	<i>50 860</i>	<i>44 915</i>
<i>BancWest</i>	<i>82 282</i>	<i>76 924</i>	<i>69 426</i>	<i>64 868</i>
Assurance	211 172	205 092	201 498	196 801
Gestion Institutionnelle et Privée	18 003	48 275	17 934	43 067
Corporate and Institutional Banking	1 084 212	1 027 433	1 218 867	1 149 343
Autres Activités	79 823	167 129	73 528	154 606
Total Groupe	1 994 193	1 994 193	2 077 758	2 077 758

⁽¹⁾Données retraitées par application de l'interprétation IFRIC 21 (cf. notes 1.a et 2.).

L'information par pôle d'activité relative aux écarts d'acquisition est présentée dans la note 5.o Ecarts d'acquisition.

- Informations par secteur géographique**

L'analyse géographique des actifs et des résultats sectoriels repose sur le lieu d'enregistrement comptable des activités ajusté afin de se rapprocher de l'origine managériale de l'activité. Il ne reflète pas nécessairement la nationalité de la contrepartie ou la localisation des activités opérationnelles.

- Produit net bancaire par secteur géographique

En millions d'euros	Exercice 2015	Exercice 2014 ⁽¹⁾
Europe	31 484	29 644
Amérique du Nord	5 067	4 041
Asie et Pacifique	3 223	2 713
Autres	3 164	2 770
Total Groupe	42 938	39 168

⁽¹⁾Données retraitées par application de l'interprétation IFRIC 21 (cf. notes 1.a et 2.).

- Bilan en contribution aux comptes consolidés, par secteur géographique

En millions d'euros, au	31 décembre 2015	31 décembre 2014 ⁽¹⁾
Europe	1 565 574	1 622 887
Amérique du Nord	231 988	250 880
Asie et Pacifique	143 390	151 481
Autres	53 241	52 510
Total Groupe	1 994 193	2 077 758

⁽¹⁾Données retraitées par application de l'interprétation IFRIC 21 (cf. notes 1.a et 2.).

5. NOTES RELATIVES AU BILAN AU 31 DECEMBRE 2015

5.a ACTIFS, PASSIFS ET INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES EN VALEUR DE MARCHE PAR RESULTAT

ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHE PAR RESULTAT

Les actifs et passifs financiers enregistrés en valeur de marché ou de modèle par résultat sont constitués des opérations négociées à des fins de transaction – y compris les instruments financiers dérivés – et de certains actifs et passifs que le Groupe a choisi de valoriser sur option en valeur de marché ou de modèle par résultat dès la date de leur acquisition ou de leur émission.

En millions d'euros, au	31 décembre 2015		31 décembre 2014	
	Portefeuille de transaction	Portefeuille évalué en valeur de marché sur option	Portefeuille de transaction	Portefeuille évalué en valeur de marché sur option
Portefeuille de titres	133 500	83 043	156 546	78 563
Prêts et opérations de pension	131 783	33	165 776	264
ACTIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHE PAR RESULTAT	265 283	83 076	322 322	78 827
Portefeuille de titres	82 544		78 912	
Emprunts et opérations de pension	156 771	2 384	196 733	2 009
Dettes représentées par un titre (note 5.i)		46 330		48 171
Dettes subordonnées (note 5.i)		1 382		1 550
Dettes représentatives de parts de fonds consolidés détenues par des tiers		3 022		5 902
PASSIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHE PAR RESULTAT	239 315	53 118	275 645	57 632

Le détail de ces rubriques est présenté dans la note 5.d.

INSTRUMENTS FINANCIERS EVALUES EN VALEUR DE MARCHE SUR OPTION

- **Actifs financiers évalués en valeur de marché sur option**

Les actifs financiers valorisés sur option à la valeur de marché ou de modèle par résultat enregistrent essentiellement les actifs financiers représentatifs des contrats en unités de compte ou du fonds général des activités d'assurance, et, dans une moindre mesure, des actifs avec dérivés incorporés pour lesquels le principe d'extraction de ces dérivés n'a pas été retenu.

Les actifs financiers représentatifs des contrats en unités de compte des activités d'assurance comprennent des titres émis par des entités consolidées du Groupe, qui ne sont pas éliminés en consolidation afin de maintenir la représentation des actifs investis au titre de ces contrats au même montant que celui des provisions techniques constituées au titre des passifs dus aux assurés. Les titres à revenu fixe (certificats et EMTN) non éliminés s'élèvent à 588 millions d'euros au 31 décembre 2015 contre 700 millions d'euros au 31 décembre 2014 et les titres à revenu variable (actions émises par BNP Paribas SA principalement) à 89 millions d'euros au 31 décembre 2015 contre 137 millions d'euros au 31 décembre 2014. Leur élimination n'aurait pas d'impact significatif sur les comptes de la période.

- **Passifs financiers évalués en valeur de marché sur option**

Les passifs financiers valorisés sur option en valeur de marché ou de modèle par résultat enregistrent principalement les émissions originées et structurées pour le compte de la clientèle dont les risques et la couverture sont gérés dans un même ensemble. Ces émissions recèlent des dérivés incorporés significatifs dont les variations de valeur sont susceptibles d'être compensées par celles des instruments dérivés qui les couvrent économiquement.

La valeur de remboursement des dettes émises évaluées sur option en valeur de marché ou de modèle par résultat s'établit à 51 325 millions d'euros au 31 décembre 2015 contre 51 592 millions d'euros au 31 décembre 2014.

INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES

Les instruments financiers dérivés du portefeuille de transaction relèvent majoritairement d'opérations initiées par les activités de négoce d'instruments financiers. Ils peuvent être contractés dans le cadre d'activités de mainteneur de marché ou d'arbitrage. BNP Paribas est un négociant actif d'instruments financiers dérivés, soit sous forme de transactions portant sur des instruments "élémentaires" (tels que les "credit default swaps") soit en structurant des profils de risque complexe adaptés aux besoins de sa clientèle. Dans tous les cas, la position nette est encadrée par des limites.

D'autres instruments financiers dérivés du portefeuille de transaction relèvent d'opérations négociées à des fins de couverture d'instruments d'actif ou de passif que le Groupe n'a pas documentées comme telles ou que la réglementation comptable ne permet pas de qualifier de couverture. Il s'agit en particulier d'opérations sur instruments financiers dérivés de crédit conclues pour l'essentiel en protection des portefeuilles de prêts du Groupe.

En millions d'euros, au	31 décembre 2015		31 décembre 2014	
	Valeur de marché positive	Valeur de marché négative	Valeur de marché positive	Valeur de marché négative
Instruments dérivés de taux	239 249	220 780	295 651	280 311
Instruments dérivés de change	44 200	44 532	57 211	62 823
Instruments dérivés de crédit	14 738	14 213	18 425	18 054
Instruments dérivés sur actions	31 077	40 242	33 112	41 838
Autres instruments dérivés	7 360	6 061	8 099	7 224
Instruments financiers dérivés	336 624	325 828	412 498	410 250

Le tableau ci-après présente les montants notionnels des instruments financiers dérivés classés en portefeuille de transaction. Le montant notionnel des instruments financiers dérivés ne constitue qu'une indication de volume de l'activité du Groupe sur les marchés d'instruments financiers et ne reflète pas les risques de marché attachés à ces instruments.

En millions d'euros, au	31 décembre 2015			31 décembre 2014		
	Marchés organisés ⁽¹⁾	Gré à gré	Total	Marchés organisés ⁽¹⁾	Gré à gré	Total
Instruments dérivés de taux	13 257 587	8 434 019	21 691 606	18 427 162	13 000 642	31 427 804
Instruments dérivés de change	59 113	3 184 346	3 243 459	28 833	3 443 439	3 472 272
Instruments dérivés de crédit	155 129	968 859	1 123 988	590 153	1 210 331	1 800 484
Instruments dérivés sur actions	808 325	651 221	1 459 546	773 280	643 631	1 416 911
Autres instruments dérivés	113 251	30 267	143 518	89 464	79 431	168 895
Instruments financiers dérivés	14 393 405	13 268 712	27 662 117	19 908 892	18 377 474	38 286 366

(1) Inclut à hauteur de 90% les instruments dérivés négociés de gré à gré admis dans des chambres de compensation.

5.b INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES A USAGE DE COUVERTURE

Le tableau suivant présente les valeurs de marché des instruments financiers dérivés utilisés à des fins de couverture.

En millions d'euros, au	31 décembre 2015		31 décembre 2014	
	Valeur de marché positive	Valeur de marché négative	Valeur de marché positive	Valeur de marché négative
Couverture de valeur	15 071	17 905	15 976	19 326
Instruments dérivés de taux	15 071	17 897	15 976	19 321
Instruments dérivés de change		8		5
Couverture de résultats futurs	2 888	3 162	3 704	3 664
Instruments dérivés de taux	2 766	3 034	3 607	3 555
Instruments dérivés de change	109	124	71	102
Autres instruments dérivés	13	4	26	7
Couverture des investissements nets en devises	104	1	86	3
Instruments dérivés de change	104	1	86	3
Dérivés utilisés en couverture	18 063	21 068	19 766	22 993

Le montant total des notionnels des instruments dérivés utilisés en couverture s'établit à 993 828 millions d'euros au 31 décembre 2015 contre 920 215 millions d'euros au 31 décembre 2014.

5.c ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES A LA VENTE

En millions d'euros, au	31 décembre 2015			31 décembre 2014		
	Net	dont dépréciations	dont variations de valeur comptabilisées directement en capitaux propres	Net	dont dépréciations	dont variations de valeur comptabilisées directement en capitaux propres
Titres à revenu fixe	239 899	(75)	13 554	234 032	(85)	15 761
Bons du Trésor et obligations d'Etat	131 269	(4)	8 559	123 405	(4)	8 869
Autres titres à revenu fixe	108 630	(71)	4 995	110 627	(81)	6 892
Actions et autres titres à revenu variable	19 034	(3 090)	4 238	18 260	(2 953)	3 833
Titres cotés	5 595	(836)	1 583	5 273	(945)	1 707
Titres non cotés	13 439	(2 254)	2 655	12 987	(2 008)	2 126
Total des actifs disponibles à la vente	258 933	(3 165)	17 792	252 292	(3 038)	19 594

La valeur brute des titres à revenu fixe dépréciés s'élève à 131 millions d'euros au 31 décembre 2015 (contre 201 millions d'euros au 31 décembre 2014).

Les titres Visa Europe, inscrits en titres à revenu variable non cotés, ont été réévalués pour 430 millions d'euros directement en capitaux propres pour tenir compte des termes du protocole de rachat par Visa Inc. Cette valorisation a été déterminée en appliquant une décote de 25% sur le prix de vente estimé, constitué d'une composante en numéraire et d'une composante en actions de préférence.

Cette décote reflète l'effet des incertitudes de valorisation suivantes :

- la réalisation définitive de l'opération notamment conditionnée à l'approbation des autorités européennes,
- la répartition définitive du prix de vente entre les vendeurs,
- la liquidité des actions de préférence,
- l'évaluation des litiges relatifs à l'activité de Visa Europe.

Ce protocole prévoit également une clause de complément de prix, payable à l'issue d'une période de 4 ans après la réalisation effective de la cession, non prise en compte dans la valorisation des titres Visa Europe au 31 décembre 2015.

Les variations de valeur comptabilisées directement en capitaux propres se décomposent comme suit :

En millions d'euros, au	31 décembre 2015			31 décembre 2014		
	Titres à revenu fixe	Actions et autres titres à revenu variable	Total	Titres à revenu fixe	Actions et autres titres à revenu variable	Total
Réévaluation non couverte des titres, comptabilisée en "Actifs financiers disponibles à la vente"	13 554	4 238	17 792	15 761	3 833	19 594
Impôts différés liés à cette réévaluation	(4 548)	(856)	(5 404)	(5 281)	(842)	(6 123)
Provision pour participation aux excédents différée des entités d'assurance, nette d'impôts différés	(6 960)	(1 119)	(8 079)	(8 257)	(1 072)	(9 329)
Quote-part de réévaluation sur titres disponibles à la vente détenus par des entités mises en équivalence, nette d'impôt différé et de provision pour participation aux excédents différés pour les entités d'assurance	889	92	981	884	84	968
Réévaluation sur titres disponibles à la vente reclassés en prêts et créances restant à amortir	(39)		(39)	(74)		(74)
Autres variations	(55)	(7)	(62)	(52)	14	(38)
Variations de valeur d'actifs comptabilisées directement en capitaux propres sous la rubrique "Actifs disponibles à la vente et prêts et créances reclassés"	2 841	2 348	5 189	2 981	2 017	4 998
Part du Groupe	2 735	2 331	5 066	2 859	2 006	4 865
Part des minoritaires	106	17	123	122	11	133

Echéancement des titres à revenu fixe disponibles à la vente par date d'échéance contractuelle :

En millions d'euros, au 31 décembre 2015	< 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	TOTAL
Titres à revenu fixe	11 348	9 924	17 900	85 614	115 113	239 899

En millions d'euros, au 31 décembre 2014	< 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	TOTAL
Titres à revenu fixe	19 107	10 624	14 477	78 455	111 369	234 032

5.d MESURE DE LA VALEUR DE MARCHÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS

DISPOSITIF DE VALORISATION

BNP Paribas a retenu pour principe de disposer d'une filière unique et intégrée de production et de contrôle de la valorisation des instruments financiers utilisée à des fins de gestion quotidienne du risque et d'information financière. Ce dispositif se fonde sur une valorisation économique unique, sur laquelle s'appuient les décisions de BNP Paribas et ses stratégies de gestion du risque.

La valeur économique se compose de la valorisation milieu de marché et d'ajustements additionnels de valorisation.

La valorisation milieu de marché est obtenue à partir de données externes ou de techniques de valorisation qui maximisent l'utilisation de paramètres de marché observables. La valorisation milieu de marché est une valeur théorique additive, indépendante du sens de la transaction ou de son impact sur les risques existants au sein du portefeuille et de la nature des contreparties. Elle ne dépend pas non plus de l'aversion d'un intervenant de marché aux risques spécifiques de l'instrument, du marché sur lequel il est négocié, ou de la stratégie de gestion du risque.

Les ajustements additionnels de valorisation tiennent compte des incertitudes de valorisation, ainsi que des primes de risques de marché et de crédit afin de refléter les coûts que pourrait induire une opération de sortie sur le marché principal. Lorsque des techniques de valorisation sont utilisées pour calculer la valeur de marché, les hypothèses de coût de financement des flux futurs de trésorerie attendus contribuent à la valorisation milieu de marché, notamment à travers l'utilisation de taux d'actualisation appropriés. Ces hypothèses reflètent l'anticipation de la Banque de ce qu'un acteur de marché retiendrait comme conditions effectives de refinancement de l'instrument. Elles tiennent compte, le cas échéant, des termes des contrats de collatéral. En particulier, pour les dérivés non collatéralisés, ou imparfaitement collatéralisés, elles contiennent un ajustement explicite par rapport au taux d'intérêt interbancaire (Funding Valuation Adjustment – FVA).

En règle générale, la valeur de marché est égale à la valeur économique, sous réserve d'ajustements supplémentaires limités, tels que les ajustements pour risque de crédit propre, spécifiquement requis par les normes IFRS.

Les principaux ajustements additionnels de valorisation sont présentés ci-après.

AJUSTEMENTS ADDITIONNELS DE VALORISATION

Les ajustements additionnels de valorisation retenus par BNP Paribas pour déterminer les valeurs de marché sont les suivants :

Ajustement de bid/offer : l'écart entre le cours acheteur et le cours vendeur reflète le coût de sortie marginal d'un « price taker » (client potentiel). Symétriquement, il représente la rémunération exigée par un opérateur au titre du risque à détenir une position ou à devoir la céder à un prix proposé par un autre opérateur.

BNP Paribas considère que la meilleure estimation d'un prix de sortie est le cours acheteur ou le cours vendeur, à moins que plusieurs éléments ne montrent qu'un autre point de cette fourchette est plus représentatif du prix de sortie.

Ajustement lié à l'incertitude sur les paramètres : lorsque l'observation des prix ou des paramètres utilisés par les techniques de valorisation est difficile ou irrégulière, le prix de sortie de l'instrument est incertain. Le degré d'incertitude sur le prix de sortie est mesuré de différentes manières, dont l'analyse de la dispersion des indications de prix disponibles ou l'estimation d'intervalles de valeurs raisonnables de paramètres.

Ajustement lié à l'incertitude de modèle : une incertitude peut survenir lors de l'utilisation de certaines techniques de valorisation, bien que des données observables soient disponibles. C'est le cas lorsque les risques inhérents aux instruments diffèrent de ceux portés par les paramètres observables. Dès lors la technique de valorisation s'appuie sur des hypothèses qui ne peuvent être aisément corroborées.

Ajustement de valeur pour risque de contrepartie (Credit Valuation Adjustment – CVA) : cet ajustement s'applique aux valorisations et cotations de marché qui ne tiennent pas compte de la qualité de crédit de la contrepartie. Il vise à prendre en compte le fait que la contrepartie puisse faire défaut et que BNP Paribas ne puisse pas recouvrer la totalité de la valeur de marché des transactions.

Lors de la détermination du coût de sortie ou de transfert d'une exposition portant du risque de contrepartie, le marché pertinent à considérer est celui des intermédiaires financiers. Toutefois, la détermination de cet ajustement suppose l'exercice du jugement pour prendre en considération :

- la possible absence ou indisponibilité d'information sur les prix sur le marché des intermédiaires financiers ;
- l'influence du cadre réglementaire en matière de risque de contrepartie sur la politique de tarification des intervenants du marché ;
- et l'absence de modèle économique dominant pour la gestion du risque de contrepartie.

Le modèle de valorisation utilisé pour établir l'ajustement de valeur pour risque de contrepartie est fondé sur les mêmes expositions que celles utilisées pour les besoins des calculs réglementaires. Ce modèle s'efforce d'estimer le coût d'une stratégie optimale de gestion du risque en tenant compte des incitations et contraintes implicites aux réglementations en vigueur et à leurs évolutions, de la perception par le marché des probabilités de défaut, ainsi que des paramètres liés au défaut utilisés pour les besoins réglementaires.

Ajustement de valeur pour risque de crédit propre pour les dettes (Own Credit Adjustment – OCA) et pour les dérivés (Debit Valuation Adjustment – DVA) : ces ajustements reflètent l'effet de la qualité de crédit de BNP Paribas sur la valorisation des émissions évaluées en valeur de marché sur option et des instruments financiers dérivés. Ces deux ajustements se fondent sur le profil des expositions passives attendues. Le risque de crédit propre est évalué à partir de l'observation des conditions des émissions de titres de dettes appropriées réalisées par le Groupe sur le marché. L'ajustement de DVA est établi après prise en compte de l'ajustement du coût de financement (FVA).

A ce titre, la valeur comptable des titres de dette en valeur de marché sur option est augmentée de 416 millions d'euros au 31 décembre 2015, à comparer à une augmentation de valeur de 682 millions d'euros au 31 décembre 2014, soit un produit de 266 millions d'euros constaté en gains nets sur instruments financiers évalués en valeur de marché par résultat (note 3.c).

CLASSES D'INSTRUMENTS ET CLASSIFICATION AU SEIN DE LA HIERARCHIE POUR LES ACTIFS ET PASSIFS EVALUES A LA VALEUR DE MARCHE

Comme énoncé dans le résumé des principes comptables (cf. note 1.c.10), les instruments financiers évalués à la valeur de marché sont répartis selon une hiérarchie qui comprend trois niveaux.

La ventilation des actifs et des passifs par classes de risques a pour objectif de préciser la nature des instruments :

- Les expositions titrisées sont présentées par type de collatéral.
- Pour les instruments dérivés, les valeurs de marché sont ventilées selon le facteur de risque dominant, à savoir le risque de taux d'intérêt, le risque de change, le risque de crédit et le risque action. Les instruments dérivés de couverture sont principalement des instruments dérivés de taux d'intérêts.

En millions d'euros, au	31 décembre 2015											
	Portefeuille de transaction				Portefeuille évalué en valeur de marché sur option				Actifs disponibles à la vente			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Portefeuille de titres	102 232	29 517	1 751	133 500	67 177	12 123	3 743	83 043	204 988	44 625	9 320	258 933
Bons du Trésor et obligations d'Etat	48 509	4 632		53 141	1 849			1 849	125 702	5 567		131 269
Valeurs mobilières adossées à des actifs ⁽¹⁾	-	12 059	1 329	13 388	-	-	-	-	-	3 312	7	3 319
CDOs / CLOs ⁽²⁾		832	1 305	2 137						16		16
Autres valeurs mobilières adossées à des actifs		11 227	24	11 251						3 296	7	3 303
Autres titres à revenu fixe	12 531	10 889	238	23 658	1 405	4 949	77	6 431	71 220	32 400	1 691	105 311
Actions et autres titres à revenu variable	41 192	1 937	184	43 313	63 923	7 174	3 666	74 763	8 066	3 346	7 622	19 034
Prêts et opérations de pension	-	130 928	855	131 783	-	33	-	33				
Prêts		433		433		33		33				
Opérations de pension		130 495	855	131 350								
ACTIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RESULTAT ET DISPONIBLES A LA VENTE	102 232	160 445	2 606	265 283	67 177	12 156	3 743	83 076	204 988	44 625	9 320	258 933
Portefeuille de titres	75 894	6 231	419	82 544	-	-	-	-				
Bons du Trésor et obligations d'Etat	55 724	1 383		57 107								
Autres titres à revenu fixe	5 387	4 797	417	10 601								
Actions et autres titres à revenu variable	14 783	51	2	14 836								
Emprunts et opérations de pension	-	154 499	2 272	156 771	-	2 296	88	2 384				
Emprunts		3 893		3 893		2 296	88	2 384				
Opérations de pension		150 606	2 272	152 878								
Dettes représentées par un titre (note 5.i)	-	-	-	-	-	35 137	11 193	46 330				
Dettes subordonnées (note 5.i)	-	-	-	-	-	1 382	-	1 382				
Dettes représentatives de parts de fonds consolidés détenues par des tiers	-	-	-	-	2 415	607	-	3 022				
PASSIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RESULTAT	75 894	160 730	2 691	239 315	2 415	39 422	11 281	53 118				

En millions d'euros, au	31 décembre 2014											
	Portefeuille de transaction				Portefeuille évalué en valeur de marché sur option				Actifs disponibles à la vente			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Portefeuille de titres	119 509	33 221	3 816	156 546	63 888	11 872	2 803	78 563	190 828	52 231	9 233	252 292
Bons du Trésor et obligations d'Etat	57 043	5 369		62 412	1 499	29		1 528	117 689	5 716		123 405
Valeurs mobilières adossées à des actifs ⁽¹⁾	-	11 684	2 165	13 849	-	-	-	-	-	3 691	232	3 923
CDOs / CLOs ⁽²⁾		199	2 140	2 339						141	224	365
Autres valeurs mobilières adossées à des actifs		11 485	25	11 510						3 550	8	3 558
Autres titres à revenu fixe	13 847	14 125	1 230	29 202	1 814	4 638	32	6 484	65 303	39 513	1 888	106 704
Actions et autres titres à revenu variable	48 619	2 043	421	51 083	60 575	7 205	2 771	70 551	7 836	3 311	7 113	18 260
Prêts et opérations de pension	-	160 228	5 548	165 776	-	264	-	264				
Prêts		684		684		264		264				
Opérations de pension		159 544	5 548	165 092								
ACTIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RESULTAT ET DISPONIBLES A LA VENTE	119 509	193 449	9 364	322 322	63 888	12 136	2 803	78 827	190 828	52 231	9 233	252 292
Portefeuille de titres	74 857	3 823	232	78 912	-	-	-	-				
Bons du Trésor et obligations d'Etat	57 064	655		57 719								
Autres titres à revenu fixe	6 216	2 847	232	9 295								
Actions et autres titres à revenu variable	11 577	321		11 898								
Emprunts et opérations de pension	-	182 733	14 000	196 733	-	1 921	88	2 009				
Emprunts		4 131	5	4 136		1 921	88	2 009				
Opérations de pension		178 602	13 995	192 597								
Dettes représentées par un titre (note 5.i)	-	-	-	-	-	36 537	11 634	48 171				
Dettes subordonnées (note 5.i)	-	-	-	-	-	1 540	10	1 550				
Dettes représentatives de parts de fonds consolidés détenues par des tiers	-	-	-	-	5 261	641	-	5 902				
PASSIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RESULTAT	74 857	186 556	14 232	275 645	5 261	40 639	11 732	57 632				

⁽¹⁾ Ces montants ne sont pas représentatifs du montant total des actifs de titrisation détenus par BNP Paribas, notamment ceux qui ont été classés au sein de la catégorie «Prêts et créances sur la clientèle» lors de leur comptabilisation initiale, et ceux ayant fait l'objet d'un reclassement (cf. note 5.e).

⁽²⁾ Collateralised Debt Obligations (CDOs) – Obligations adossées à des titres de dette ; Collateralised Loan Obligations (CLOs) – Obligations adossées à des prêts

31 décembre 2015								
En millions d'euros, au	Valeur de marché positive				Valeur de marché négative			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Instruments dérivés de taux	626	232 907	5 716	239 249	704	217 611	2 465	220 780
Instruments dérivés de change		44 178	22	44 200	1	44 456	75	44 532
Instruments dérivés de crédit		13 677	1 061	14 738		13 022	1 191	14 213
Instruments dérivés sur actions	5 646	23 845	1 586	31 077	5 824	29 547	4 871	40 242
Autres instruments dérivés	913	6 367	80	7 360	853	4 894	314	6 061
Instruments financiers dérivés (hors dérivés de couverture)	7 185	320 974	8 465	336 624	7 382	309 530	8 916	325 828
Instruments financiers dérivés de couverture	-	18 063	-	18 063	-	21 068	-	21 068

31 décembre 2014								
En millions d'euros, au	Valeur de marché positive				Valeur de marché négative			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Instruments dérivés de taux	280	288 004	7 367	295 651	349	275 690	4 272	280 311
Instruments dérivés de change	4	56 931	276	57 211	5	62 792	26	62 823
Instruments dérivés de crédit		17 183	1 242	18 425		16 579	1 475	18 054
Instruments dérivés sur actions	5 415	25 997	1 700	33 112	5 671	31 116	5 051	41 838
Autres instruments dérivés	1 375	6 718	6	8 099	1 071	5 730	423	7 224
Instruments financiers dérivés (hors dérivés de couverture)	7 074	394 833	10 591	412 498	7 096	391 907	11 247	410 250
Instruments financiers dérivés de couverture	-	19 766	-	19 766	-	22 993	-	22 993

Les transferts entre les niveaux de la hiérarchie peuvent intervenir lorsque les instruments répondent aux critères de classification dans le nouveau niveau, ces critères étant dépendants des conditions de marché et des produits. Les changements d'observabilité, le passage du temps et les événements affectant la vie de l'instrument sont les principaux facteurs qui déclenchent les transferts. Les transferts sont réputés avoir été réalisés en fin de période.

Au cours de l'exercice 2015, les transferts entre le Niveau 1 et le Niveau 2 n'ont pas été significatifs.

DESCRIPTION DES PRINCIPAUX INSTRUMENTS AU SEIN DE CHAQUE NIVEAU DE LA HIERARCHIE

Cette partie présente les critères d'affectation à chacun des niveaux de la hiérarchie, et les principaux instruments qui s'y rapportent. Sont décrits plus particulièrement les instruments classés en Niveau 3 et les méthodologies de valorisation correspondantes.

Des informations quantitatives sont également fournies sur les paramètres utilisés pour déterminer la valeur de marché des principaux instruments comptabilisés en portefeuille de transaction et les instruments financiers dérivés classés en Niveau 3.

Niveau 1

Ce niveau regroupe l'ensemble des instruments dérivés et des valeurs mobilières qui sont cotés sur une bourse de valeurs ou cotés en continu sur d'autres marchés actifs.

Le Niveau 1 comprend notamment les actions et les obligations liquides, les ventes à découvert sur ces mêmes instruments, les instruments dérivés traités sur les marchés organisés (futures, options ...). Il comprend les parts de fonds et OPCVM dont la valeur liquidative est calculée quotidiennement ainsi que la dette représentative de parts de fonds consolidés détenues par des tiers.

Niveau 2

Les titres classés en Niveau 2 comprennent les titres moins liquides que ceux de Niveau 1. Il s'agit principalement d'obligations d'Etat, d'obligations d'entreprises, de titres adossés à des prêts hypothécaires (Mortgage Backed Securities – MBS), de parts de fonds et de titres à court terme tels que des certificats de dépôt. Ils sont classés au Niveau 2 notamment lorsque les prix externes proposés par un nombre raisonnable de teneurs de marché actifs sont régulièrement observables, sans qu'ils soient pour autant directement exécutoires. Ces prix sont issus notamment des services de publication de consensus de marché auxquels contribuent les teneurs de marché actifs ainsi que des cours indicatifs produits par des courtiers ou des négociateurs actifs. D'autres sources sont également utilisées, telles que le marché primaire et la valorisation utilisée pour les appels de marge réalisés dans le cadre de contrats de collatéralisation.

Les opérations de pension sont classées principalement au Niveau 2. La classification s'appuie essentiellement sur l'observabilité et la liquidité du marché des pensions en fonction du collatéral sous-jacent.

Les dettes émises évaluées en valeur de marché sur option sont classées selon le niveau de leur instrument dérivé incorporé pris isolément. Le spread d'émission est considéré comme observable.

Les instruments dérivés de Niveau 2 comprennent principalement les instruments suivants :

- Les instruments simples, tels que les swaps de taux d'intérêt, les caps, les floors, les swaptions, les dérivés de crédit, les contrats à terme et les options sur actions, sur cours de change, sur matières premières ;
- Les instruments dérivés structurés, tels que les options de change exotiques, les dérivés sur actions ou sur fonds à sous-jacents uniques ou multiples, les instruments dérivés de taux d'intérêt exotiques sur courbe unique et les instruments dérivés sur taux d'intérêt structuré.

Les instruments dérivés sont classés au Niveau 2 lorsque l'un des éléments suivants peut être démontré et documenté :

- La valeur de marché est déterminée principalement à partir du prix ou de la cotation d'autres instruments de Niveau 1 et de Niveau 2, au moyen de techniques usuelles d'interpolation ou de démembrement dont les résultats sont régulièrement corroborés par des transactions réelles ;
- La valeur de marché est déterminée à partir d'autres techniques usuelles telles que la réplique ou l'actualisation des flux de trésorerie calibrées par rapport aux prix observables, comportant un risque de modèle limité, et permettant de neutraliser efficacement les risques de l'instrument par la négociation d'instruments de Niveau 1 ou de Niveau 2 ;
- La valeur de marché est déterminée à partir d'une technique de valorisation plus complexe ou interne mais directement vérifiée par la comparaison régulière avec les paramètres de marché externes.

Déterminer si un instrument dérivé de gré à gré est éligible au Niveau 2 relève de l'exercice du jugement. Dans cette appréciation sont considérés l'origine, le degré de transparence et de fiabilité des données externes utilisées, ainsi que le degré d'incertitude associé à l'utilisation de modèles. Les critères de classification du Niveau 2 impliquent donc de multiples axes d'analyse au sein d'une « zone observable » dont les limites sont établies en fonction d'une liste prédéfinie de catégories de produits et d'un ensemble de sous-jacents et de bandes de maturité. Ces critères sont régulièrement revus et actualisés, de même que les ajustements additionnels de valorisation associés, afin que la politique d'ajustements de valorisation et le classement par niveau restent cohérents.

Niveau 3

Les titres de Niveau 3 du portefeuille de transaction comprennent principalement le portefeuille de CLOs et de CDOs d'ABS géré en extinction. Les autres titres de Niveau 3 évalués en valeur de marché sur option ou classés au sein de la catégorie « disponibles à la vente » comprennent les parts de fonds et les actions non cotées.

Les CLOs représentent l'essentiel des titres de Niveau 3 du portefeuille de transaction. La valeur de marché est déterminée au moyen d'une méthodologie prenant en considération les prix indicatifs externes disponibles et les flux de trésorerie attendus actualisés. Les taux constants de remboursements anticipés figurent parmi les principaux paramètres non observables requis pour modéliser les flux de trésorerie des actifs sous-jacents. Les autres paramètres non observables sont l'écart de spread entre instruments cash et instruments dérivés (base cash contre synthétique) et les taux d'actualisation.

Les actifs en collatéral des CDOs d'ABS se composent de crédits immobiliers commerciaux, de Commercial Mortgage Backed Securities – CMBS et de Residential Mortgage Backed Securities – RMBS. La valeur de marché des CDOs est déterminée, selon la qualité du collatéral, en utilisant une approche fondée sur les valeurs liquidatives et sur les flux de trésorerie attendus actualisés.

Pour les RMBS, les valeurs liquidatives sont obtenues dans une large mesure à partir de sources externes, tandis que pour les crédits immobiliers commerciaux, elles sont déterminées à partir de l'évaluation indépendante d'un prestataire externe.

L'approche fondée sur les flux de trésorerie attendus actualisés utilise aussi bien des hypothèses internes que des sources externes indépendantes pour déterminer les flux futurs de trésorerie attendus sur les actifs sous-jacents. L'application à ces prévisions des cascades des CDOs modélisés par des plates-formes externes permet de déterminer les flux de trésorerie attendus pour chaque tranche de CDO considérée. La valeur de marché nécessite également la formulation d'hypothèses sur la base cash contre synthétique et les taux d'actualisation.

Les parts de fonds correspondent aux fonds immobiliers pour lesquels l'évaluation des investissements sous-jacents n'est pas fréquente, ainsi qu'aux fonds alternatifs (*hedge funds*) pour lesquels la mise à disposition de l'actif net réévalué n'est pas fréquente.

Enfin, les titres non cotés sont systématiquement classés en Niveau 3, à l'exception des OPCVM à valeur liquidative quotidienne présentés comme des titres non cotés dans la note 5.c, mais qui sont classés en Niveau 1 dans la hiérarchie des valorisations.

Opérations de pensions principalement à long terme ou structurées, sur les obligations d'entreprises et les ABS : l'évaluation de ces transactions nécessite de recourir à des méthodologies internes compte tenu de leurs spécificités, du manque d'activité et de l'indisponibilité de l'information sur le prix de marché des pensions à long terme. Les courbes utilisées dans la valorisation sont corroborées par les données disponibles telles que la base cash contre synthétique de paniers d'obligations équivalentes, les prix de transactions récentes et les indications de prix obtenues. Les ajustements additionnels de valorisation apportés à ces expositions sont fonction du degré d'incertitude inhérent aux choix de modélisation et au volume de données disponibles.

Les dettes émises évaluées en valeur de marché sur option sont classées selon le niveau de leur instrument dérivé incorporé pris isolément. Le spread d'émission est considéré comme observable.

Instruments dérivés

Les instruments dérivés simples sont classés au Niveau 3 lorsque l'exposition est au-delà de la zone observable des courbes de taux ou des surfaces de volatilité, ou lorsqu'elle porte sur des instruments ou des marchés moins liquides tels que ceux des taux d'intérêt des marchés émergents ou ceux des tranches sur les anciennes séries d'indices de crédit. Les principaux instruments sont :

- **Instruments dérivés de taux d'intérêt :** les expositions sont constituées principalement de swaps dans des devises peu liquides. La classification résulte également du niveau de liquidité plus faible sur certaines maturités, bien que certaines observations soient disponibles à travers

le consensus de marché. La technique de valorisation est courante et emploie des paramètres de marché externes et des techniques d'extrapolation.

- **Instruments dérivés de crédit (CDS)** : il s'agit principalement de CDS dont la maturité est au-delà de l'échéance maximale observable et, dans une moindre mesure, de CDS sur des émetteurs non liquides ou en difficulté et sur indices de prêts. La classification résulte du manque de liquidité, bien que certaines observations soient disponibles à travers le consensus de marché. Les expositions de Niveau 3 comprennent également les CDS et les Total Return Swaps sur actifs titrisés. Elles sont valorisées à partir des mêmes techniques de modélisation que les obligations sous-jacentes, en prenant en considération la base cash contre synthétique et la prime de risque spécifique.
- **Instruments dérivés sur actions** : l'essentiel de l'exposition est constituée de contrats à terme et de produits indexés sur la volatilité, de maturité longue, et de produits sur des marchés optionnels peu profonds. La détermination des courbes à terme et des surfaces de volatilité dont la maturité est au-delà de l'échéance maximale observable est effectuée à l'aide de techniques d'extrapolation. Toutefois, en l'absence de données de marché pour alimenter le modèle, la détermination de la volatilité ou des cours à terme se fonde généralement sur des valeurs de substitution ou sur l'analyse historique.

Ces dérivés simples font l'objet d'ajustements additionnels de valorisation au titre de l'incertitude sur la liquidité, selon la nature des sous-jacents et les bandes de maturité concernées.

Les instruments dérivés complexes classés au Niveau 3 sont principalement constitués de produits hybrides (hybrides taux-change et hybrides actions), de produits de corrélation de crédit, de produits sensibles aux remboursements anticipés, de certaines options sur panier d'actions, et d'options sur taux d'intérêt. Les principales expositions, techniques de valorisation liées et sources d'incertitude associées sont les suivantes :

- **Les options de taux complexes** sont classées en Niveau 3 lorsqu'elles impliquent des devises pour lesquelles les observations disponibles sont insuffisantes ou lorsqu'elles comprennent une option quanto dont le calcul du pay-off est déterminé avec un taux de change à maturité fixe (à l'exception des principales devises). Les instruments dérivés complexes long terme sont également classés en Niveau 3.
- **Les instruments dérivés hybrides taux-change** sont constitués essentiellement d'une famille spécifique de produits appelée Power Reverse Dual Currency (PRDC). La valorisation des PRDCs nécessite une modélisation complexe du double comportement des cours de change et des taux d'intérêt. Elle est particulièrement sensible aux corrélations non observables entre taux et change, et corroborée par des transactions récentes et les prix des consensus de marché.
- **Les swaps de titrisation** sont composés principalement de swaps à taux fixe, de swaps de devises ou de basis swaps dont le notionnel est indexé sur le comportement en termes de remboursements anticipés de certains portefeuilles sous-jacents. L'estimation du profil d'amortissement des swaps de titrisation est corroborée par des estimations statistiques fondées sur des données historiques externes.
- **Les options sur volatilité à terme** sont des produits dont le pay-off est indexé sur la variabilité future d'indices de taux tels que les swaps de volatilité. Ces produits comportent un risque de modèle important dans la mesure où il est difficile de déduire les paramètres de volatilité à terme à partir d'instruments négociés sur le marché. Les ajustements de valorisation sont calibrés pour tenir compte de l'incertitude inhérente au produit, et de la fourchette d'incertitude des données du consensus externe.
- **Les instruments dérivés sur l'inflation** classés au Niveau 3 correspondent principalement aux swaps sur les indices inflation qui ne sont pas associés à un marché liquide d'obligations indexées, à des options sur indices sur l'inflation et d'autres formes d'indices sur l'inflation comprenant une optionalité. Les techniques de valorisation utilisées pour les instruments dérivés sur l'inflation sont principalement des modèles de marché courants. Des techniques fondées sur des valeurs de substitution sont utilisées pour quelques expositions limitées. Bien que la valorisation soit corroborée chaque mois au travers de consensus de marché, les produits sont classés au Niveau 3 en raison de leur manque de liquidité et d'incertitudes inhérentes au calibrage.
- La valorisation des **CDOs de tranches « sur mesure » (bespoke CDOs)** nécessite des paramètres de corrélation sur les événements de défaut. Ces informations sont déduites de données issues

de marchés actifs de tranches d'indices à l'aide d'un modèle interne de projection qui met en œuvre des techniques internes d'extrapolation et d'interpolation. Les CDOs multi-géographies nécessitent une hypothèse de corrélation supplémentaire. Enfin, le modèle de CDO bespoke implique également des hypothèses et des paramètres internes liés à la dynamique du facteur de recouvrement. La modélisation des CDOs est calibrée sur le marché observable des tranches sur indices, et fait régulièrement l'objet d'une comparaison avec les consensus de marché sur les paniers standards de sous-jacents. Les incertitudes sont liées aux techniques de projection, d'évaluation de la corrélation entre géographies, de modélisation des recouvrements et des paramètres associés.

- **Les paniers « N to Default »** représentent un autre type de produit de corrélation de crédit, modélisés à travers la méthode usuelle des copules. Les principaux paramètres nécessaires sont les corrélations par paires entre les composantes du panier qui peuvent être observées dans les données du consensus et les données transactionnelles. Les paniers linéaires sont toutefois considérés comme observables.
- **Les produits de corrélation actions et hybrides actions** sont des instruments dont le pay-off dépend du comportement relatif d'actions ou indices d'un panier de sorte que la valorisation est sensible à la corrélation entre les composantes du panier. Des versions hybrides de ces instruments portent sur des paniers qui contiennent à la fois des actions et d'autres instruments sous-jacents tels que des indices de matières premières. La plupart des corrélations entre instruments ne sont pas actives, seul un sous-ensemble de la matrice de corrélation actions-indice est régulièrement observable et négocié. Par conséquent, la classification en Niveau 3 dépend de la composition du panier, de sa maturité, et de la nature hybride du produit. Les paramètres de corrélation sont déterminés à partir d'un modèle interne fondé sur des estimations historiques et d'autres facteurs d'ajustement, corroborés par référence à des opérations récentes ou à des données externes. Pour l'essentiel, la matrice de corrélation est fournie par les services de consensus, et lorsqu'une corrélation entre deux sous-jacents n'est pas disponible, elle peut être obtenue par des techniques d'extrapolation ou des techniques fondées sur des valeurs de substitution.

Ces dérivés complexes font l'objet d'ajustements additionnels de valorisation pour couvrir les incertitudes relatives à la liquidité, aux paramètres et au risque de modèle.

Ajustements de valorisation (CVA, DVA et FVA)

Les ajustements additionnels de valorisation pour risque de contrepartie (CVA) et pour risque de crédit propre (DVA) et l'ajustement explicite du coût de financement (FVA) sont considérés comme composantes non observables du dispositif de valorisation et par conséquent classés en Niveau 3 dans la hiérarchie de juste valeur. Ceci n'interfère pas, dans le cas général, dans la classification des transactions individuelles au sein de la hiérarchie. Toutefois, un dispositif spécifique permet d'identifier les transactions individuelles pour lesquelles la contribution marginale de ces ajustements, et l'incertitude y associée, est significative et justifie de classer ces transactions en Niveau 3. C'est notamment le cas de certains instruments de taux d'intérêt simples faiblement collatéralisés et de durée résiduelle très longue.

Pour tous ces produits de niveau 3, le tableau ci-après fournit un intervalle de valeurs des principales données non observables. Ces fourchettes correspondent à une série de sous-jacents différents et n'ont de sens que dans le contexte de la technique de valorisation mise en œuvre par BNP Paribas. Les moyennes pondérées, le cas échéant, sont fondées sur les valeurs de marché, les valeurs nominales ou les sensibilités.

Classes d'instruments	Évaluation au bilan (en millions d'euros)		Principaux types de produits composant le niveau 3 au sein de la classe de risque	Technique de valorisation utilisée pour les types de produits considérés	Principales données non observables pour les types de produits considérés	Intervalle de données non observables au sein des produits de niveau 3 considérés	Moyenne pondérée		
	Actif	Passif							
Portefeuille titres (CDOs, CLOs)	1 305		Obligations adossées à des prêts (CLOs) Obligations adossées à des actifs de titrisation (CDOs d'ABSs) incluant notamment des RMBSs, CMBSs et Prêts immobiliers commerciaux	Combinaison d'une approche par les valeurs liquidatives et d'une approche fondée sur les flux de trésorerie attendus	Taux d'actualisation	28 pb à 1 303 pb (1)	306 pb (a)		
					Taux constant de remboursements (CLOs)	0 à 10%	10% (b)		
					Base de financement cash / synthétique (€)	5 pb à 6 pb	non significatif		
Opérations de pension	855	2 272	Opérations de pension à long terme	Techniques utilisant des valeurs de substitution, fondées en particulier sur la base de financement d'un pool d'obligations de référence négocié activement et représentatif des pensions livrées sous-jacentes.	Spread des opérations de pensions à long terme sur les obligations privées (haut rendement, investment grade) et sur les ABSs	0 pb à 113 pb	73 pb (c)		
Instruments dérivés de taux	5 716	2 465	Instruments dérivés hybrides change / taux	Modèle de valorisation des options hybrides taux de change / taux d'intérêt	Corrélation entre taux de change et taux d'intérêt. Parités principales : EUR/JPY, USD/JPY, AUD/JPY	13% à 56%	41% (c)		
					Floors et caps sur le taux d'inflation ou sur l'inflation cumulée (ex. : planchers de remboursement), essentiellement sur l'inflation européenne et française	Modèle de valorisation des produits d'inflation	Volatilité de l'inflation cumulée	0,8% à 11,1 %	(d)
					Produits de volatilité à terme tels que les swaps de volatilité, principalement en euro	Modèle de valorisation des options sur taux d'intérêt	Volatilité du taux d'inflation en glissement annuel	0,3 % à 1,7 %	
					Swaps de titrisation (balance guaranteed) comprenant swaps à taux fixe, basis swaps ou swaps de devises dont le notionnel est indexé sur le comportement de remboursement anticipé d'actifs sous-jacents principalement européens	Modélisation des remboursements anticipés Actualisation des flux de trésorerie attendus	Taux constants de remboursements anticipés	0,0% à 40%	10% (c)
					CDOs et tranches d'indices sur des indices inactifs	Technique de projection de la corrélation et de modélisation du recouvrement	Courbe de corrélation spécifique du portefeuille sous-jacent du CDO	20% à 99%	(d)
Instruments dérivés de crédit	1 061	1 191	Paniers N to Default	Modèle de défaillance sur crédit	Corrélation du défaut inter-régions	70% à 90%	80% (a)		
					Variance du taux de recouvrement des sous-jacents d'un émetteur unique	0 à 25%	(d)		
					Instruments dérivés de crédit sur un émetteur de référence peu liquide (autre que CDS sur actifs de titrisation et CDS sur indices de prêts)	Démembrement, extrapolation et interpolation	Spreads CDS au-delà de la limite d'observation (10 ans)	110 pb à 245 pb (2)	181 pb (a)
							Courbes CDS non liquides (sur les principales échéances)	5 pb à 1 338 pb (3)	180 pb (a)
Instruments dérivés sur actions	1 586	4 871	Instruments dérivés simples et complexes sur les paniers multi-sous-jacents d'actions	Différents modèles d'options sur volatilité	Volatilité non observable des actions	0% à 94% (4)	28% (e)		
					Corrélation non observable des actions	25% à 98%	65% (a)		

(1) Le bas de la fourchette est relatif aux titres de maturité courte, tandis que le haut de la fourchette est lié aux CDOs d'ABSs américains, dont la valeur n'est pas significative au bilan puisque leurs prix sont pratiquement nuls. Si l'on extrait ces données, le taux d'actualisation se situe entre 28 pb et 745pb.

(2) Le haut de la fourchette est lié à une position bilantielle et nette en risque non significative sur un corporate européen. Le reste de la position est essentiellement sur des émetteurs souverains.

(3) Le haut de la fourchette est lié à un émetteur du secteur de l'Energie qui représente une part négligeable du bilan (CDSs avec des sous-jacents non liquides). Si l'on extrait ce nom ayant le spreads le plus élevé, le haut de la fourchette serait à 830 pb.

(4) Le haut de la fourchette est lié à trois actions qui représentent une part négligeable du bilan sur les options avec des sous-jacents action. Si l'on extrait ces données, le haut de la fourchette serait à environ 80 %.

(a) La pondération n'est pas fondée sur le risque, mais sur une méthodologie alternative en rapport avec les instruments de Niveau 3 (valeur actuelle ou notionnel)

(b) Le haut de la fourchette est lié aux CLOs qui représentent l'essentiel de cette exposition

(c) Pondérations fondées sur l'axe de risque pertinent au niveau du portefeuille

(d) Pas de pondération dans la mesure où aucune sensibilité explicite n'a été attribuée à ces données

(e) Simple calcul de la moyenne

TABLEAU DE VARIATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS DE NIVEAU 3

Pour les instruments financiers de Niveau 3, les mouvements suivants sont intervenus entre le 1er janvier 2014 et le 31 décembre 2015 :

En millions d'euros	Actifs financiers				Passifs financiers		
	Instruments financiers en valeur de marché par résultat détenus à des fins de transaction	Instruments financiers en valeur de marché par résultat sur option	Actifs financiers disponibles à la vente	TOTAL	Instruments financiers en valeur de marché par résultat détenus à des fins de transaction	Instruments financiers en valeur de marché par résultat sur option	TOTAL
Situation au 31 décembre 2013	14 237	2 859	7 680	24 776	(16 896)	(10 123)	(27 019)
Achats	8 725	2 743	3 532	15 000	-	-	-
Emissions	-	-	-	-	(12 622)	(4 506)	(17 128)
Ventes	(1 459)	(2 562)	(1 266)	(5 287)	-	-	-
Règlements ⁽¹⁾	(7 727)	(233)	(1 262)	(9 222)	3 838	2 507	6 345
Transferts vers le niveau 3	3 204	-	90	3 294	(2 188)	(4 178)	(6 366)
Transferts hors du niveau 3	(3 106)	(122)	(409)	(3 637)	332	4 197	4 529
Gains (ou pertes) comptabilisés en compte de résultat au titre des opérations échues ou rompues au cours de l'exercice	132	48	(87)	93	880	239	1 119
Gains (ou pertes) comptabilisés en compte de résultat pour les instruments en vie en fin de période	5 302	70	(8)	5 364	2 127	313	2 440
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-
- Eléments relatifs aux variations de parités monétaires	647	-	151	798	(950)	(181)	(1 131)
- Variations d'actifs et passifs comptabilisées en capitaux propres	-	-	812	812	-	-	-
Situation au 31 décembre 2014	19 955	2 803	9 233	31 991	(25 479)	(11 732)	(37 211)
Achats	4 818	4 161	2 019	10 998	-	-	-
Emissions	-	-	-	-	(2 128)	(9 021)	(11 149)
Ventes	(2 291)	(3 470)	(1 292)	(7 053)	-	-	-
Règlements ⁽¹⁾	(11 355)	(89)	(999)	(12 443)	15 159	8 519	23 678
Transferts vers le niveau 3	1 012	130	245	1 387	(463)	(1 607)	(2 070)
Transferts hors du niveau 3	(1 750)	(63)	(440)	(2 253)	1 440	2 464	3 904
Gains (ou pertes) comptabilisés en compte de résultat au titre des opérations échues ou rompues au cours de l'exercice	(1 778)	122	(162)	(1 818)	1 339	250	1 589
Gains (ou pertes) comptabilisés en compte de résultat pour les instruments en vie en fin de période	1 834	149	(58)	1 925	(716)	83	(633)
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-
- Eléments relatifs aux variations de parités monétaires	626	-	131	757	(759)	(237)	(996)
- Variations d'actifs et passifs comptabilisées en capitaux propres	-	-	643	643	-	-	-
Situation au 31 décembre 2015	11 071	3 743	9 320	24 134	(11 607)	(11 281)	(22 888)

⁽¹⁾ Comprend, pour les actifs, les remboursements de principal, les règlements des intérêts et les flux de paiements et d'encaissements sur dérivés lorsque leur valorisation est positive et, pour les passifs, les remboursements d'emprunts, les intérêts versés sur emprunts et les flux de paiements et d'encaissements sur dérivés lorsque leur valorisation est négative.

Les transferts hors du Niveau 3 des dérivés à la juste valeur incluent essentiellement l'actualisation de l'horizon d'observabilité de certaines courbes de taux d'intérêt mais également l'effet de dérivés devenant uniquement ou essentiellement sensibles à des paramètres observables du fait de la réduction de leur durée de vie. La revue des critères de classement pour les opérations de pension a conduit à reclasser en Niveau 2 certains contrats pour lesquels l'incertitude liée à l'observation des paramètres est très peu significative.

Les transferts vers le Niveau 3 des instruments à la juste valeur reflètent l'effet de l'actualisation régulière des zones d'observabilité.

Les transferts sont réputés avoir été réalisés en fin de période.

Les instruments financiers de Niveau 3 sont susceptibles d'être couverts par d'autres instruments de Niveau 1 et de Niveau 2 dont les gains et pertes ne relèvent pas de ce tableau. Aussi, les montants de

gains et pertes apparaissant dans ce tableau ne sont pas représentatifs des résultats liés à la gestion du risque net de l'ensemble de ces instruments.

SENSIBILITE DE LA VALEUR DE MARCHÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS DE NIVEAU 3 AUX CHANGEMENTS D'HYPOTHESES RAISONNABLEMENT POSSIBLES

Le tableau ci-après fournit une présentation synthétique des actifs et passifs financiers classés au Niveau 3 pour lesquels des changements d'hypothèses concernant une ou plusieurs données non observables entraîneraient une variation significative de la valeur de marché.

Ces montants visent à illustrer l'intervalle d'incertitude inhérente au recours au jugement mis en œuvre dans l'estimation des paramètres de Niveau 3, ou dans le choix des techniques de valorisation. Ils reflètent les incertitudes de valorisation qui prévalent à la date d'évaluation, et bien que celles-ci résultent pour l'essentiel des sensibilités du portefeuille en date d'évaluation, elles ne permettent pas de prévoir ou de déduire les variations futures de la valeur de marché, pas plus qu'elles ne représentent l'effet de conditions de marché extrêmes sur la valeur du portefeuille.

Pour estimer les sensibilités, BNP Paribas a soit valorisé les instruments financiers en utilisant des paramètres raisonnablement possibles, soit appliqué des hypothèses fondées sur sa politique d'ajustements additionnels de valorisation.

Par simplification, la sensibilité de la valeur des titres (hors positions de titrisation) est mesurée par une variation uniforme de 1 % du cours. Des variations plus spécifiques ont été calibrées pour chacune des classes d'expositions titrisées de Niveau 3, en fonction des intervalles de paramètres non observables envisagés.

Pour l'exposition aux instruments dérivés, la sensibilité est mesurée à travers l'ajustement additionnel de valorisation pour risque de contrepartie (CVA), l'ajustement explicite du coût de financement (FVA) et la part des ajustements additionnels de valorisation liés aux incertitudes sur les paramètres et les modèles relative aux instruments de Niveau 3.

Dans le cas de l'ajustement additionnel de valorisation pour risque de contrepartie (CVA) et de l'ajustement explicite du coût de financement (FVA), l'incertitude a été calibrée selon les modalités d'établissement des ajustements prudents de valorisation décrits dans le standard technique « Prudent Valuation » de l'Autorité bancaire européenne. Pour les autres ajustements, deux scénarios ont été envisagés : un scénario favorable dans lequel tout ou partie de l'ajustement additionnel de valorisation ne serait pas pris en compte par les intervenants de marché, et un scénario défavorable dans lequel les intervenants de marché exigeraient le double des ajustements additionnels envisagés par BNP Paribas pour effectuer une transaction.

En millions d'euros, au	31 décembre 2015		31 décembre 2014	
	Effet potentiel en compte de résultat	Effet potentiel en capitaux propres	Effet potentiel en compte de résultat	Effet potentiel en capitaux propres
Bons du Trésor et obligations d'Etat				
Valeurs mobilières adossées à des actifs	+/-27		+/-43	+/-2
CDOs / CLOs	+/-26		+/-43	+/-2
Autres valeurs mobilières adossées à des actifs	+/-1			
Autres titres à revenu fixe	+/-3	+/-17	+/-10	+/-19
Actions et autres titres à revenu variable	+/-39	+/-76	+/-32	+/-71
Pensions	+/-14		+/-84	
Instruments financiers dérivés	+/-856		+/-1 076	
Instruments dérivés de taux	+/-623		+/-831	
Instruments dérivés de crédit	+/-45		+/-73	
Instruments dérivés sur actions	+/-179		+/-135	
Autres instruments dérivés	+/-9		+/-37	
Sensibilité des instruments financiers du Niveau 3	+/-939	+/-93	+/-1 245	+/-92

MARGE DIFFEREE SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS VALORISES AVEC DES TECHNIQUES DEVELOPPEES PAR L'ENTREPRISE ET FONDEES SUR DES PARAMETRES POUR PARTIE NON OBSERVABLES SUR LES MARCHES ACTIFS

La marge non enregistrée en résultat au jour de la transaction (« *Day One Profit* ») couvre le seul périmètre des activités de marché éligibles au Niveau 3.

Elle est déterminée après constitution des ajustements additionnels de valorisation pour incertitude tels que décrits précédemment, et reprise en résultat sur la durée anticipée d'inobservabilité des paramètres. Le montant non encore amorti est inscrit au bilan dans la rubrique « Instruments financiers en valeur de marché par résultat », en déduction de la valeur de marché des opérations complexes concernées.

En millions d'euros	Marge différée au 31 décembre 2014	Marge différée sur les transactions de l'exercice	Marge comptabilisée en résultat au cours de l'exercice	Marge différée au 31 décembre 2015
Instruments dérivés de taux	248	150	(82)	316
Instruments dérivés de crédit	169	65	(115)	119
Instruments dérivés sur actions	316	200	(203)	313
Autres instruments dérivés	18	6	(16)	8
Instruments financiers dérivés	751	421	(416)	756

5.e RECLASSIFICATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS INITIALEMENT COMPTABILISES EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RESULTAT A DES FINS DE TRANSACTION OU EN ACTIFS DISPONIBLES A LA VENTE

Les amendements aux normes IAS 39 et IFRS 7 adoptés par l'Union Européenne le 15 octobre 2008 permettent de reclasser les instruments initialement détenus à des fins de transaction ou disponibles à la vente au sein de portefeuilles de crédit à la clientèle ou de titres disponibles à la vente.

En millions d'euros, au	Date de reclassement	31 décembre 2015		31 décembre 2014	
		Valeur au bilan	Valeur de marché ou de modèle	Valeur au bilan	Valeur de marché ou de modèle
Opérations structurées et autres titres à revenus fixes en provenance du portefeuille d'actifs disponibles à la vente		562	696	700	869
dont titres souverains portugais	30 juin 2011	333	388	419	495
dont titres souverains irlandais	30 juin 2011	229	308	223	314
dont opérations structurées et autres titres à revenus fixes	30 juin 2009	-	-	58	60
Opérations structurées et autres titres à revenus fixes en provenance du portefeuille de transaction	1er octobre 2008 / 30 juin 2009	1 395	1 388	1 979	1 970

Si les reclassements n'avaient pas été réalisés, le résultat net 2015 n'aurait pas été significativement différent, comme celui de 2014. De même, les variations de valeur comptabilisées directement en capitaux propres n'auraient pas été significativement différentes en 2015 et en 2014.

5.f OPERATIONS INTERBANCAIRES, CREANCES ET DETTES SUR ETABLISSEMENTS DE CREDIT

• Prêts consentis et créances sur les établissements de crédit

En millions d'euros, au	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Comptes à vue	9 346	7 924
Prêts ⁽¹⁾	31 780	33 010
Opérations de pension	2 542	2 671
Total des prêts consentis et créances sur les établissements de crédit avant dépréciation	43 668	43 605
<i>dont encours douteux</i>	355	439
Dépréciation des prêts et créances sur les établissements de crédit (note 3.f)	(241)	(257)
provisions spécifiques	(203)	(230)
provisions collectives	(38)	(27)
Total des prêts consentis et créances sur les établissements de crédit nets de dépréciation	43 427	43 348

⁽¹⁾ Les prêts consentis aux établissements de crédit incluent les dépôts à terme auprès des banques centrales pour 1 665 millions d'euros au 31 décembre 2015 (1 973 millions d'euros au 31 décembre 2014).

• Dettes envers les établissements de crédit

En millions d'euros, au	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Comptes à vue	8 527	11 618
Emprunts	70 109	72 956
Opérations de pension	5 510	5 778
Total des dettes envers les établissements de crédit	84 146	90 352

5.g PRETS, CREANCES ET DETTES SUR LA CLIENTELE

• Prêts consentis et créances sur la clientèle

En millions d'euros, au	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Comptes ordinaires débiteurs	46 790	58 444
Prêts consentis à la clientèle	628 796	596 293
Opérations de pension	5 448	1 832
Opérations de location-financement	27 657	27 252
Total des prêts consentis et créances sur la clientèle avant dépréciation	708 691	683 821
<i>dont encours douteux</i>	41 251	42 896
Dépréciation des prêts et créances sur la clientèle (note 3.f)	(26 194)	(26 418)
provisions spécifiques	(22 730)	(22 762)
provisions collectives	(3 464)	(3 656)
Total des prêts consentis et créances sur la clientèle nets de dépréciation	682 497	657 403

- **Détail des opérations de location financement**

En millions d'euros, au	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Investissement brut	31 400	31 061
<i>A recevoir dans moins d'1 an</i>	8 741	8 764
<i>A recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans</i>	17 134	16 130
<i>A recevoir au-delà de 5 ans</i>	5 525	6 167
Produits financiers non acquis	(3 743)	(3 809)
Investissement net avant dépréciation	27 657	27 252
<i>A recevoir dans moins d'1 an</i>	7 728	7 765
<i>A recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans</i>	14 994	14 041
<i>A recevoir au-delà de 5 ans</i>	4 935	5 446
Dépréciations	(1 058)	(1 038)
Investissement net après dépréciation	26 599	26 214

- **Dettes envers la clientèle**

En millions d'euros, au	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Comptes ordinaires créditeurs	399 364	350 502
Comptes d'épargne	135 254	127 065
Comptes à terme et assimilés	160 498	159 312
Opérations de pension	5 193	4 670
Total des dettes envers la clientèle	700 309	641 549

5.h ENCOURS PRESENTANT DES IMPAYES ET ENCOURS DOUTEUX

Les tableaux suivants présentent la valeur nette comptable des encours de créances non dépréciées présentant des impayés (par antériorité d'impayés), des encours douteux dépréciés, ainsi que les garanties reçues en couverture de ces actifs. Il n'est pas tenu compte dans ces tableaux des provisions de portefeuille éventuellement constituées.

Le montant déclaré au titre des garanties reçues est la valeur de la garantie, plafonnée par le montant des actifs couverts.

• Encours sains présentant des impayés

En millions d'euros, au	31 décembre 2015					Garanties reçues
	< 90 jours	> 90 jours < 180 jours	> 180 jours < 1 an	> 1 an	Total	
Prêts et créances sur les établissements de crédit	168				168	315
Prêts et créances sur la clientèle	13 960	395	211	136	14 702	7 793
Total des encours sains présentant des impayés	14 128	395	211	136	14 870	8 108

En millions d'euros, au	31 décembre 2014					Garanties reçues
	< 90 jours	> 90 jours < 180 jours	> 180 jours < 1 an	> 1 an	Total	
Prêts et créances sur les établissements de crédit	140				140	90
Prêts et créances sur la clientèle	15 587	418	289	255	16 549	8 437
Total des encours sains présentant des impayés	15 727	418	289	255	16 689	8 527

• Encours douteux

En millions d'euros, au	31 décembre 2015			Garanties reçues
	Encours douteux			
	Brut	Dépréciation	Net	
Actifs financiers disponibles à la vente (hors titres à revenu variable) (note 5.c)	131	(75)	56	
Prêts et créances sur les établissements de crédit (note 5.f)	355	(203)	152	303
Prêts et créances sur la clientèle (note 5.g)	41 251	(22 730)	18 521	11 814
Total des encours douteux	41 737	(23 008)	18 729	12 117
Engagements de financements donnés	619	(32)	587	515
Engagements de garantie financière donnés	1 002	(285)	717	-
Total des engagements douteux hors-bilan	1 621	(317)	1 304	515
Total	43 358	(23 325)	20 033	12 632

En millions d'euros, au	31 décembre 2014			Garanties reçues
	Encours douteux			
	Brut	Dépréciation	Net	
Actifs financiers disponibles à la vente (hors titres à revenu variable) (note 5.c)	201	(85)	116	
Prêts et créances sur les établissements de crédit (note 5.f)	439	(230)	209	109
Prêts et créances sur la clientèle (note 5.g)	42 896	(22 762)	20 134	13 190
Total des encours douteux	43 536	(23 077)	20 459	13 299
Engagements de financements donnés	461	(32)	429	321
Engagements de garantie financière donnés	1 076	(280)	796	-
Total des engagements douteux hors-bilan	1 537	(312)	1 225	321
Total	45 073	(23 389)	21 684	13 620

5.i DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE ET DETTES SUBORDONNÉES

La présente note regroupe les dettes représentées par un titre et les dettes subordonnées comptabilisées au coût amorti et en valeur de marché par résultat sur option.

DETTES COMPTABILISÉES EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RESULTAT (note 5.a)

Emetteur / Date d'émission	Devise	Montant en devises à l'origine (en millions)	Date d'option de remboursement ou de majoration d'intérêt	Taux	Majoration d'intérêt	Conditions suspensives de versement des coupons (1)	Montant (2) admis en Tier 1	Montant (2) admis en Tier 2	31 décembre 2015	31 décembre 2014
En millions d'euros										
Dettes représentées par un titre									46 330	48 171
Dettes subordonnées							198	269	1 382	1 550
- Dettes subordonnées remboursables			(3)				-	249	473	733
- Dettes subordonnées perpétuelles							198	20	909	817
BNP Paribas Fortis déc-07	EUR	3 000	déc.-14	Euribor 3 mois + 200 pb		A	198		889	780
Autres								20	20	37

(1) Conditions suspensives de versement des coupons

A Le paiement des coupons est interrompu en cas d'insuffisance de fonds propres de l'émetteur ou d'insolvabilité des garants ou lorsque le dividende déclaré sur les actions Ageas est inférieur à un certain seuil.

(2) Compte tenu des règles d'admissibilité et des retraitements prudentiels, notamment la valeur du risque de crédit propre et l'amortissement des instruments.

(3) Après accord de l'autorité de surveillance bancaire et à l'initiative de l'émetteur, les dettes subordonnées remboursables peuvent faire l'objet d'une clause de remboursement anticipé par rachat en Bourse, offre publique d'achat ou d'échange, ou de gré à gré lorsqu'il s'agit d'émissions privées. Les emprunts ayant fait l'objet d'un placement international, émis par BNP Paribas SA ou par les filiales étrangères du Groupe, peuvent faire l'objet d'un remboursement anticipé du principal et d'un règlement avant l'échéance des intérêts payables in fine, à l'initiative de l'émetteur, à partir d'une date fixée dans la notice d'émission (call option), ou dans l'hypothèse où des modifications aux règles fiscales en vigueur imposeraient à l'émetteur au sein du Groupe l'obligation de compenser les porteurs des conséquences de ces modifications. Ce remboursement peut intervenir moyennant un préavis, de 15 à 60 jours selon les cas, et en toute hypothèse sous réserve de l'accord des autorités de surveillance bancaire.

Les dettes subordonnées perpétuelles comptabilisées en valeur de marché par résultat sont principalement constituées de l'émission par BNP Paribas Fortis (anciennement Fortis Banque) en décembre 2007 de Convertible And Subordinated Hybrid Equity-linked Securities (CASHES).

Les CASHES ont une durée indéterminée mais peuvent être échangés en actions Ageas (anciennement Fortis SA/NV) au prix unitaire de 239,40 euros à la seule discrétion du détenteur. Néanmoins, à compter du 19 décembre 2014, les CASHES seront automatiquement échangés en actions Ageas si leur prix est égal ou supérieur à 359,10 euros pendant vingt séances de bourse consécutives. Le principal de ces titres ne sera jamais remboursé en espèces. Le seul recours dont disposent les titulaires des CASHES est limité aux actions Ageas détenues par BNP Paribas Fortis et nanties au profit de ces titulaires.

Ageas et BNP Paribas Fortis ont conclu un contrat de Relative Performance Note (RPN) dont la valeur varie contractuellement de telle sorte qu'elle neutralise l'impact sur BNP Paribas Fortis des différences relatives des variations de valeur des CASHES et des variations de valeur des actions Ageas.

Le 7 mai 2015, BNP Paribas et Ageas ont conclu un nouvel accord, permettant à BNP Paribas de racheter les CASHES encore en circulation, sous la condition de les convertir en actions Ageas, se traduisant par un règlement proportionnel du contrat de RPN par Ageas à BNP Paribas. Cet accord viendra à expiration fin 2016.

BNP Paribas a obtenu l'autorisation préalable de la Banque Centrale Européenne pour procéder au rachat de CASHES dans la limite de 200 millions d'euros de nominal.

Au 31 décembre 2015, du fait de cette autorisation préalable, la dette est admise en fonds propres prudentiels Tier 1 pour 198 millions d'euros (compte tenu des dispositions transitoires).

Echéancement des dettes à moyen et long terme représentées par un titre et des dettes subordonnées remboursables comptabilisées en valeur de marché par résultat sur option dont l'échéance lors de l'émission est supérieure à un an, par date d'échéance contractuelle :

Date d'échéance ou d'option de remboursement en millions d'euros	2016	2017	2018	2019	2020	2021 - 2025	Au-delà de 2025	Total 31 déc. 2015
Dettes à moyen et long terme représentées par un titre	11 894	6 255	5 141	4 367	5 944	8 487	4 242	46 330
Dettes subordonnées remboursables	19	271	45	-	67	30	41	473
Total	11 913	6 526	5 186	4 367	6 011	8 517	4 283	46 803

Date d'échéance ou d'option de remboursement en millions d'euros	2015	2016	2017	2018	2019	2020 - 2024	Au-delà de 2024	Total 31 déc. 2014
Dettes à moyen et long terme représentées par un titre	9 773	7 759	5 667	4 699	5 631	8 665	5 977	48 171
Dettes subordonnées remboursables	254	16	279	43	-	98	43	733
Total	10 027	7 775	5 946	4 742	5 631	8 763	6 020	48 904

DETTES COMPTABILISEES AU COUT AMORTI

Emetteur / Date d'émission	Devise	Montant en devises à l'origine (en millions)	Date d'option de remboursement ou de majoration d'intérêt	Taux	Majoration d'intérêt	Conditions suspensives de versement des coupons ⁽¹⁾	Montant ⁽²⁾ admis en Tier 1	Montant ⁽²⁾ admis en Tier 2	31 décembre 2015	31 décembre 2014
En millions d'euros										
Dettes représentées par un titre									159 447	187 074
- Dettes représentées par un titre dont l'échéance est inférieure à un an à l'émission									80 488	95 673
Titres de créances négociables									80 488	95 673
- Dettes représentées par un titre dont l'échéance est supérieure à un an à l'émission									78 959	91 401
Titres de créances négociables									70 918	80 079
Emprunts obligataires									8 041	11 322
Dettes subordonnées								- 10 689	16 544	13 936
- Dettes subordonnées remboursables								- 9 870	14 700	12 095
- Titres subordonnés perpétuels								- 597	1 613	1 607
BNP Paribas SA oct-85	EUR	305	-	TMO - 0,25%	-	B	254	254	254	
BNP Paribas SA sept-86	USD	500	-	Libor 6 mois + 0,075%	-	C	252	252	226	
BNP Paribas Cardif nov - 14	EUR	1 000	nov.-25	4,032%	Euribor 3 mois + 393 pb	D		1 000	1 000	
Autres								91	107	127
- Titres participatifs								- 222	222	222
BNP Paribas SA juil-84 ⁽⁴⁾	EUR	337	-	⁽⁵⁾	-	NA	215	215	215	
Autres								7	7	7
- Frais et commissions, dettes rattachées								-	9	12

⁽¹⁾ Conditions suspensives de versement des coupons

- B Le paiement des intérêts est obligatoire, sauf si le Conseil d'administration décide de différer cette rémunération lorsque l'Assemblée Générale des actionnaires a constaté qu'il n'existe pas de bénéfice distribuable, et ceci dans les douze mois précédant l'échéance de paiement des intérêts. Les intérêts sont cumulatifs et deviennent intégralement payables dès la reprise d'une distribution de dividende.
- C Le paiement des intérêts est obligatoire, sauf si le Conseil d'administration décide de différer cette rémunération lorsque l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires a validé la décision de ne pas procéder à la distribution d'un dividende, et ceci dans les douze mois précédant l'échéance de paiement des intérêts. Les intérêts sont cumulatifs et deviennent intégralement payables dès la reprise d'une distribution de dividende. La banque a la faculté de reprendre le paiement des arriérés d'intérêts, même en l'absence de distribution d'un dividende.
- D Le paiement des intérêts est obligatoire, sauf en cas d'événements d'insuffisance réglementaire, en accord avec le régulateur, ou en cas de cessation de paiements. Les intérêts sont cumulatifs et deviennent intégralement payables dès la reprise des versements de coupons, ou si ces événements se produisent en premier, au remboursement de l'émission ou à la liquidation de l'émetteur.

⁽²⁾ Compte tenu des règles d'admissibilité et des retraitements prudentiels, notamment l'amortissement des instruments.

⁽³⁾ Cf. renvoi relatif aux « Dettes comptabilisées en valeur de marché par résultat ».

⁽⁴⁾ Les titres participatifs émis par BNP Paribas SA peuvent faire l'objet de rachats dans les conditions prévues par la loi du 3 janvier 1983. Le nombre de titres en circulation est de 1 434 092.

⁽⁵⁾ En fonction du résultat net encadré par un minimum de 85% du TMO et un maximum de 130% du TMO.

Le 27 octobre 2014, BNP Paribas Fortis a procédé au remboursement des titres subordonnés perpétuels émis en octobre 2004 pour 1 milliard d'euros.

Le 25 novembre 2014, BNP Paribas Cardif a émis des titres subordonnés à durée indéterminée pour 1 milliard d'euros.

Le 20 janvier 2015, BancWest Corporation a procédé au remboursement des dettes subordonnées remboursables émises en juillet 1997 pour 100 millions de dollars, soit une contrevaletur de 83 millions d'euros, admises en Tier 1 au 31 décembre 2014.

Echéancement des dettes à moyen et long terme représentées par un titre et des dettes subordonnées remboursables comptabilisées au coût amorti dont l'échéance lors de l'émission est supérieure à un an, par date d'échéance contractuelle :

Date d'échéance ou d'option de remboursement en millions d'euros	2016	2017	2018	2019	2020	2021 - 2025	Au-delà de 2025	Total 31 déc. 2015
Dettes à moyen et long terme représentées par un titre	13 835	15 636	6 957	7 760	9 371	23 806	1 594	78 959
Dettes subordonnées remboursables	2 705	3 385	484	177	147	4 743	3 059	14 700
Total	16 540	19 021	7 441	7 937	9 518	28 549	4 653	93 659

Date d'échéance ou d'option de remboursement en millions d'euros	2015	2016	2017	2018	2019	2020 - 2024	Au-delà de 2024	Total 31 déc. 2014
Dettes à moyen et long terme représentées par un titre	19 717	13 166	13 580	5 685	8 348	27 480	3 425	91 401
Dettes subordonnées remboursables	1 240	1 420	3 938	633	195	2 207	2 462	12 095
Total	20 957	14 586	17 518	6 318	8 543	29 687	5 887	103 496

5.j ACTIFS FINANCIERS DETENUS JUSQU'À L'ECHEANCE

En millions d'euros, au	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Bons du Trésor et obligations d'Etat	7 587	8 836
Autres titres à revenu fixe	170	129
Total des actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance	7 757	8 965

Aucun actif financier détenu jusqu'à l'échéance n'est déprécié au 31 décembre 2015, comme au 31 décembre 2014.

Echéancement des actifs financiers détenus jusqu'à échéance par date d'échéance contractuelle :

En millions d'euros, au 31 décembre 2015	< 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	TOTAL
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	141	187	1 460	4 456	1 513	7 757

En millions d'euros, au 31 décembre 2014	< 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	TOTAL
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	27	721	662	5 596	1 959	8 965

5.k IMPOTS COURANTS ET DIFFERES

En millions d'euros, au	31 décembre 2015	31 décembre 2014 ⁽¹⁾
Impôts courants	1 487	1 470
Impôts différés	6 378	7 158
Actifs d'impôts courants et différés	7 865	8 628
Impôts courants	826	794
Impôts différés	2 167	2 126
Passifs d'impôts courants et différés	2 993	2 920

⁽¹⁾ Données retraitées par application de l'interprétation IFRIC 21 (cf. notes 1.a et 2.).

Variation des impôts différés au cours de la période :

En millions d'euros	Exercice 2015	Exercice 2014 ⁽¹⁾
Impôts différés nets en début de période	5 032	5 728
Charge d'impôt différé (note 3.h)	(907)	(9)
Variations des impôts différés liées à la réévaluation et à la reprise en résultat des éléments de réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente, y compris ceux reclassés en prêts et créances	89	(842)
Variations des impôts différés liées à la réévaluation et à la reprise en résultat des éléments de réévaluation des instruments dérivés de couverture de résultats futurs	14	(424)
Variations des impôts différés liées aux éléments constatés directement en capitaux propres ne pouvant être rapportés au résultat	(199)	143
Variation de périmètre, des parités monétaires et divers	182	436
Impôts différés nets en fin de période	4 211	5 032

⁽¹⁾ Données retraitées par application de l'interprétation IFRIC 21 (cf. notes 1.a et 2.).

Ventilation des impôts différés actifs et passifs par nature :

En millions d'euros, au	31 décembre 2015	31 décembre 2014 ⁽¹⁾
Actifs financiers disponibles à la vente et prêts, y compris ceux reclassés en prêts et créances	(1 219)	(1 292)
Réserve latente de location-financement	(629)	(571)
Provisions pour engagements sociaux	1 048	1 191
Provisions pour risque de crédit	3 092	3 155
Autres éléments	(166)	81
Déficits fiscaux reportables	2 085	2 468
Impôts différés nets	4 211	5 032
Impôts différés actifs	6 378	7 158
Impôts différés passifs	(2 167)	(2 126)

⁽¹⁾ Données retraitées par application de l'interprétation IFRIC 21 (cf. notes 1.a et 2.).

Les impôts différés actifs non reconnus s'élèvent à 2 177 millions d'euros au 31 décembre 2015 contre 1 836 millions d'euros au 31 décembre 2014.

Afin de déterminer le niveau des déficits fiscaux reportables activés, le Groupe procède chaque année à une étude spécifique pour chaque entité concernée, tenant compte du régime fiscal applicable – et notamment des éventuelles règles de péremption – ainsi que d'une projection réaliste des revenus et des charges conforme au plan de développement de leur activité.

Principales entités présentant des impôts différés actifs comptabilisés sur déficits fiscaux reportables :

En millions d'euros, au	31 décembre 2015	Durée légale de report en avant	Période prévisionnelle de recouvrabilité
BNP Paribas Fortis	1 590	illimitée	5 ans
BNP Paribas Securities Japan Ltd.	84	9 ans	9 ans
Autres	411		
Total actifs d'impôts différés sur déficits fiscaux reportables	2 085		

5.1 COMPTES DE REGULARISATION, ACTIFS ET PASSIFS DIVERS

En millions d'euros, au	31 décembre 2015	31 décembre 2014 ⁽¹⁾
Dépôts de garantie versés et cautionnements constitués	65 590	65 765
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	11 798	12 703
Comptes d'encaissement	446	427
Part des réassureurs dans les provisions techniques	2 909	2 782
Produits à recevoir et charges comptabilisées d'avance	5 062	5 520
Autres débiteurs et actifs divers	22 213	22 891
Total des comptes de régularisation et actifs divers	108 018	110 088
Dépôts de garantie reçus	50 284	41 936
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	7 337	13 908
Comptes d'encaissement	1 085	1 004
Charges à payer et produits constatés d'avance	7 697	8 030
Autres créditeurs et passifs divers	22 226	22 844
Total des comptes de régularisation et passifs divers	88 629	87 722

⁽¹⁾ Données retraitées par application de l'interprétation IFRIC 21 (cf. notes 1.a et 2.).

La variation de la part des réassureurs dans les provisions techniques s'analyse ainsi :

En millions d'euros	Exercice 2015	Exercice 2014
Part dans les provisions techniques en début de période	2 782	2 712
Augmentation des provisions techniques à la charge des réassureurs	484	415
Encaissements des prestations mis à la charge des réassureurs	(358)	(347)
Effets des variations de parités monétaires et de périmètre	1	2
Part dans les provisions techniques en fin de période	2 909	2 782

5.m PARTICIPATIONS DANS LES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

Les informations financières cumulées relatives aux coentreprises et entreprises associées sont détaillées dans le tableau ci-dessous :

En millions d'euros	Exercice 2015			31 décembre 2015	Exercice 2014 ⁽¹⁾			31 décembre 2014 ⁽¹⁾
	Quote part du résultat net	Quote part des variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres	Quote part du résultat net et des variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres	Participations dans les sociétés mises en équivalence	Quote part du résultat net	Quote part des variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres	Quote part du résultat net et des variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres	Participations dans les sociétés mises en équivalence
Coentreprises	29	(38)	(9)	1 059	(26)	119	93	1 049
Entreprises associées ⁽²⁾	560	158	718	5 837	433	367	800	6 322
Total sociétés mises en équivalence	589	120	709	6 896	407	486	893	7 371

⁽¹⁾Données retraitées par application de l'interprétation IFRIC 21 (cf. notes 1.a et 2.).

⁽²⁾Y compris les entités contrôlées faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de leur caractère non significatif.

Les engagements de garantie et de financement donnés par le Groupe aux coentreprises sont détaillés dans la note 8.h Relations avec les autres parties liées.

La valeur au bilan de la quote-part de mise en équivalence des principales coentreprises et entreprises associées du Groupe BNP Paribas est présentée ci-dessous :

En millions d'euros, au	Pays d'immatriculation	Activité	31 décembre 2015		31 décembre 2014	
			% d'intérêt	Participations dans les sociétés mises en équivalence	% d'intérêt	Participations dans les sociétés mises en équivalence
Coentreprises						
Bpost banque	Belgique	Banque de détail	50%	366	50%	405
Union de Creditos Inmobiliarios	Espagne	Prêts hypothécaires	50%	273	50%	283
Entreprises associées						
AG Insurance	Belgique	Assurance	25%	1 695	25%	1 628
Klépierre	France	Immobilier de centres commerciaux	-	-	22%	880
Banque de Nankin	Chine	Banque de détail	19%	1 308	16%	730

5.n IMMOBILISATIONS DE PLACEMENT ET D'EXPLOITATION

En millions d'euros, au	31 décembre 2015			31 décembre 2014		
	Valeur brute comptable	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette comptable	Valeur brute comptable	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette comptable
Immeubles de placement	1 895	(256)	1 639	1 871	(257)	1 614
Terrains et constructions	7 676	(2 009)	5 667	7 364	(1 824)	5 540
Equipement, Mobilier, Installations	7 061	(5 004)	2 057	6 989	(4 801)	2 188
Biens mobiliers donnés en location	17 486	(4 959)	12 527	13 100	(4 037)	9 063
Autres immobilisations	2 406	(1 064)	1 342	2 340	(1 099)	1 241
Immobilisations corporelles	34 629	(13 036)	21 593	29 793	(11 761)	18 032
Logiciels informatiques acquis	3 270	(2 487)	783	3 036	(2 346)	690
Logiciels informatiques produits par l'entreprise	4 051	(3 158)	893	3 713	(2 756)	957
Autres immobilisations incorporelles	1 832	(404)	1 428	1 668	(364)	1 304
Immobilisations incorporelles	9 153	(6 049)	3 104	8 417	(5 466)	2 951

• Immeubles de placement

Les terrains et immeubles donnés en location simple, de même que les terrains et immeubles représentatifs des actifs investis dans le cadre de l'activité d'assurance-vie sont regroupés sous la rubrique « Immeubles de placement ».

La valeur de marché estimée des immeubles de placement comptabilisés au coût amorti s'établit à 1 846 millions d'euros au 31 décembre 2015 contre 1 808 millions d'euros au 31 décembre 2014.

• Location simple

Les opérations réalisées sur les immobilisations données en location simple font l'objet, pour certaines d'entre elles, de contrats prévoyant les paiements futurs minimaux suivants :

En millions d'euros, au	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Paiements futurs minimaux à recevoir au titre des contrats non résiliables	5 650	4 468
<i>Paiements à recevoir dans moins d'1 an</i>	2 539	1 989
<i>Paiements à recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans</i>	3 053	2 409
<i>Paiements à recevoir au-delà de 5 ans</i>	58	70

Les paiements futurs minimaux à recevoir au titre des contrats non résiliables correspondent aux paiements que le preneur est tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

• Immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles comprennent les droits au bail, les fonds de commerce ainsi que les marques acquises par le Groupe.

• Amortissements et provisions

Le montant net des dotations et reprises d'amortissement effectuées au cours de l'exercice 2015 s'établit à 1 661 millions d'euros, contre 1 551 millions d'euros au titre de l'exercice 2014.

Le montant des reprises nettes de dépréciation sur immobilisations corporelles et incorporelles porté en résultat s'élève à 7 millions d'euros pour l'exercice 2015, contre des dotations nettes de 15 millions d'euros pour l'exercice 2014.

5.0 ECARTS D'ACQUISITION

En millions d'euros	Exercice 2015	Exercice 2014
Valeur nette comptable en début de période	10 577	9 846
Acquisitions	296	503
Cessions	(9)	(13)
Dépréciations comptabilisées pendant la période	(993)	(351)
Effets des variations de parités monétaires	440	594
Autres mouvements	5	(2)
Valeur nette comptable en fin de période	10 316	10 577
Valeur brute comptable	13 031	12 284
Cumul des dépréciations enregistrées en fin de période	(2 715)	(1 707)

Les écarts d'acquisition se répartissent par ensemble homogène de métiers de la manière suivante :

En millions d'euros	Valeur nette comptable		Dépréciations comptabilisées au cours de l'exercice		Acquisitions de l'exercice	
	31 décembre 2015	31 décembre 2014	Exercice 2015	Exercice 2014	Exercice 2015	Exercice 2014
Retail Banking & Services	9 141	9 477	(993)	(351)	268	484
Domestic Markets	1 275	1 931	(917)	(297)	248	166
Arval	581	317			245	
Banque de détail en Italie		917	(917)	(297)		
Leasing Solutions	139	138				
Personal Investors	549	553			3	166
Autres	6	6				
International Financial Services	7 866	7 546	(76)	(54)	20	318
Assurance	298	292			5	33
BancWest	4 581	4 125				
Bank BGZ BNP Paribas	131	102			29	107
Investment Partners	177	169				
Personal Finance	1 291	1 376			(14)	178
Personal Finance - partenariat testé spécifiquement	438	438		(51)		
Real Estate	377	375				
Turk Ekonomi Bankasi A.S	223	251				
Wealth Management	319	389	(76)	(3)		
Autres	31	29				
Corporate & Institutional Banking	1 172	1 097	-	-	28	19
Corporate Banking	278	274				
Global Markets	433	408				19
Securities Services	461	415			28	
Autres Activités	3	3				
Total des écarts d'acquisition	10 316	10 577	(993)	(351)	296	503
Variation des écarts d'acquisition portée en résultat			(993)	(351)		

Les ensembles homogènes de métiers auxquels sont alloués les écarts d'acquisition sont les suivants :

Arval : Spécialiste de la location longue durée de flottes de véhicules multimarques, Arval offre aux entreprises des solutions sur mesure pour externaliser les risques liés à la gestion de leur flotte et optimiser la mobilité de leurs employés.

Banque de détail en Italie : BNL banca commerciale, 6^e banque italienne par son total bilan et ses prêts à la clientèle, propose une gamme complète de produits et services bancaires, financiers et d'assurance, afin de répondre aux besoins de sa clientèle diversifiée. BNL bc est bien positionnée sur les prêts à la clientèle, notamment les crédits immobiliers résidentiels. BNL bc est aussi bien implantée dans les segments des grandes entreprises et des collectivités locales avec un savoir-faire dans les paiements transfrontaliers, le financement de projets, les financements structurés et l'affacturage par le biais de sa filiale spécialisée Ifitalia.

Leasing Solutions : BNP Paribas Leasing Solutions propose aux entreprises et aux professionnels, via plusieurs canaux – ventes directes, prescriptions, partenariats et réseaux bancaires – une gamme de solutions locatives allant du financement d'équipements à l'externalisation de parcs.

Personal Investors : BNP Paribas Personal Investors propose à une clientèle de particuliers un conseil financier indépendant et un large éventail de services de banque et d'investissement majoritairement par voie digitale. L'activité est principalement en Allemagne (Consorsbank ! et DAB Bank), en France (Cortal Consors), en Autriche (Hello bank !) et en Espagne (Personal Investors).

Assurance : BNP Paribas Cardif, acteur mondial en assurance de personnes, conçoit, développe et commercialise des produits et des services en épargne et protection.

BNP Paribas Cardif a développé de nouvelles formes d'assurances et élargi son offre de protection à l'assurance santé, la protection du budget et celle des revenus et des moyens de paiement, l'extension de garantie, l'assurance dommages, l'assurance chômage, l'aide au retour à l'emploi, la protection des données numérique privées, etc.

BNP Paribas Cardif commercialise ses produits par l'intermédiaire du canal Retail Banking du Groupe BNP Paribas, du canal Partenariats et du canal Digital & Brokers.

BancWest : L'activité de banque de détail aux Etats-Unis s'exerce au travers de Bank of the West et de First Hawaiian Bank, réunies depuis 1998 sous la holding BancWest Corporation. Bank of the West propose une large gamme de produits et services de banque de détail à une clientèle de particuliers, de professionnels et d'entreprises, et détient également des positions fortes dans certaines activités de financements spécialisés. First Hawaiian Bank est la plus importante banque de l'Etat d'Hawaii où elle exerce son activité de banque de proximité auprès d'une clientèle de particuliers et d'entreprises.

Bank BGŻ BNP Paribas : BGŻ est une banque commerciale universelle, et l'une des principales banques polonaises. La fusion en 2015 de cette dernière avec BNP Paribas Bank Polska a abouti à la création de Bank BGŻ BNP Paribas. Elle offre, par son réseau de 508 agences, ses services aux clients institutionnels et particuliers, et notamment à un nombre important d'acteurs du secteur agroalimentaire.

Investment Partners : BNP Paribas Investment Partners (BNPP IP) est le métier spécialisé en gestion d'actifs du Groupe BNP Paribas et propose un éventail complet de services de gestion d'actifs aux investisseurs du monde entier, tant institutionnels que privés.

Gestionnaire d'actifs « multi-local », BNPP IP développe trois lignes d'activités : Institutionnels (solutions de gestions globales et européennes), Distributeurs (large gamme de solutions d'épargne et de services pour répondre aux attentes des distributeurs et de leurs clients) et Asie-Pacifique & Marchés Emergents (qui combine gestions d'actifs locales et compétences globales pour répondre aussi bien aux besoins des investisseurs institutionnels qu'aux distributeurs dans ces régions).

Personal Finance : BNP Paribas Personal Finance est spécialiste des financements aux particuliers à travers ses activités de crédit à la consommation. BNP Paribas Personal Finance exerce dans une

trentaine de pays et avec des marques comme Cetelem, Cofinoga, Findomestic ou encore AlphaCredit, propose une gamme complète de crédits aux particuliers, disponibles en magasins, en concessions automobiles ou directement auprès des clients via ses centres de relations client et sur internet. L'activité de crédit à la consommation est également intégrée à l'intérieur de la banque de détail du Groupe BNP Paribas dans les pays émergents au travers du dispositif PF Inside. En Allemagne, Bulgarie, France, Hongrie et Italie l'entreprise a complété son offre de crédit et d'assurance avec des produits d'épargne. Elle a par ailleurs développé une stratégie active de partenariats avec les enseignes de distribution, les constructeurs et les distributeurs automobiles, les web marchands, et d'autres institutions financières (banque et assurance).

Un partenariat de BNP Paribas Personal Finance est en outre testé spécifiquement.

Real Estate : BNP Paribas Real Estate est n° 1 des services immobiliers aux entreprises en Europe continentale, et l'un des acteurs majeurs de l'immobilier résidentiel en France.

Turk Ekonomi Bankasi : Implantée principalement en Turquie, Turk Ekonomi Bankasi offre à sa clientèle (Retail, Corporate et PME) un large éventail de produits financiers et de services, couvrant la banque de détail et la banque privée, les activités de trésorerie et de marchés financiers et le financement.

Wealth Management : BNP Paribas Wealth Management regroupe les activités de banque privée au sein de BNP Paribas et a pour mission de répondre aux attentes d'une clientèle individuelle aisée, des familles actionnaires ou d'entrepreneurs, souhaitant une prise en charge de tous leurs besoins patrimoniaux et financiers.

Corporate Banking : le Corporate Banking regroupe l'ensemble des services de financement aux clients entreprises, de corporate finance, des produits de transaction banking (cash management, financement du commerce international et gestion des liquidités) aux solutions de financements : prêts classiques et financements spécialisés (aéronautique, transport maritime, immobilier, export, par effet de levier, projets, d'acquisitions et média télécom). Ces services sont complétés par ailleurs par une ligne de produits dédiés à la collecte des dépôts.

Global Markets : Global Markets rassemble les activités Fixed Income, Currencies et Commodities (qui opère sur les produits de crédit, de change, de taux d'intérêt et matières premières), et Equity and Prime Services (offre de produits dérivés sur actions, indices et fonds, ainsi que des solutions de financement et une plate-forme de courtage sur actions intégrée et des activités primaires actions).

Securities Services : BNP Paribas Securities Services est l'un des principaux acteurs mondiaux du métier Titres et propose des solutions intégrées à tous les acteurs du cycle d'investissement, sell-side, buy-side et émetteurs.

Les tests de valorisation des écarts d'acquisition reposent sur trois méthodes de valorisation distinctes, l'une fondée sur l'observation de transactions sur des entités aux activités comparables, la deuxième consistant à rechercher les paramètres de marché induits des cotations d'entités aux activités comparables, enfin la troisième résultant de la rentabilité future escomptée (« discounted cash flow method » - DCF).

Lorsque l'une des deux méthodes fondée sur des comparables suggère la nécessité d'une dépréciation, la méthode DCF est utilisée pour en valider le bien fondé et le cas échéant en déterminer le montant.

La méthode DCF repose sur un certain nombre d'hypothèses relatives aux projections de flux de revenus, de dépenses et de coût du risque (flux de trésorerie) fondées sur des plans à moyen terme sur une période de 5 ans. Les flux de trésorerie sont projetés au-delà de 5 ans sur la base d'un taux de croissance à l'infini et peuvent être normalisés lorsque l'environnement court terme ne reflète pas les conditions normales du cycle économique.

Les paramètres majeurs sensibles aux hypothèses sont le coût du capital, le coefficient d'exploitation, le coût du risque et le taux de croissance à l'infini.

Le coût du capital est déterminé sur la base d'un taux sans risque, d'une prime de risque de marché observée, pondérée par un facteur de risque déterminé par rapport à des comparables propres à chaque

ensemble homogène de métiers. Les valeurs retenues pour ces paramètres sont déterminées en utilisant des sources d'information externes.

Le niveau de fonds propres alloués est déterminé pour chaque ensemble homogène de métiers en fonction des exigences de "Common Equity Tier One" requises par la réglementation de l'entité juridique à laquelle l'ensemble homogène est rattaché, avec un minimum de 7%.

Le taux de croissance à l'infini utilisé est de 2 % pour les ensembles homogènes de métiers exerçant dans un environnement économique mature. Pour ceux implantés dans des pays pour lesquels le taux d'inflation est très élevé, un add-on, issu de sources externes, est pris en compte.

Le tableau ci-après représente la sensibilité de la valorisation des unités génératrices de trésorerie à une variation normée de la valeur des paramètres utilisés dans la méthode DCF : le coût du capital, le coefficient d'exploitation en valeur terminale, le coût du risque en valeur terminale et le taux de croissance à l'infini.

La prise en compte des exigences accrues en fonds propres pour BNL conduisent à déprécier la totalité de l'écart d'acquisition résiduel (917 millions d'euros au 31 décembre 2014) affecté à l'ensemble homogène BNL bc. Une dépréciation de 297 millions d'euros avait été dotée en 2014.

- **Sensibilité de la valorisation des principaux écarts d'acquisition à une variation de 10 points de base du coût du capital, de 1% du coefficient d'exploitation en valeur terminale, de 5% du coût du risque en valeur terminale et de 50 points de base du taux de croissance à l'infini**

En millions d'euros	BancWest	Personal Finance
Coût du capital	7,8%	9,4%
Variation défavorable de + 10 points de base	(220)	(186)
Variation favorable de - 10 points de base	228	192
Coefficient d'exploitation	55,6%	46,4%
Variation défavorable de + 1 %	(440)	(554)
Variation favorable de - 1 %	440	554
Coût du risque	(357)	(1 435)
Variation défavorable de + 5%	(145)	(433)
Variation favorable de - 5 %	145	433
Taux de croissance à l'infini	2,0%	2,1%
Variation défavorable de -50 points de base	(550)	(487)
Variation favorable de +50 points de base	653	558

Pour les ensembles homogènes BancWest et Personal Finance mentionnés ci-dessus, il n'y aurait pas lieu de déprécier les écarts d'acquisition même en retenant, pour le test de dépréciation, les quatre variations les plus défavorables du tableau.

5.p PROVISIONS TECHNIQUES DES SOCIETES D'ASSURANCE

En millions d'euros, au	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Passifs relatifs aux contrats d'assurance	135 664	128 396
Provisions techniques brutes		
- Contrats d'assurance en unités de compte	50 082	46 382
- Autres contrats d'assurance	85 582	82 014
Passifs relatifs aux contrats financiers avec participation discrétionnaire	33 516	30 444
Participation différée passive aux bénéfices	15 863	16 374
Total des provisions techniques des sociétés d'assurance	185 043	175 214
Passifs relatifs aux contrats financiers en unités de compte ⁽¹⁾	2 259	2 434
Total des passifs nets relatifs aux contrats émis par les sociétés d'assurance	187 302	177 648

⁽¹⁾ Les passifs relatifs aux contrats financiers en unités de compte sont présentés dans la rubrique « Dettes envers la clientèle » (note 5.g).

La provision pour participation différée aux bénéfices résulte de l'application de la « comptabilité reflet » : elle représente la quote-part des assurés, des filiales d'assurance-vie en France et en Italie, dans les plus et moins-values latentes et les dépréciations constatées sur les actifs, lorsque la rémunération des contrats est liée à leur rendement. Elle est déterminée à partir de calculs stochastiques modélisant les plus ou moins-values latentes attribuables aux assurés en fonction des scénarios économiques, ainsi que d'hypothèses de taux servis et de collecte. Il en ressort notamment pour la France un taux de 90% en 2015 comme en 2014.

La variation des passifs relatifs aux contrats émis par les entreprises d'assurance s'analyse ainsi :

En millions d'euros	Exercice 2015	Exercice 2014
Passifs relatifs aux contrats d'assurance en début de période	177 648	157 488
Dotation aux provisions techniques des contrats d'assurance et collecte réalisée sur les contrats financiers liés à l'activité d'assurance-vie	22 040	31 413
Prestations payées	(14 874)	(14 339)
Effets des variations de valeur des actifs des contrats en unités de compte	2 143	2 513
Effets des variations de parités monétaires	300	482
Effet des variations de périmètre	45	91
Passifs relatifs aux contrats d'assurance en fin de période	187 302	177 648

La part réassurée des passifs relatifs aux contrats émis par les entreprises d'assurance est présentée dans la note 5.1.

5.q PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

• Provisions pour risques et charges par nature

En millions d'euros, au	31 déc. 2014	Dotations nettes aux provisions	Utilisations des provisions	Réévaluations comptabilisées directement en capitaux propres	Variation des parités monétaires et divers	31 déc. 2015
Provisions sur engagements sociaux	6 904	692	(695)	(391)	171	6 681
dont avantages postérieurs à l'emploi (note 7.b)	4 769	119	(129)	(368)	106	4 497
dont aide médicale postérieure à l'emploi (note 7.b)	165	5	(1)	(23)	4	150
dont provision au titre des autres avantages à long terme (note 7.c)	1 086	213	(175)		58	1 182
dont provisions au titre des plans de départ volontaire, pré-retraite, et plans d'adaptation des effectifs (note 7.d)	382	36	(63)		(13)	342
dont provisions sur paiements à base d'actions (note 7.e)	502	319	(327)		16	510
Provisions au titre des comptes et plans d'épargne-logement	137	32	-		-	169
Provisions au titre des engagements de crédit (note 3.f)	1 014	74	(99)		(14)	975
Provisions pour litiges	2 193	50	(686)		33	1 590
Autres provisions pour risques et charges	2 089	123	(303)		21	1 930
Total des provisions pour risques et charges	12 337	971	(1 783)	(391)	211	11 345

• Provisions et assimilées au titre des comptes et plans d'épargne-logement

En millions d'euros, au	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement	17 429	16 287
dont au titre des plans d'épargne-logement	15 016	13 744
<i>ayant une ancienneté supérieure à 10 ans</i>	3 424	3 840
<i>ayant une ancienneté comprise entre 4 ans et 10 ans</i>	4 503	3 760
<i>ayant une ancienneté inférieure à 4 ans</i>	7 089	6 144
Crédits en vie octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement	164	233
dont au titre des plans d'épargne-logement	29	42
Provisions et assimilées constituées au titre des comptes et plans d'épargne-logement	172	143
provisions constituées au titre des plans d'épargne-logement	166	125
provisions constituées au titre des comptes d'épargne-logement	3	12
décote constituée au titre des comptes et plans d'épargne-logement	3	6

5.r COMPENSATION DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Le tableau suivant présente les montants des actifs financiers et passifs financiers avant et après compensation. Ces informations, requises par la norme IFRS 7, ont pour but de permettre la comparabilité avec le traitement applicable selon les principes comptables généralement admis aux Etats-Unis (US GAAP), moins restrictifs que la norme IAS 32 en matière de compensation.

Les « montants compensés au bilan » ont été établis selon les critères de la norme IAS 32. Ainsi, un actif financier et un passif financier sont compensés et un solde net est présenté au bilan si et seulement si le Groupe a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés, et s'il a l'intention, soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. L'essentiel des montants compensés provient des opérations de pensions livrées et de dérivés traitées avec des chambres de compensation.

Les « impacts des conventions-cadre de compensation et accords similaires » correspondent aux encours d'opérations au sein de contrats exécutoires mais qui ne satisfont pas les critères de compensation établis par la norme IAS 32. C'est le cas notamment des opérations pour lesquelles le droit à compenser ne peut être exercé qu'en cas de défaillance, d'insolvabilité ou de faillite de l'une ou l'autre des parties au contrat.

Les « instruments financiers donnés ou reçus en garantie » regroupent les dépôts de garantie et les collatéraux échangés sous forme de titres à leur valeur de marché. L'exercice de ces garanties est conditionné à l'insolvabilité, à la défaillance ou à la faillite de l'une des parties au contrat.

Pour les opérations avec conventions-cadre, les dépôts de garantie reçus ou donnés en contrepartie des valeurs de marché positives ou négatives des instruments financiers sont comptabilisés au bilan dans les comptes de régularisation et actifs ou passifs divers.

En millions d'euros, au 31 décembre 2015	Montants bruts des actifs financiers	Montants compensés au bilan	Montants nets présentés dans le bilan	Impacts des conventions- cadre de compensation et accords similaires	Instruments financiers reçus en garantie	Montants nets
Actif						
Instruments financiers en valeur de marché par résultat						
Portefeuille de titres de transaction	133 500		133 500			133 500
Prêts	433		433			433
Opérations de pension	252 675	(121 325)	131 350	(19 161)	(111 526)	663
Portefeuille évalué en valeur de marché sur option	83 076		83 076			83 076
Instruments financiers dérivés (incluant les dérivés de couverture)	486 881	(132 194)	354 687	(272 364)	(34 620)	47 703
Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle	727 212	(1 288)	725 924	(1 165)	(6 784)	717 975
<i>Dont opérations de pension</i>	7 990		7 990	(1 165)	(6 784)	41
Comptes de régularisation et actifs divers	108 703	(685)	108 018		(38 335)	69 683
<i>Dont dépôts de garantie donnés</i>	65 590		65 590		(38 335)	27 255
Autres actifs non soumis à compensation	457 205		457 205			457 205
TOTAL ACTIF	2 249 685	(255 492)	1 994 193	(292 690)	(191 265)	1 510 238

En millions d'euros, au 31 décembre 2015	Montants bruts des passifs financiers	Montants compensés au bilan	Montants nets présentés dans le bilan	Impacts des conventions- cadre de compensation et accords similaires	Instruments financiers donnés en garantie	Montants nets
Dettes						
Instruments financiers en valeur de marché par résultat						
Portefeuille de titres de transaction	82 544		82 544			82 544
Emprunts	3 893		3 893			3 893
Opérations de pension	274 203	(121 325)	152 878	(18 996)	(130 494)	3 388
Portefeuille évalué en valeur de marché sur option	53 118		53 118			53 118
Instruments financiers dérivés (incluant les dérivés de couverture)	479 090	(132 194)	346 896	(272 364)	(38 496)	36 036
Dettes envers les établissements de crédit et envers la clientèle	785 743	(1 288)	784 455	(1 330)	(9 136)	773 989
<i>Dont opérations de pension</i>	10 703		10 703	(1 330)	(9 136)	237
Comptes de régularisation et passifs divers	89 314	(685)	88 629		(34 730)	53 899
<i>Dont dépôts de garantie reçus</i>	50 284		50 284		(34 730)	15 554
Autres dettes non soumises à compensation	381 703		381 703			381 703
TOTAL DETTES	2 149 608	(255 492)	1 894 116	(292 690)	(212 856)	1 388 570

En millions d'euros, au 31 décembre 2014 ⁽¹⁾	Montants bruts des actifs financiers	Montants compensés au bilan	Montants nets présentés dans le bilan	Impacts des conventions- cadre de compensation et accords similaires	Instruments financiers reçus en garantie	Montants nets
Actif						
Instruments financiers en valeur de marché par résultat						
Portefeuille de titres de transaction	156 546		156 546			156 546
Prêts	684		684			684
Opérations de pension	270 731	(105 639)	165 092	(32 176)	(128 899)	4 017
Portefeuille évalué en valeur de marché sur option	78 827		78 827			78 827
Instruments financiers dérivés (incluant les dérivés de couverture)	712 876	(280 612)	432 264	(350 206)	(33 258)	48 800
Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle	701 323	(572)	700 751	(878)	(3 516)	696 357
<i>Dont opérations de pension</i>	4 503		4 503	(878)	(3 516)	109
Comptes de régularisation et actifs divers	112 575	(2 487)	110 088		(39 669)	70 419
<i>Dont dépôts de garantie donnés</i>	65 765		65 765		(39 669)	26 096
Autres actifs non soumis à compensation	433 506		433 506			433 506
TOTAL ACTIF	2 467 068	(389 310)	2 077 758	(383 260)	(205 342)	1 489 156

En millions d'euros, au 31 décembre 2014 ⁽¹⁾	Montants bruts des passifs financiers	Montants compensés au bilan	Montants nets présentés dans le bilan	Impacts des conventions- cadre de compensation et accords similaires	Instruments financiers donnés en garantie	Montants nets
Dettes						
Instruments financiers en valeur de marché par résultat						
Portefeuille de titres de transaction	78 912		78 912			78 912
Emprunts	4 136		4 136			4 136
Opérations de pension	298 236	(105 639)	192 597	(31 353)	(149 703)	11 541
Portefeuille évalué en valeur de marché sur option	57 632		57 632			57 632
Instruments financiers dérivés (incluant les dérivés de couverture)	713 855	(280 612)	433 243	(350 206)	(46 936)	36 101
Dettes envers les établissements de crédit et envers la clientèle	732 473	(572)	731 901	(1 701)	(8 121)	722 079
<i>Dont opérations de pension</i>	10 448		10 448	(1 701)	(8 121)	626
Comptes de régularisation et passifs divers	90 209	(2 487)	87 722		(33 665)	54 057
<i>Dont dépôts de garantie reçus</i>	41 936		41 936		(33 665)	8 271
Autres dettes non soumises à compensation	397 926		397 926			397 926
TOTAL DETTES	2 373 379	(389 310)	1 984 069	(383 260)	(238 425)	1 362 384

(1) Données retraitées par application de l'interprétation IFRIC 21 (cf. notes 1.a et 2).

5.s TRANSFERTS D'ACTIFS FINANCIERS

Les actifs financiers que le Groupe a transférés mais qui ne sont pas décomptabilisés sont essentiellement constitués de titres cédés temporairement dans le cadre d'une mise en pension ou d'un prêt, ainsi que de créances ayant fait l'objet d'opérations de titrisation. Les passifs associés aux titres mis en pension sont les dettes comptabilisées sous le libellé « Opérations de pension ». Les passifs associés aux créances titrisées sont constitués des parts de titrisation souscrites par des tiers.

- Prêts de titres, opérations de pensions et autres opérations :**

En millions d'euros, au	31 décembre 2015		31 décembre 2014	
	Valeur comptable des actifs transférés	Valeur comptable des passifs associés	Valeur comptable des actifs transférés	Valeur comptable des passifs associés
Prêts de titres				
Titres en valeur de marché par résultat	3 870		2 104	
Titres classés en prêts et créances	12		20	
Actifs financiers disponibles à la vente	2 970		56	
Opérations de pensions				
Titres en valeur de marché par résultat	39 631	38 602	55 976	55 188
Titres classés en prêts et créances	1 093	1 090	1 215	1 180
Actifs financiers disponibles à la vente	10 373	10 356	11 884	11 878
Autres opérations				
Titres en valeur de marché par résultat	327	327	477	477
Total	58 276	50 375	71 732	68 723

- Opérations de titrisation ayant fait l'objet d'un refinancement partiel auprès d'investisseurs externes, dont le recours est limité aux actifs transférés :**

En millions d'euros, au 31 décembre 2015	Valeur comptable des actifs transférés	Valeur comptable des passifs associés	Valeur de marché des actifs transférés	Valeur de marché des passifs associés	Position nette
Titrisation					
Titres en valeur de marché par résultat					-
Prêts et créances	16 189	15 088	16 839	15 242	1 597
Actifs financiers disponibles à la vente	298	295	299	299	-
Total	16 487	15 383	17 138	15 541	1 597

En millions d'euros, au 31 décembre 2014	Valeur comptable des actifs transférés	Valeur comptable des passifs associés	Valeur de marché des actifs transférés	Valeur de marché des passifs associés	Position nette
Titrisation					
Titres en valeur de marché par résultat	64	56	64	56	8
Prêts et créances	15 159	13 450	15 484	13 376	2 108
Actifs financiers disponibles à la vente	393	359	365	322	43
Total	15 616	13 865	15 913	13 754	2 159

La banque n'a réalisé aucune opération significative de transfert conduisant à la décomptabilisation partielle ou intégrale d'actifs financiers et à la conservation d'une implication continue dans ces actifs.

6. ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE

6.a ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT DONNES OU REÇUS

Valeur contractuelle des engagements de financement donnés ou reçus par le Groupe :

En millions d'euros, au	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Engagements de financements donnés		
- aux établissements de crédit	5 879	3 626
- à la clientèle	269 937	242 755
Ouverture de crédits confirmés	209 425	202 363
Autres engagements en faveur de la clientèle	60 512	40 392
Total des engagements de financements donnés	275 816	246 381
Engagements de financements reçus		
- des établissements de crédit	100 343	104 857
- de la clientèle	1 601	2 180
Total des engagements de financements reçus	101 944	107 037

6.b ENGAGEMENTS DE GARANTIE DONNES PAR SIGNATURE

En millions d'euros, au	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Engagements de garantie donnés		
- d'ordre des établissements de crédit	11 995	13 722
- d'ordre de la clientèle	109 892	110 584
Cautions immobilières	1 206	1 066
Cautions administratives et fiscales et autres cautions	45 813	51 120
Autres garanties d'ordre de la clientèle	62 873	58 398
Total des engagements de garantie donnés	121 887	124 306

6.c AUTRES ENGAGEMENTS DE GARANTIE

• Instruments financiers donnés en garantie

En millions d'euros, au	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Instruments financiers (titres négociables et créances privées) déposés auprès des banques centrales et mobilisables à tout instant en garantie d'opérations éventuelles de refinancement après décote	113 192	118 764
- Mobilisés en garantie auprès des banques centrales	20 153	22 761
- Disponibles pour des opérations de refinancement	93 039	96 003
Titres donnés en pension	275 497	301 444
Actifs financiers donnés en garantie d'opérations auprès d'établissements de crédit, de la clientèle financière, ou des souscripteurs d'obligations collatéralisées émises par le Groupe⁽¹⁾	120 871	127 904

⁽¹⁾ Incluent notamment des financements de la Société de Financement de l'Économie Française et de la Caisse de Refinancement de l'Habitat.

La part des instruments financiers donnés par le Groupe en garantie et que le bénéficiaire est autorisé à vendre ou à redonner en garantie s'élève à 357 722 millions d'euros au 31 décembre 2015 (contre 385 415 millions d'euros au 31 décembre 2014).

• Instruments financiers reçus en garantie

En millions d'euros, au	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Instruments financiers reçus en garantie (hors pensions)	83 649	89 283
<i>dont instruments que le Groupe est habilité à vendre ou à redonner en garantie</i>	59 817	40 317
Titres reçus en pension	266 093	271 548

Les instruments financiers reçus en garantie ou en pension que le Groupe a effectivement vendus ou redonnés en garantie s'élèvent à 207 333 millions d'euros au 31 décembre 2015 (contre 226 850 millions d'euros au 31 décembre 2014).

7. REMUNERATION ET AVANTAGES CONSENTIS AU PERSONNEL

7.a FRAIS DE PERSONNEL

En millions d'euros	Exercice 2015	Exercice 2014
Salaires et traitements fixes et variables, intéressement et participation	11 882	10 779
Charges au titre des avantages sociaux	3 660	3 487
Impôts, taxes et versements assimilés sur les rémunérations	519	535
Total des frais de personnel	16 061	14 801

7.b AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI

La norme IAS 19 distingue deux catégories de dispositifs, chacun traité différemment selon le risque supporté par l'entreprise. Lorsque l'engagement de l'entreprise consiste à verser un montant défini (exprimé en pourcentage du salaire annuel du bénéficiaire par exemple) à un organisme externe, qui assure le paiement des prestations en fonction des avoirs disponibles pour chaque participant au régime, il est qualifié de régime à cotisations définies. En revanche, lorsque l'engagement consiste pour l'entreprise à gérer les actifs financiers financés par la collecte de cotisations auprès des employés et à assumer elle-même la charge des prestations – ou à en garantir le montant final soumis à des aléas futurs – il est qualifié de régime à prestations définies. Il en est de même si l'entreprise confie sous mandat la gestion de la collecte des cotisations et du paiement des prestations à un organisme externe, mais conserve le risque lié à la gestion des actifs et/ou à l'évolution future des prestations.

- **Principaux régimes de retraite à cotisations définies du Groupe**

Le Groupe BNP Paribas a mis en œuvre depuis plusieurs années une politique volontariste de transformation des régimes à prestations définies en régimes à cotisations définies.

Ainsi, en France, le Groupe BNP Paribas cotise à différents organismes nationaux et interprofessionnels de retraite de base et complémentaires. BNP Paribas SA et certaines filiales ont mis en place, par accord d'entreprise, une retraite par capitalisation. A ce titre, les salariés bénéficieront au moment de leur départ en retraite d'une rente venant s'ajouter aux pensions servies par les régimes nationaux.

Par ailleurs, à l'étranger, les plans à prestations définies ayant été fermés dans la plupart des pays aux nouveaux collaborateurs, ceux-ci se voient offrir le bénéfice de plans de pension à cotisations définies.

Les montants versés au titre des régimes postérieurs à l'emploi à cotisations définies s'établissent à 606 millions d'euros pour l'exercice 2015 contre 551 millions d'euros pour l'exercice 2014.

La ventilation par principaux contributeurs est la suivante :

Montant des cotisations en millions d'euros	Exercice 2015	Exercice 2014
France	299	292
Italie	60	57
Royaume-Uni	57	44
Etats-Unis	38	29
Turquie	43	41
Autres	109	88
TOTAL	606	551

En Italie, le régime mis en place par BNL est financé par des cotisations employeurs (4 % des salaires) et des cotisations employés (2 % du salaire). Les employés peuvent également effectuer des versements volontaires additionnels.

Au Royaume-Uni, pour la plupart des salariés, l'employeur verse des cotisations à hauteur de 12 % du salaire, les salariés pouvant effectuer des versements complémentaires volontaires.

Aux Etats-Unis, la banque abonde à hauteur des cotisations payées volontairement par les salariés, sous certaines limites.

- **Principaux régimes de retraite à prestations définies du Groupe, dont indemnités de départ ou de fin de carrière**

En Belgique, BNP Paribas Fortis finance un plan à prestations définies pour ses employés et cadres entrés en service avant la date d'harmonisation des régimes de pension de la banque au 1^{er} janvier 2002, fondé sur le dernier salaire et le nombre d'années de service. Les engagements actuariels relatifs à ce régime sont partiellement préfinancés à hauteur de 97 % à fin 2015, comparé à 89 % en 2014, auprès de la compagnie d'assurance AG Insurance, dans laquelle le Groupe BNP Paribas possède une participation de 25 %.

Les cadres supérieurs de BNP Paribas Fortis bénéficient d'un régime de retraite complémentaire offrant un capital en fonction des années de service et du salaire final. Ce régime est préfinancé à hauteur de 85 % à fin 2015 (contre 74 % à fin 2014) auprès des compagnies d'assurance AXA Belgium et AG Insurance. Ce plan a été fermé aux nouveaux entrants le 1^{er} janvier 2015 et a été remplacé par un plan à cotisations définies avec rendement garanti. Les cadres dirigeants qui le souhaitent ont pu opter pour ce nouveau plan.

Par ailleurs, la loi fait supporter à l'employeur une garantie de rendement minimum sur les actifs épargnés dans le cadre de régimes à cotisations définies. Le taux garanti employeur sera revu au 1^{er} janvier 2016. Du fait de cette obligation, ces plans sont assimilés à des régimes à prestations définies. Une étude annuelle s'assure que les actifs financiers sont suffisants pour honorer la garantie de rendement imposée à l'employeur. Au 31 décembre 2015, les actifs financiers sont supérieurs de 10 % aux engagements actuariels (contre 5 % au 31 décembre 2014).

En France, BNP Paribas verse un complément de pension bancaire au titre des droits acquis jusqu'au 31 décembre 1993 par les retraités et les salariés en activité à cette date. Au 31 décembre 2015, les engagements résiduels supportés par le Groupe pour les collaborateurs d'origine BNP sont intégralement portés au bilan.

Les régimes de retraite à prestations définies dont bénéficiaient les cadres supérieurs du Groupe issus de la BNP, de Paribas et de la Compagnie Bancaire, ont tous été fermés aux nouveaux entrants et transformés en régimes de type additif. Les montants qui seront attribués aux bénéficiaires résiduels, sous réserve de leur présence dans le Groupe au moment de leur départ à la retraite, ont été définitivement déterminés lors de la fermeture des régimes. Ces régimes de retraite ont été externalisés auprès de compagnies d'assurance à hauteur de 93 % au 31 décembre 2015, contre 91 % au 31 décembre 2014.

Au Royaume Uni, subsistent des plans de retraite à prestations définies (fonds de pension), fermés aux nouveaux entrants, qui reposent généralement sur l'acquisition d'une pension définie en fonction du dernier salaire et du nombre d'années de service. La gestion des régimes de pension est assurée par des organismes de gestion indépendants (Trustee). Au 31 décembre 2015, pour toutes les entités au Royaume-Uni, les engagements sont couverts par des actifs financiers à hauteur de 109 %, contre 96 % au 31 décembre 2014.

En Suisse, les engagements correspondent à des régimes complémentaires de retraite basés sur le principe de régimes à cotisations définies avec rendement garanti, offrant le versement d'une rente viagère selon des conditions pré-définies. La gestion de ces régimes est assurée par une fondation. Fin 2015, les engagements sont couverts à 88 % par des actifs financiers, contre 97 % fin 2014.

Aux Etats-Unis, les plans de retraite à prestations définies reposent sur l'acquisition annuelle d'un capital constitutif d'une pension, exprimé en pourcentage du salaire annuel et rémunéré à un taux prédéfini. Ces plans sont fermés aux nouveaux entrants et n'offrent quasiment plus aucune acquisition de droits depuis 2012. Au 31 décembre 2015, l'engagement est couvert à 70 % par des actifs financiers, inchangé par rapport au 31 décembre 2014.

En Turquie, le régime de retraite se substitue au système de pension national (ces engagements sont évalués selon les modalités de transfert et devraient à terme être transférés à l'Etat turc) et propose des garanties au-delà du minimum légal. Fin 2015, les engagements au titre de ce régime sont couverts par les actifs financiers détenus par une fondation externe au Groupe ; ces actifs financiers sont largement excédentaires par rapport aux engagements pris, mais cet excédent, n'étant pas récupérable, n'est pas reconnu comme un actif du Groupe. Le taux de couverture est de 172 % au 31 décembre 2015, contre 195% au 31 décembre 2014.

- Indemnités de départ ou de fin de carrière

Le personnel de différentes sociétés du Groupe bénéficie de diverses prestations telles que les indemnités de départ ou de fin de carrière, définies selon les minima légaux (code du travail, conventions collectives) ou des accords d'entreprise spécifiques.

En France, la couverture de ces indemnités fait l'objet d'un contrat externalisé auprès d'une compagnie d'assurance. Au 31 décembre 2015, cet engagement est couvert à 85 % par des actifs financiers, contre 79 % au 31 décembre 2014.

A l'étranger, les engagements bruts au titre de ces autres avantages sont concentrés en Italie. Ils correspondent à des droits acquis jusqu'au 31 décembre 2006, les régimes ayant été transformés en régime à cotisations définies.

- **Engagements relatifs aux régimes à prestations définies et aux indemnités de départ ou de fin de carrière**

- Actifs et passifs comptabilisés au bilan

En millions d'euros, au 31 décembre 2015	Valeur actualisée brute des obligations pour tout ou partie financées par des actifs	Valeur actualisée des obligations non financées	Valeur actualisée des obligations	Valeur de marché des actifs de régime	Valeur de marché des actifs distincts ⁽¹⁾	Limitation d'actifs	Obligation nette	dont actif comptabilisé au bilan pour les régimes à prestations définies	dont actifs nets des régimes à prestations définies	dont valeur de marché des actifs distincts	dont obligation comptabilisée au bilan pour les régimes à prestations définies
Belgique	3 011	17	3 028	(38)	(2 912)		78	(2 912)		(2 912)	2 990
France	1 422	134	1 556	(1 224)			332				332
Royaume-Uni	1 460	1	1 461	(1 587)			(126)	(131)	(131)		5
Suisse	1 080	14	1 094	(954)			140				140
Etats-Unis	681	179	860	(604)			256	(2)	(2)		258
Italie		390	390				390				390
Turquie	281	32	313	(484)		203	32				32
Autres	591	228	819	(474)	(27)		318	(32)	(5)	(27)	350
TOTAL	8 526	995	9 521	(5 365)	(2 939)	203	1 420	(3 077)	(138)	(2 939)	4 497

En millions d'euros, au 31 décembre 2014	Valeur actualisée brute des obligations pour tout ou partie financées par des actifs	Valeur actualisée des obligations non financées	Valeur actualisée des obligations	Valeur de marché des actifs de régime	Valeur de marché des actifs distincts ⁽¹⁾	Limitation d'actifs	Obligation nette	dont actif comptabilisé au bilan pour les régimes à prestations définies	dont actifs nets des régimes à prestations définies	dont valeur de marché des actifs distincts	dont obligation comptabilisée au bilan pour les régimes à prestations définies
Belgique	3 196	19	3 215	(33)	(2 778)		404	(2 778)		(2 778)	3 182
France	1 584	135	1 719	(1 265)			454				454
Royaume-Uni	1 470	1	1 471	(1 410)			61	(12)	(12)		73
Suisse	908	16	924	(882)			42				42
Etats-Unis	646	169	815	(572)			243	(2)	(2)		245
Italie		432	432				432				432
Turquie	253	36	289	(492)		239	36				36
Autres	583	156	739	(440)	(24)		275	(30)	(6)	(24)	305
TOTAL	8 640	964	9 604	(5 094)	(2 802)	239	1 947	(2 822)	(20)	(2 802)	4 769

⁽¹⁾ Les actifs distincts sont principalement cantonnés dans le bilan des filiales et participations d'assurance du Groupe – notamment AG Insurance au titre du plan à prestations définies de BNP Paribas Fortis – en couverture des engagements d'autres entités du Groupe qui leur ont été transférés pour couvrir les avantages postérieurs à l'emploi de certaines catégories de salariés.

- Variation de la valeur actualisée des obligations

En millions d'euros	Exercice 2015		Exercice 2014	
Valeur actualisée des obligations en début de période		9 604		8 392
Coût des services rendus au cours de l'exercice		293		269
Charge liée à l'actualisation des engagements		181		240
Coût des services passés		(5)		(2)
Effets des liquidations de régime		-		(10)
Pertes ou (gains) actuariels liés au changement d'hypothèses démographiques		22		52
Pertes ou (gains) actuariels liés au changement d'hypothèses financières		(346)		988
Pertes ou (gains) actuariels liés aux écarts d'expérience		(1)		(152)
Cotisations des membres des régimes		24		24
Prestations versées aux bénéficiaires directement payées par l'employeur		(123)		(108)
Prestations versées aux bénéficiaires de prestations financées		(477)		(354)
Effet des variations de change		241		222
Effet des variations de périmètre		108		46
Autres variations		-		(3)
Valeur actualisée des obligations en fin de période		9 521		9 604

- Variation de la valeur de marché des actifs de régime et des actifs distincts

En millions d'euros	Actifs de régime		Actifs distincts	
	Exercice 2015	Exercice 2014	Exercice 2015	Exercice 2014
Valeur de marché des actifs en début de période	5 094	4 477	2 802	2 658
Produit d'intérêt des actifs	126	157	40	64
Effets des liquidations de régime		(6)		
(Pertes) gains actuariels de la période	99	284	184	112
Cotisations des membres des régimes	14	14	10	10
Cotisations versées par BNP Paribas	112	162	114	110
Prestations versées aux bénéficiaires de prestations financées	(264)	(199)	(213)	(155)
Effet des variations de change	179	203		
Effet des variations de périmètre	4	1	3	3
Autres variations	1	1	(1)	
Valeur de marché des actifs en fin de période	5 365	5 094	2 939	2 802

- Composantes de la charge relative aux plans à prestations définies

En millions d'euros	Exercice 2015	Exercice 2014
Coût des services	288	263
Coût des services rendus au cours de l'exercice	293	269
Coût des services passés	(5)	(2)
Effets des liquidations de régime	-	(4)
Charge financière nette	34	38
Charge liée à l'actualisation des engagements	181	240
Produit d'intérêt des actifs de régime	(106)	(138)
Produit d'intérêt des actifs distincts	(41)	(64)
Total porté dans les « Frais de personnel »	322	301

- Autres éléments comptabilisés directement en capitaux propres

En millions d'euros	Exercice 2015	Exercice 2014
Autres éléments comptabilisés directement en capitaux propres	639	(463)
(Pertes)/Gains actuariels sur les actifs de régime et actifs distincts	283	396
(Pertes)/Gains actuariels d'hypothèses démographiques sur la valeur actualisée des obligations	(22)	(52)
(Pertes)/Gains actuariels d'hypothèses financières sur la valeur actualisée des obligations	346	(988)
(Pertes)/Gains actuariels dits d'expérience sur la valeur actualisée des obligations	1	152
Variation de l'effet de plafonnement des actifs	31	29

- Principales hypothèses actuarielles utilisées pour le calcul des engagements

Pour les zones monétaires Euro, Royaume-Uni et Etats-Unis, le Groupe actualise ses engagements sur la base des obligations privées de haute qualité, dont la maturité correspond à la durée des engagements évalués.

Les intervalles de taux retenus sont les suivants :

En pourcentage	31 décembre 2015		31 décembre 2014	
	Taux d'actualisation	Taux d'augmentation future des salaires ⁽¹⁾	Taux d'actualisation	Taux d'augmentation future des salaires ⁽¹⁾
Belgique	0,40%-2,00%	2,40%-3,30%	0,40%-1,50%	1,95%-3,30%
France	0,60%-2,00%	2,30%-3,30%	0,70%-1,50%	2,00%-3,00%
Royaume-Uni	2,50%-3,70%	2,00%-4,70%	3,40%-4,10%	2,00%-4,75%
Suisse	0,40%-0,80%	1,90%	1,10%-1,30%	2,20%
Etats-Unis	4,40%	4,00%	4,15%	4,00%
Italie	0,80%-2,00%	1,80%-2,90%	0,70%-2,20%	2,80%
Turquie	10,30%	6,00%	8,60%	6,00%

⁽¹⁾ Y compris dérive des prix (inflation)

Les taux moyens pondérés observés sont les suivants :

- sur la zone Euro : 1,48 % au 31 décembre 2015 contre 1,06 % au 31 décembre 2014,
- au Royaume-Uni : 3,70 % au 31 décembre 2015 contre 3,40 % au 31 décembre 2014,
- en Suisse : 0,80 % au 31 décembre 2015 contre 1,10 % au 31 décembre 2014.

L'effet d'une évolution des taux d'actualisation de 100 pb sur la valeur actualisée des obligations relatives aux avantages postérieurs à l'emploi est le suivant :

Evolution de la valeur actualisée des obligations En millions d'euros	31 décembre 2015		31 décembre 2014	
	Taux d'actualisation -100pb	Taux d'actualisation +100pb	Taux d'actualisation -100pb	Taux d'actualisation +100pb
Belgique	277	(236)	269	(225)
France	156	(131)	181	(150)
Royaume-Uni	389	(292)	365	(273)
Suisse	102	(140)	140	(108)
Etats-Unis	106	(91)	108	(91)
Italie	30	(30)	36	(30)
Turquie	17	(14)	20	(16)

- Rendement effectif des actifs de régime et actifs distincts au cours de la période

	Exercice 2015		Exercice 2014	
	Intervalle de taux (représentatif de l'existence de plusieurs plans au sein d'un même pays)	Taux moyens pondérés	Intervalle de taux (représentatif de l'existence de plusieurs plans au sein d'un même pays)	Taux moyens pondérés
En pourcentage				
Belgique	1,10%-6,00%	3,72%	1,30%-8,30%	6,68%
France	3,50%	3,50%	3,60%	3,60%
Royaume-Uni	2,30%-6,90%	5,82%	3,30%-21,00%	17,07%
Suisse	1,70%-5,10%	1,84%	7,80%-8,00%	7,94%
Etats-Unis	1,11%-2,00%	1,48%	6,22%-11,94%	7,57%
Turquie	10,80%	10,80%	8,72%	8,72%

- Ventilation des actifs de couverture

	31 décembre 2015						31 décembre 2014					
	Actions	Obligations gouvernemen- tales	Obligations non gouvernemen- tales	Immobilier	Comptes de dépôt	Autres	Actions	Obligations gouvernemen- tales	Obligations non gouvernemen- tales	Immobilier	Comptes de dépôt	Autres
En pourcentage												
Belgique	6%	56%	18%	2%	0%	18%	2%	63%	17%	0%	0%	18%
France	7%	66%	18%	9%	0%	0%	6%	68%	18%	8%	0%	0%
Royaume-Uni	29%	54%	9%	0%	2%	6%	31%	50%	12%	0%	2%	5%
Suisse	38%	32%	0%	14%	3%	13%	38%	34%	0%	13%	4%	11%
Etats-Unis	47%	35%	13%	2%	1%	2%	48%	24%	26%	2%	0%	0%
Turquie	0%	0%	0%	5%	93%	2%	0%	1%	0%	5%	91%	3%
Autres	7%	13%	8%	1%	19%	52%	10%	15%	12%	1%	13%	49%
GROUPE	17%	47%	12%	4%	7%	13%	15%	49%	14%	3%	7%	12%

Le Groupe a mis en place une gouvernance de gestion des actifs en représentation des engagements de retraite à prestations définies dont les principaux objectifs sont l'encadrement et le contrôle des risques en matière d'investissement.

Elle détaille notamment les principes d'investissement, en particulier la définition d'une stratégie d'investissement des actifs de couverture reposant sur des objectifs financiers et l'encadrement des risques financiers, en vue de préciser la façon dont les actifs de couverture doivent être gérés, au travers de mandats de délégation de gestion financière.

La stratégie d'investissement prévoit qu'une étude d'adossement des actifs et des passifs doit être réalisée a minima annuellement pour les plans dont la valeur des actifs est supérieure à 100 millions d'euros et tous les 3 ans pour les plans entre 20 et 100 millions d'euros.

- **Régimes d'aide médicale postérieure à l'emploi**

Le Groupe offre certains régimes de couverture médicale pour les retraités, dont les principaux se situent aux Etats-Unis et en Belgique. Ces régimes sont majoritairement fermés aux nouveaux entrants.

La valeur actualisée des obligations au titre de l'aide médicale postérieure à l'emploi s'élève à 150 millions d'euros au 31 décembre 2015, contre 165 millions d'euros au 31 décembre 2014, soit une diminution de 15 millions d'euros au cours de l'exercice 2015, dont 23 millions d'euros comptabilisés directement en capitaux propres.

7.c AUTRES AVANTAGES A LONG TERME

BNP Paribas consent à ses salariés divers avantages à long terme, principalement des primes d'ancienneté, la faculté d'épargner des jours de congés, et certaines protections en cas d'incapacité de travail. La provision nette correspondante s'élève à 546 millions d'euros au 31 décembre 2015, contre 520 millions d'euros au 31 décembre 2014.

Par ailleurs, dans le cadre de la politique de rémunération variable mise en œuvre au sein du Groupe, des plans annuels de rémunération différée sont établis au bénéfice de certains collaborateurs, dont la contribution aux performances du Groupe est significative, ou en application de dispositions réglementaires particulières. Ces plans prévoient le versement différé dans le temps de la rémunération variable et soumettent, le cas échéant, ce versement à des conditions de performance des métiers, des pôles et du Groupe.

Depuis 2013, BNP Paribas a mis en place un plan de fidélisation Groupe dont le versement en numéraire au terme d'une période d'acquisition de 3 ans évolue en fonction de la performance intrinsèque du Groupe. Ce plan de fidélisation a pour objectif d'associer différentes catégories de cadres aux objectifs de développement et de rentabilité du Groupe. Ces personnels sont représentatifs des talents du Groupe et de la relève de son encadrement : cadres dirigeants, cadres occupant un poste clé, responsables opérationnels ou experts, cadres à potentiel, jeunes cadres identifiés en raison de leurs performances et de leurs perspectives d'évolution professionnelle, et contributeurs clés aux résultats du Groupe.

Les montants attribués dans le cadre de ce plan sont pour 80 % indexés sur la performance opérationnelle du Groupe sur 3 ans, et pour 20 % indexés sur l'atteinte d'objectifs liés à la Responsabilité Sociale et Environnementale (RSE) du Groupe. Ces objectifs, au nombre de 9, sont en ligne avec les 4 piliers formant la base de la politique RSE du Groupe. En outre, le paiement final est soumis à une condition de présence continue dans le Groupe entre la date d'attribution et la date de paiement, sous réserve que le Résultat d'exploitation et le Résultat avant impôt du Groupe l'année précédant le paiement soient strictement positifs. Pour les collaborateurs soumis à des dispositions réglementaires particulières, ce plan de fidélisation est adapté conformément aux exigences de la directive européenne CRD4.

La provision nette correspondant aux plans de rémunération variable du Groupe et au plan de fidélisation s'élève à 532 millions d'euros au 31 décembre 2015, contre 456 millions d'euros au 31 décembre 2014.

En millions d'euros, au	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Provisions nettes au titre des autres avantages à long terme	1 078	976
Actif comptabilisé au bilan au titre des autres avantages à long terme	(104)	(110)
Obligation comptabilisée au bilan au titre des autres avantages à long terme	1 182	1 086

7.d INDEMNITES DE FIN DE CONTRAT DE TRAVAIL

BNP Paribas a mis en place un certain nombre de plans de départs anticipés reposant sur le volontariat de salariés répondant à certains critères d'éligibilité. Les charges liées aux plans de départ volontaire et aux plans d'adaptation des effectifs font l'objet de provisions au titre des personnels en activité éligibles dès lors que le plan concerné a fait l'objet d'un accord ou d'une proposition d'accord paritaire. Par ailleurs, BNP Paribas comptabilise des charges liées aux plans de départ dans le cadre de restructuration dès lors que le Groupe a établi un plan formalisé et détaillé dont l'annonce a été faite aux parties concernées.

En millions d'euros, au	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Provisions au titre des plans de départ volontaire, pré-retraite, et plans d'adaptation des effectifs	342	382

7.e PAIEMENTS A BASE D' ACTIONS

PLANS DE FIDELISATION, DE REMUNERATION ET D'INTERESSEMENT EN ACTIONS

BNP Paribas a mis en place, au bénéfice de certains de ses collaborateurs, différents produits de rémunération à base d'actions :

- des plans de rémunération à long terme payés en numéraire indexé sur le cours de l'action BNP Paribas, principalement pour les collaborateurs dont les activités sont susceptibles d'avoir une incidence sur le profil de risque du Groupe ;
 - jusqu'en 2012, un Plan Global d'Intéressement en Actions intégrant :
 - des plans d'actions de performance,
 - des plans d'options de souscription ou d'achat d'actions.
- **Rémunération variable différée versée en numéraire indexé sur le cours de l'action**

Dans le cadre de la politique de rémunération variable mise en œuvre au sein du Groupe, des plans annuels de rémunération différée établis au bénéfice de certains collaborateurs, dont la contribution aux performances du Groupe est significative, ou en application de dispositions réglementaires particulières, prévoient une rémunération variable sur une période pluriannuelle et payable en numéraire indexé sur le cours de l'action, le paiement en étant reporté sur plusieurs années.

- Rémunération variable pour les collaborateurs soumis à des dispositions réglementaires particulières

Depuis la publication de l'arrêté du Ministère de l'Economie et des Finances du 13 décembre 2010 et suite aux dispositions de la directive européenne CRD4 du 26 juillet 2013 transposée en droit français dans le Code Monétaire et Financier, par l'ordonnance du 20 février 2014 ainsi que les décrets et arrêtés du 3 novembre 2014 et le règlement délégué européen du 4 mars 2014, les plans de rémunération variable s'appliquent aux collaborateurs du Groupe exerçant des activités susceptibles d'avoir une incidence significative sur le profil de risque de l'entreprise.

Ces plans prévoient le versement différé dans le temps de la rémunération variable et soumettent, le cas échéant, ce versement à des conditions de performance des métiers, des pôles et du Groupe.

Les sommes versées le seront notamment en numéraire indexé sur l'évolution, à la hausse ou à la baisse, de l'action BNP Paribas. En outre, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, une partie des rémunérations variables attribuées durant l'année au titre de la performance de l'exercice antérieur est également indexée sur l'action BNP Paribas et versée aux bénéficiaires dans le courant de l'année d'attribution.

- Rémunération variable différée pour les autres collaborateurs du Groupe

Les plans annuels de rémunération différée applicables aux collaborateurs dont la contribution aux performances du Groupe est significative sont en partie versés en numéraire indexé sur l'évolution, à la hausse ou à la baisse, de l'action BNP Paribas.

- **Plan Global d'Intéressement en Actions**

Jusqu'en 2012, BNP Paribas avait mis en place un Plan Global d'Intéressement en Actions, comportant, au bénéfice de certains collaborateurs du Groupe, attribution d'options de souscription d'actions et attribution d'actions de performance.

Le prix d'exercice des plans d'options de souscription, déterminé lors de chaque émission, ne comporte pas de décote. La durée de vie des options est de 8 ans.

Les actions de performance attribuées entre 2009 et 2012 sont acquises à titre définitif, sous condition de présence, à l'issue d'une période d'acquisition de 3 ou 4 ans selon le cas, et la période de conservation des actions de performance est de deux ans pour les collaborateurs exerçant leur activité en France.

A compter de 2010, la fraction de l'attribution conditionnelle de chaque bénéficiaire a été fixée à 100 % de l'attribution totale pour les membres du Comité Exécutif et les cadres dirigeants du Groupe BNP Paribas, et à 20 % pour les autres bénéficiaires.

Dans le cadre des plans d'options mis en place entre 2003 et 2011, à 7 reprises sur 30 mesures de performance réalisées, la condition de performance n'a pas été intégralement remplie et les modalités d'ajustement prévues ont été mises en œuvre. Concernant les plans d'actions de performance attribuées entre 2009 et 2012, à 3 reprises sur 10 mesures la condition de performance n'a pas été atteinte, entraînant la perte de la fraction conditionnelle correspondante.

Tous les plans non expirés se dénoueront par une éventuelle souscription ou livraison d'actions BNP Paribas.

- Charge représentée par les paiements à base d'actions

Charge ou (produit) en millions d'euros	Exercice 2015				Exercice 2014
	Plans d'options de souscription et d'achat d'actions	Plans d'attribution d'actions de performance	Plans de rémunération variable différée	Charge totale	Charge totale
Plans de rémunération différée antérieurs			58	58	(80)
Plans de rémunération différée de l'exercice			261	261	221
Plan global d'intéressement en actions	1	6		7	19
Total	1	6	319	326	160

- **Principes d'évaluation des plans d'options de souscription d'actions et d'actions de performance**

Conformément aux prescriptions de la norme IFRS 2, BNP Paribas évalue les options de souscription d'actions et les actions de performance attribuées et comptabilise une charge, déterminée à la date d'attribution du plan, calculée respectivement à partir de la valeur de marché des options et des actions. Celles-ci sont donc évaluées à leur valeur initiale qui ne pourra pas être modifiée par la suite en fonction de l'évolution ultérieure du cours de bourse du titre BNP Paribas. Seules les hypothèses relatives à la population de bénéficiaires (pertes de droit) et aux conditions de performance interne peuvent faire l'objet d'une révision au cours de la période d'acquisition des droits et donner lieu à un réajustement de la charge. La valorisation des plans du Groupe est effectuée par une société spécialisée indépendante.

• Historique des plans attribués dans le cadre du Plan Global d'Intéressement en Actions

Les caractéristiques et conditions générales attachées à l'ensemble des attributions au titre des plans existants au 31 décembre 2015 sont décrites dans les tableaux ci-après :

- Plans d'options de souscription d'actions

Caractéristiques du plan							Options en vie à la fin de la période		
Société émettrice du plan	Date d'attribution	Nombre de bénéficiaires	Nombre d'options attribuées ⁽¹⁾	Date de départ d'exercice des options	Date d'expiration des options	Prix d'exercice ajusté (en euros) ⁽¹⁾	Nombre d'options ⁽¹⁾	Durée résiduelle en années jusqu'à l'échéance des options	
BNP Paribas SA ⁽²⁾	18/04/2008	2 402	4 085 347	18/04/2012	15/04/2016	64,47	3 270 321	0,3	
BNP Paribas SA ⁽²⁾	06/04/2009	1 397	2 437 234	08/04/2013	05/04/2017	35,11	1 016 769	1,3	
BNP Paribas SA ⁽²⁾	05/03/2010	1 820	2 423 700	05/03/2014	02/03/2018	51,20	1 884 845	2,2	
BNP Paribas SA ⁽²⁾	04/03/2011	1 915	2 296 820	04/03/2015	04/03/2019	56,45	2 030 024	3,2	
Total des options en vie à la fin de la période							8 201 959		

⁽¹⁾ Les nombres d'options et les prix d'exercice ont été ajustés le cas échéant pour tenir compte du détachement d'un Droit Préférentiel de Souscription intervenu le 30 septembre 2009, conformément à la réglementation en vigueur.

⁽²⁾ Les modalités d'exercice d'une fraction des options attribuées aux salariés sont subordonnées à la réalisation d'une condition de performance relative du titre BNP Paribas, par rapport à l'indice sectoriel Dow Jones EURO STOXX Banks, pendant la période d'indisponibilité. En conséquence de cette condition de performance relative, le prix d'exercice ajusté a été fixé à 67,74 euros pour 214 186 options du plan du 4 mars 2011 en vie en fin de période.

- Plans d'attribution d'actions de performance

Caractéristiques du plan						Nombre d'actions non encore acquises en vie à la fin de la période
Société émettrice du plan	Date d'attribution	Nombre de bénéficiaires	Nombre d'actions attribuées	Date d'acquisition définitive des actions attribuées	Date de fin de période d'inaccessibilité des actions attribuées	
BNP Paribas SA ⁽¹⁾⁽²⁾	2009-2011					1 393
BNP Paribas SA ⁽¹⁾	06/03/2012	2 610	1 072 480	09/03/2015	09/03/2017	1 380
BNP Paribas SA	06/03/2012	2 755	849 455	07/03/2016	07/03/2016	753 640
Total des actions en vie à la fin de la période						756 413

⁽¹⁾ La date d'acquisition définitive de certaines actions a été différée en raison de l'absence des bénéficiaires à la date initialement prévue.

⁽²⁾ Le nombre d'actions a été ajusté pour tenir compte du détachement d'un Droit Préférentiel de Souscription intervenu le 30 septembre 2009.

- **Mouvements intervenus sur les plans d'options de souscription et d'attribution d'actions de performance au cours des deux derniers exercices**

- Plans d'options de souscription d'actions

	Exercice 2015		Exercice 2014	
	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré (en euros)	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré (en euros)
Options en vie au 1er janvier	12 416 877	62,16	17 441 393	63,11
Options exercées pendant la période	(427 478)	42,98	(1 185 557)	44,94
Options devenues caduques pendant la période	(3 787 440)		(3 838 959)	
Options en vie au 31 décembre	8 201 959	56,09	12 416 877	62,16
Options exerçables au 31 décembre	8 201 959	56,09	10 281 117	63,35

Le cours de bourse moyen de la période de levée des options en 2015 s'élève à 56,61 euros (contre 56,99 euros en 2014).

- Plans d'attribution d'actions de performance

	Exercice 2015	Exercice 2014
	Nombre d'actions	Nombre d'actions
Actions en vie au 1er janvier	2 179 141	3 264 620
Actions acquises à titre définitif pendant la période	(1 340 114)	(773 316)
Actions devenues caduques pendant la période	(82 614)	(312 163)
Actions en vie au 31 décembre	756 413	2 179 141

8. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

8.a EVOLUTION DU CAPITAL ET RESULTAT PAR ACTION

Le capital social de BNP Paribas SA s'élève au 31 décembre 2015 à 2 492 770 306 euros, divisé en 1 246 385 153 actions de 2 euros de nominal chacune (contre 2 491 915 350 euros et 1 245 957 675 actions au 31 décembre 2014).

- **Actions émises par BNP Paribas détenues par le Groupe**

	Opérations pour compte propre		Opérations de négoce ⁽¹⁾		Total	
	en nombre	valeur comptable (en millions d'euros)	en nombre	valeur comptable (en millions d'euros)	en nombre	valeur comptable (en millions d'euros)
Actions détenues au 31 décembre 2013	2 798 942	138	(375 580)	(22)	2 423 362	116
Acquisitions effectuées	1 987 822	99			1 987 822	99
Cessions effectuées	(650 904)	(35)			(650 904)	(35)
Actions remises au personnel	(773 316)	(32)			(773 316)	(32)
Réduction de capital	(390 691)	(30)			(390 691)	(30)
Autres mouvements			(2 867 888)	(138)	(2 867 888)	(138)
Actions détenues au 31 décembre 2014	2 971 853	140	(3 243 468)	(160)	(271 615)	(20)
Acquisitions effectuées	895 726	47			895 726	47
Cessions effectuées	(903 592)	(47)			(903 592)	(47)
Actions remises au personnel	(1 340 114)	(59)			(1 340 114)	(59)
Autres mouvements			3 081 539	151	3 081 539	151
Actions détenues au 31 décembre 2015	1 623 873	81	(161 929)	(9)	1 461 944	72

⁽¹⁾ Transactions réalisées dans le cadre d'une activité de négoce et d'arbitrage sur indices boursiers.

Au 31 décembre 2015, le Groupe BNP Paribas était détenteur net de 1 461 944 actions BNP Paribas représentant 72 millions d'euros qui ont été portés en diminution des capitaux propres.

Au cours de l'exercice 2015, BNP Paribas SA a racheté sur le marché, hors contrat de liquidité, 65 000 actions, à un cours moyen de 44,83 euros par action, en vue de les annuler.

Dans le cadre du contrat de liquidité du titre BNP Paribas sur le marché italien, conforme à la Charte de déontologie reconnue par l'AMF, conclu avec Exane BNP Paribas, 830 726 actions ont été achetées au cours de l'exercice 2015 au prix moyen de 53,18 euros et 903 592 actions ont été vendues au prix moyen de 53,76 euros. Au 31 décembre 2015, 100 000 titres représentant 5,3 millions d'euros sont détenus par BNP Paribas SA au titre de ce contrat.

Du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015, 1 340 114 actions ont été livrées à la suite de l'attribution définitive d'actions de performance à leurs bénéficiaires.

- **Actions de préférence et Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée (TSSDI) éligibles aux fonds propres prudentiels de catégorie Tier 1**

- Actions de préférence émises par les filiales étrangères du Groupe

BNP Paribas Personal Finance a procédé en 2004 à deux émissions d'actions de préférence, sans échéance et sans droit de vote, par l'intermédiaire d'une structure dédiée de droit anglais contrôlée de façon exclusive. Depuis la première date de call, les actions peuvent être remboursées au pair à l'initiative de l'émetteur à chaque date de tombée du coupon trimestriel.

Emetteur	Date d'émission	Devise	Montant (en millions d'euros)	Taux et durée avant la première date de call	Taux après la première date de call
Cofinoga Funding II LP	janvier et mai 2004	EUR	80	TEC 10 ⁽¹⁾ + 1,35%	10 ans TEC 10 ⁽¹⁾ + 1,35%
Total au 31 décembre 2015			73 ⁽²⁾		

⁽¹⁾ TEC 10 est l'indice quotidien des rendements des emprunts d'Etat à long terme correspondant au taux de rendement actuariel d'une obligation du Trésor fictive dont la durée serait de dix ans.

⁽²⁾ Valeur en date de prise de contrôle du groupe LaSer.

Les capitaux souscrits par le biais de ces émissions ainsi que la rémunération versée aux porteurs des titres correspondants sont repris dans la rubrique « Intérêts minoritaires » au bilan.

- Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée assimilés émis par BNP Paribas SA

BNP Paribas a émis des Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée qui offrent aux souscripteurs une rémunération à taux fixe ou variable et peuvent être remboursés à l'issue d'une période fixe puis à chaque date anniversaire du coupon. En cas de non-remboursement à l'issue de cette période, il sera versé pour certaines de ces émissions un coupon indexé sur Euribor, Libor ou un taux de swap.

Le 17 juin 2015, BNP Paribas SA a émis des Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée pour un montant de 750 millions d'euros. Cette émission offre aux souscripteurs une rémunération à taux fixe de 6,125%. Les titres pourront être remboursés à l'issue d'une période de 7 ans. En cas de non-remboursement en 2022, il sera versé semestriellement un coupon indexé sur le taux de swap euro à 5 ans. Cette émission est admissible dans les fonds propres additionnels de catégorie 1.

Le 29 juin 2015, BNP Paribas a remboursé l'émission de juin 2005, pour un montant de 1 070 millions de dollars, à sa première date de call. Cette émission offrait aux souscripteurs une rémunération à taux fixe de 5,186%.

Le 19 août 2015, BNP Paribas SA a émis des Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée pour un montant de 1 500 millions de dollars. Cette émission offre aux souscripteurs une rémunération à taux fixe de 7,375%. Les titres pourront être remboursés à l'issue d'une période de 10 ans. En cas de non-remboursement en 2025, il sera versé semestriellement un coupon indexé sur le taux de swap dollar à 5 ans. Cette émission est admissible dans les fonds propres additionnels de catégorie 1.

Les caractéristiques de ces différentes émissions sont résumées dans le tableau suivant :

Date d'émission	Devise	Montant (en millions d'unités)	Périodicité de tombée du coupon	Taux et durée avant la première date de call		Taux après la première date de call
Octobre 2005	EUR	1 000	annuelle	4,875%	6 ans	4,875%
Octobre 2005	USD	400	annuelle	6,25%	6 ans	6,250%
Avril 2006	EUR	549	annuelle	4,73%	10 ans	Euribor 3 mois + 1,690%
Avril 2006	GBP	450	annuelle	5,945%	10 ans	GBP Libor 3 mois + 1,130%
Juillet 2006	EUR	150	annuelle	5,45%	20 ans	Euribor 3 mois + 1,920%
Juillet 2006	GBP	163	annuelle	5,954%	10 ans	GBP Libor 3 mois + 1,810%
Avril 2007	EUR	638	annuelle	5,019%	10 ans	Euribor 3 mois + 1,720%
Juin 2007	USD	600	trimestrielle	6,5%	5 ans	6,50%
Juin 2007	USD	1 100	semestrielle	7,195%	30 ans	USD Libor 3 mois + 1,290%
Octobre 2007	GBP	200	annuelle	7,436%	10 ans	GBP Libor 3 mois + 1,850%
Juin 2008	EUR	500	annuelle	7,781%	10 ans	Euribor 3 mois + 3,750%
Septembre 2008	EUR	100	annuelle	7,57%	10 ans	Euribor 3 mois + 3,925%
Décembre 2009	EUR	2	trimestrielle	Euribor 3 mois + 3,750%	10 ans	Euribor 3 mois + 4,750%
Décembre 2009	EUR	17	annuelle	7,028%	10 ans	Euribor 3 mois + 4,750%
Décembre 2009	USD	70	trimestrielle	USD Libor 3 mois + 3,750%	10 ans	USD Libor 3 mois + 4,750%
Décembre 2009	USD	0,5	annuelle	7,384%	10 ans	USD Libor 3 mois + 4,750%
Juin 2015	EUR	750	semestrielle	6,125%	7 ans	Swap EUR 5 ans + 5,230%
Août 2015	USD	1 500	semestrielle	7,375%	10 ans	Swap USD 5 ans + 5,150%
Total au 31 décembre 2015 en contrevaletur euro historique		7 855 ⁽¹⁾				

⁽¹⁾ Net des titres autodétenus par des entités du Groupe

Les intérêts normalement dus sur les Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée peuvent ne pas être payés si aucun dividende n'a été versé sur les actions ordinaires de BNP Paribas SA, ni aucun dividende sur les titres assimilés aux Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée au cours de l'année précédente. Ces intérêts doivent être versés en cas de distribution de dividende sur les actions ordinaires de BNP Paribas SA. Cette dernière clause n'est pas prévue pour les émissions de 2015. Les coupons non versés ne sont pas reportés.

Du fait de la présence d'une clause d'absorption de pertes, les modalités contractuelles des Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée prévoient qu'en cas d'insuffisance de fonds propres prudentiels le nominal des titres émis puisse être réduit pour servir de nouvelle base de calcul des coupons, tant que l'insuffisance n'est pas corrigée et le nominal d'origine des titres reconstitué.

Les capitaux collectés résultant de ces émissions sont repris sous la rubrique « Capital et réserves » au sein des capitaux propres. Les émissions réalisées en devises sont maintenues à la valeur historique résultant de leur conversion en euros à la date d'émission conformément aux prescriptions d'IAS 21. La rémunération relative à ces instruments financiers de capital est traitée comme un dividende.

Au 31 décembre 2015, le Groupe BNP Paribas détenait 25 millions d'euros de Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée qui ont été portés en diminution des capitaux propres.

- **Résultat par action ordinaire**

Le résultat de base par action ordinaire correspond au résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période. Le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires est déterminé sous déduction du résultat attribuable aux porteurs d'actions de préférence.

Le résultat dilué par action ordinaire correspond au résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires, divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires ajusté de l'impact maximal de la conversion des instruments dilutifs en actions ordinaires. Il est tenu compte des options de souscriptions d'actions dans la monnaie ainsi que des actions de performance allouées dans le Plan Global d'Intéressement en Actions dans le calcul du résultat dilué par action ordinaire. La conversion de ces instruments n'a pas d'effet sur le résultat net servant au calcul du résultat dilué par action ordinaire.

	Exercice 2015	Exercice 2014 ⁽¹⁾
Résultat net pour le calcul du résultat de base et du résultat dilué par action (en millions d'euros) ⁽²⁾	6 385	(83)
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice	1 242 989 279	1 241 924 953
Effet des actions ordinaires potentiellement dilutives	1 195 923	2 480 136
- Plan d'option de souscription d'actions ⁽³⁾	458 927	485 047
- Plan d'actions de performance ⁽³⁾	736 996	1 995 089
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le calcul du résultat dilué par action	1 244 185 202	1 244 405 089
Résultat de base par action ordinaire (en euros)	5,14	(0,07)
Résultat dilué par action ordinaire (en euros)	5,13	(0,07)

⁽¹⁾Données retraitées par application de l'interprétation IFRIC 21 (cf. notes 1.a et 2.).

⁽²⁾ Le résultat net pour le calcul du résultat de base et du résultat dilué par action ordinaire correspond au résultat net part du Groupe, ajusté de la rémunération des Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée assimilés à des actions de préférence émis par BNP Paribas SA, traitée comptablement comme un dividende, ainsi que de l'effet change associé comptabilisé directement en capitaux propres.

⁽³⁾ Cf note 7.e pour la description des plans d'options de souscription d'actions et d'attribution d'actions de performance.

Le dividende par action versé en 2015 au titre du résultat de l'exercice 2014 s'est élevé à 1,50 euro, inchangé par rapport à celui versé en 2014 au titre du résultat de l'exercice 2013.

8.b PASSIFS EVENTUELS : PROCEDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE

Le liquidateur de la société Bernard L. Madoff Investment Securities LLC (ci-après « BLMIS ») a intenté un certain nombre de recours contre la Banque et certaines de ses filiales, auprès du tribunal des faillites américain (United States Bankruptcy Court Southern District of New York). Ces recours, connus sous le nom de demandes de « clawback », s'apparentent aux divers recours introduits par le liquidateur de BLMIS à l'encontre de nombreuses institutions, et vise au recouvrement de fonds prétendument transférés aux entités du Groupe BNP Paribas par BLMIS ou indirectement par le biais de fonds liés à BLMIS et dans lesquels des entités du Groupe BNP Paribas détenaient des participations. Le liquidateur de BLMIS prétend qu'en vertu du droit fédéral américain des procédures collectives et du droit de l'Etat de New York, les paiements effectués en faveur des entités du Groupe BNP Paribas sont nuls et recouvrables. Au total, ces recours visent au recouvrement d'une somme d'environ 1,3 milliard de dollars américains. BNP Paribas dispose d'arguments très solides à opposer à ces recours, et se défend vigoureusement dans ces instances.

Plusieurs litiges et investigations sont en cours relatifs à la restructuration du groupe Fortis, aujourd'hui Ageas, dont BNP Paribas Fortis ne fait plus partie, et à des événements intervenus avant que BNP Paribas Fortis ne fasse partie du Groupe BNP Paribas. Parmi ces litiges figurent des actions engagées aux Pays-Bas et en Belgique par des groupes d'actionnaires à l'encontre d'Ageas et, entre autres, à l'encontre de BNP Paribas Fortis, en raison de son rôle de coordinateur global de Fortis (aujourd'hui Ageas) dans le cadre de son augmentation de capital réalisée en octobre 2007, pour le financement partiel de l'acquisition d'ABN Amro Bank N.V. Ces groupes d'actionnaires prétendent notamment qu'il y a eu une défaillance dans la communication financière comme, entre autres, la révélation relative à l'exposition aux subprimes. Des arrêts de Cours d'Appel ont condamné Ageas pour mauvaise gestion en matière de communication. BNP Paribas Fortis n'est pas partie à ces procédures. Une action judiciaire est également en cours en Belgique à la requête d'actionnaires minoritaires de Fortis contre la Société fédérale de Participations et d'Investissement, Ageas et BNP Paribas, demandant notamment la condamnation de BNP Paribas à des dommages et intérêts à titre de restitution par équivalent d'une partie des actions de BNP Paribas Fortis qui lui ont été apportées en 2009, au motif que le transfert de ces actions serait nul.

La Banque se défend vigoureusement dans ces procédures, cependant si ces litiges et investigations devaient aboutir, ils pourraient à l'avenir avoir un impact financier sur le Groupe. Cet impact demeure inquantifiable à ce jour, mais pourrait être significatif.

Les autorités de régulation et judiciaires de plusieurs pays mènent actuellement des enquêtes ou procèdent à des demandes d'informations auprès d'un certain nombre d'institutions financières concernant les opérations sur les marchés des changes, et en particulier sur une éventuelle collusion entre les institutions financières pour manipuler certains taux de change de référence. La Banque a reçu à ce jour des demandes d'informations à ce sujet de la part des autorités de régulation et judiciaires du Royaume-Uni, des États-Unis, de plusieurs pays de la région Asie-Pacifique ainsi que de la Direction Générale de la Concurrence de la Commission européenne. La Banque coopère aux enquêtes et répond aux demandes d'informations. En novembre 2014 le Financial Conduct Authority au Royaume-Uni, en décembre 2014 le Hong Kong Monetary Authority, et en octobre 2015 la Financial Services Agency au Japon ont indiqué avoir interrompu leur enquête à l'égard de BNP Paribas. En outre, la Banque conduit actuellement sa propre revue interne sur les opérations de change. Alors même que cette revue est en cours, la Banque n'est actuellement pas en mesure de prédire l'issue de ces enquêtes et procédures, ni leur impact potentiel.

La Banque, ainsi qu'un certain nombre d'autres institutions financières, a été assignée au civil, dans le cadre de plusieurs actions collectives (« consolidated civil class action » ou « action collective consolidée ») déposées à partir de mars 2014 devant l'US District Court de New York, par des collectifs de demandeurs alléguant une manipulation des marchés des changes. Il est à noter que les procédures US anti-trust prévoient que tous les défendeurs sont responsables conjointement et solidairement. Sans aucune reconnaissance de responsabilité, la Banque ainsi qu'un certain nombre de ses codéfendeurs sont finalement parvenus à un accord avec le représentant des « plaintiffs » en vue de mettre un terme à cette action collective consolidée. L'accord transactionnel conclu par la Banque pour un montant de 115 millions de dollars américains a été homologué (*Preliminary Settlement Order*) par l'US District Court de New York en décembre 2015.

Dans le cadre de l'investigation menée par la Commission européenne pour entente alléguée sur le marché des Credit Default Swaps (CDS) entre diverses banques d'investissement, dont BNP Paribas, investigation dont la clôture à l'égard desdites banques a été annoncée par la Commission le 4 décembre 2015, plusieurs actions collectives (« class actions ») ont été introduites aux États-Unis à

l'encontre de ces mêmes acteurs. Il est à noter que s'agissant d'une procédure anti-trust, les défendeurs sont responsables conjointement et solidairement. Sans aucune reconnaissance de responsabilité, la Banque ainsi que l'ensemble de ses codéfendeurs sont finalement parvenus à un accord avec le représentant des «plaignants» en vue de mettre un terme à ces actions collectives. L'accord transactionnel conclu par la Banque pour un montant de 89 millions de dollars américains a été homologué (Preliminary Settlement Order) par l'US District Court de New York en octobre 2015.

8.c REGROUPEMENT D'ENTREPRISES

• Opérations de l'exercice 2015

- Activité Europe General Electric Location Longue Durée

Arval, la filiale de BNP Paribas spécialisée dans la location de véhicules d'entreprise, a acquis le 2 novembre 2015 l'activité de gestion de flotte automobile de General Electric Capital en Europe.

Cette acquisition renforce de manière significative le positionnement d'Arval en Europe et a pour conséquence d'augmenter de 2,7 milliards d'euros le bilan du Groupe, notamment les postes d'« Immobilisations corporelles et incorporelles » pour 2,3 milliards d'euros et de « Dettes envers les établissements de crédit » pour 1,4 milliards d'euros.

L'écart d'acquisition lié à cette opération s'élève à 249 millions d'euros.

• Opérations de l'exercice 2014

- Groupe LaSer

BNP Paribas Personal Finance a acquis, le 25 juillet 2014, la participation de 50% détenue par son partenaire, le groupe Galeries Lafayette, dans le groupe LaSer, précédemment mis en équivalence dans le périmètre de consolidation. Cette acquisition est liée à la décision du groupe Galeries Lafayette d'exercer l'option de vente dont il disposait en vertu des accords de partenariat. Une procédure d'arbitrage est en cours.

A la suite de cette acquisition, le Groupe BNP Paribas a pris le contrôle du groupe LaSer et le consolide par intégration globale.

L'impact du changement de méthode de consolidation sur le compte de résultat de l'exercice 2014 s'élevait à 63 millions d'euros. L'écart d'acquisition sur le groupe LaSer s'établit à 125 millions d'euros.

Cette acquisition complémentaire avec changement de contrôle a eu pour conséquence d'augmenter de 2,9 milliards d'euros le bilan du Groupe, notamment le poste de « Prêts et créances » pour 2,2 milliards d'euros.

- Bank BGŻ

BNP Paribas a acquis, au cours du deuxième semestre 2014, à la suite d'une offre publique d'achat finalisée le 17 octobre 2014, une participation de 88,98% dans Bank BGŻ, dont 88,64% apportés par Rabobank. Cette opération conduit le Groupe BNP Paribas à consolider Bank BGŻ par intégration globale.

L'écart d'acquisition sur Bank BGŻ s'établit à 136 millions d'euros.

Une offre publique de retrait, portant sur les 1,02% d'intérêts minoritaires résiduels, a été lancée le 23 décembre 2014 et s'est achevée le 7 janvier 2015. Au 31 décembre 2014, cet engagement de rachat a été comptabilisé en dettes vis-à-vis des actionnaires minoritaires.

Cette acquisition a eu pour conséquence d'augmenter le bilan du Groupe de 8,7 milliards d'euros, notamment les postes de « Prêts et créances sur la clientèle » pour 7,1 milliards d'euros et de « Dettes envers la clientèle » pour 7,6 milliards d'euros.

Bank BGŻ est un établissement bancaire polonais, spécialisé dans le secteur de l'agro-alimentaire.

- DAB Bank

BNP Paribas a acquis, au cours du deuxième semestre 2014, à la suite d'un accord avec Unicredit et d'une offre publique d'achat finalisée le 17 décembre 2014, une participation de 91,7% dans DAB Bank, dont 81,4 % apportés par Unicredit. Cette opération conduit le Groupe BNP Paribas à consolider DAB Bank par intégration globale.

L'écart d'acquisition sur DAB Bank s'établit à 169 millions d'euros.

Cette acquisition a eu pour conséquence d'augmenter le bilan du Groupe de 5,3 milliards d'euros, notamment les postes d'« Actifs financiers disponibles à la vente » pour 3,4 milliards d'euros et de « Dettes envers la clientèle » pour 5,2 milliards d'euros.

Cette acquisition renforce l'activité de banque digitale en Allemagne et pose également les bases du développement des activités de banque de détail en Autriche.

- RCS

BNP Paribas Personal Finance a acquis, le 6 août 2014, 100% de RCS Investments Holdings. Cette opération conduit le Groupe BNP Paribas à consolider RCS par intégration globale.

L'écart d'acquisition sur RCS s'établit à 39 millions d'euros.

Cette acquisition a eu pour conséquence d'augmenter le bilan du Groupe en date d'acquisition de 251 millions d'euros, notamment le poste de « Prêts et créances sur la clientèle » pour 338 millions d'euros.

RCS est une société sud-africaine de crédit à la consommation qui développe des programmes de cartes de crédit en collaboration avec des distributeurs et propose des prêts personnels.

8.d INTERETS MINORITAIRES

• Intérêts minoritaires significatifs

L'appréciation du caractère significatif des intérêts minoritaires est fondée sur la contribution des filiales correspondantes au bilan (avant élimination des opérations réciproques) et au résultat du Groupe BNP Paribas.

	31 décembre 2015	Exercice 2015						
	Total bilan avant élimination des opérations réciproques	Produit Net Bancaire	Résultat net	Résultat net et variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres	% d'intérêt des actionnaires minoritaires	Résultat net part des minoritaires	Résultat net et variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres - part des minoritaires	Dividendes versés aux actionnaires minoritaires
En millions d'euros								
Contribution des entités du groupe BGL BNP Paribas	67 485	1 534	463	453	34%	164	158	69
Autres intérêts minoritaires						186	182	62
TOTAL						350	340	131

	31 décembre 2014	Exercice 2014						
	Total bilan avant élimination des opérations réciproques	Produit Net Bancaire	Résultat net	Résultat net et variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres	% d'intérêt des actionnaires minoritaires	Résultat net part des minoritaires	Résultat net et variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres - part des minoritaires	Dividendes versés aux actionnaires minoritaires
En millions d'euros ⁽¹⁾								
Contribution des entités du groupe BGL BNP Paribas	63 917	1 546	437	668	34%	163	245	59
Autres intérêts minoritaires						187	243	48
TOTAL						350	488	107

⁽¹⁾Données retraitées par application de l'interprétation IFRIC 21 (cf. notes 1.a et 2.).

Il n'existe pas de restriction contractuelle particulière sur les actifs de BGL BNP Paribas, liée à la présence de l'actionnaire minoritaire.

- **Opérations de restructuration interne ayant modifié la part des actionnaires minoritaires dans le capital et les réserves**

Aucune opération de restructuration interne significative n'a eu lieu au cours des exercices 2015 et 2014.

- **Opérations d'acquisition de participation complémentaire ou de cession partielle ayant modifié la part des actionnaires minoritaires dans le capital et les réserves**

En millions d'euros, au	31 décembre 2015		31 décembre 2014	
	Part du Groupe	Part des minoritaires	Part du Groupe	Part des minoritaires
BNP Paribas Bank Polska				
BNP Paribas Bank Polska SA a réalisé une augmentation de capital souscrite en totalité par des investisseurs externes portant ainsi son taux de détention par le Groupe de 99,83% à 84,94%			(15)	67
Turk Ekonomi Bankasi				
BNP Paribas Fortis Yatirimlar Holding a acquis 1,01% de participation auprès des actionnaires minoritaires portant ainsi le taux de Turk Ekonomi Bankasi AS à 69,48%			16	(35)
Autres	(3)	(4)	11	(11)
Total	(3)	(4)	12	21

- **Engagements de rachat de participation aux actionnaires minoritaires**

Dans le cadre de l'acquisition de certaines entités, le Groupe a consenti à des actionnaires minoritaires des options de vente de leur participation.

La valeur totale de ces engagements, comptabilisés en diminution des capitaux propres, s'élève à 707 millions d'euros au 31 décembre 2015 contre 853 millions d'euros au 31 décembre 2014.

8.e RESTRICTIONS SIGNIFICATIVES DANS LES FILIALES, COENTREPRISES ET ENTREPRISES ASSOCIEES

Restrictions significatives relatives à la capacité des entités à transférer de la trésorerie vers le Groupe

La capacité des entités à payer des dividendes ou à rembourser des prêts et avances dépend, entre autres, des contraintes locales réglementaires en termes de capitalisation, des réserves statutaires et des performances financières et opérationnelles des entités. Au cours des exercices 2014 et 2015, aucune entité du Groupe BNP Paribas n'a connu de restriction significative autre que celles liées aux contraintes réglementaires.

Restrictions significatives relatives à la capacité du Groupe à utiliser des actifs logés dans des entités structurées consolidées

L'accès aux actifs des entités structurées consolidées dans lesquelles des investisseurs tiers ont investi est limité dans la mesure où les actifs de ces entités sont réservés au bénéfice des porteurs de parts ou de titres. Le montant total de ces actifs s'élève à 23 milliards d'euros au 31 décembre 2015, inchangé par rapport au 31 décembre 2014.

Restrictions significatives relatives à la capacité du Groupe à utiliser des actifs donnés en garantie ou mis en pension

Les instruments financiers donnés par le Groupe BNP Paribas en garantie ou mis en pension sont présentés dans les notes 5.s et 6.c.

Restrictions significatives liées aux réserves de liquidité

Les restrictions significatives liées aux réserves de liquidité correspondent aux dépôts obligatoires auprès des banques centrales communiqués dans le chapitre 5 du document de référence dans la partie « Risque de liquidité ».

Actifs représentatifs des contrats en unités de compte des activités d'assurance

Les actifs représentatifs des contrats en unités de compte évalués en valeur de marché sur option, pour un montant de 50 859 millions d'euros au 31 décembre 2015 (contre 47 462 millions d'euros au 31 décembre 2014), sont détenus au profit des souscripteurs de ces contrats.

8.f ENTITES STRUCTUREES

Le Groupe BNP Paribas est engagé dans des opérations avec des entités structurées sponsorisées principalement à travers ses activités de titrisation d'actifs financiers en qualité d'initiateur ou d'arrangeur, de gestionnaire de fonds et de financements spécialisés d'actifs.

De plus, le Groupe BNP Paribas est également en relation avec des entités structurées qu'il n'a pas sponsorisées, notamment sous la forme d'investissements dans des fonds ou des véhicules de titrisation.

L'évaluation du contrôle pour les entités structurées est détaillée dans la Note 1.b.2. Méthodes de consolidation.

- **Entités structurées consolidées**

Les principales catégories d'entités structurées consolidées sont :

Conduits ABCP (Asset Backed Commercial Paper) : les conduits de titrisation ABCP Starbird, Matchpoint et Scaldis financent des opérations de titrisation gérées par le Groupe BNP Paribas pour le compte de sa clientèle. Le détail de leur mode de financement et l'exposition en risque du Groupe BNP Paribas sont présentés dans le chapitre 5 du document de référence dans la partie « Activité en matière de titrisation pour compte de la clientèle en tant que sponsor (Opérations refinancées à court terme) ».

Titrisation pour compte propre : les positions de titrisation pour compte propre originées et conservées par le Groupe BNP Paribas sont détaillées dans le chapitre 5 du document de référence dans la partie « Activité en matière de titrisation pour compte propre (initiateur) ».

Fonds gérés par le Groupe : le Groupe BNP Paribas structure différents types de fonds pour lesquels il peut agir en tant que gestionnaire, investisseur, dépositaire ou garant. Lorsqu'il est à la fois gestionnaire et investisseur significatif, et donc exposé à des rendements variables, ces fonds sont consolidés.

- **Entités structurées non consolidées**

Le Groupe BNP Paribas est en relation avec des entités structurées non consolidées dans le cadre de ses activités, pour répondre aux besoins de ses clients.

Informations relatives aux intérêts dans des entités structurées sponsorisées

Les principales catégories d'entités structurées sponsorisées non consolidées sont les suivantes :

Titrisation : le Groupe BNP Paribas structure des véhicules de titrisation destinés à offrir à ses clients des solutions de financement de leurs actifs soit directement, soit à travers les conduits ABCP consolidés. Chaque véhicule finance l'achat des actifs des clients (créances ou obligations,...) en émettant principalement des obligations adossées à ces actifs et dont le remboursement est lié à leur performance.

Fonds : le Groupe BNP Paribas structure et gère des fonds dans le but de proposer des opportunités d'investissements à ses clients. Des fonds dédiés ou publics sont proposés à des clients institutionnels et particuliers, et sont distribués et suivis commercialement par le Groupe. Les entités du Groupe BNP Paribas qui gèrent ces fonds peuvent percevoir des commissions de gestion et des commissions de performance. Le Groupe BNP Paribas peut détenir des parts émises par ces fonds, ainsi que des parts dans des fonds dédiés à l'activité d'assurance non gérés par le Groupe BNP Paribas.

Financement d'actifs : le Groupe BNP Paribas accorde des financements à des entités structurées qui acquièrent des actifs (avions, navires, ...) destinés à être mis en location, les loyers reçus par l'entité structurée permettant de rembourser le financement garanti par l'actif détenu par l'entité structurée.

Autres : pour le compte de sa clientèle, le Groupe BNP Paribas peut également structurer des entités destinées à investir dans des actifs ou à restructurer de la dette.

Un intérêt dans une entité structurée non consolidée est un lien contractuel ou non qui expose le Groupe BNP Paribas à la variabilité des rendements associés à la performance de l'entité.

Les actifs et passifs du Groupe liés aux intérêts détenus dans des entités structurées sponsorisées sont les suivants :

En millions d'euros, au 31 décembre 2015	Titrisation	Fonds	Financement d'actifs	Autres	Total
INTERETS AU BILAN DU GROUPE					
ACTIF					
Portefeuille de transaction	447	681	190	1 843	3 161
Portefeuille évalué en valeur de marché sur option ⁽¹⁾		25 587	18	68	25 673
Actifs financiers disponibles à la vente		2 990	145	388	3 523
Prêts et créances	10 974	86	13 431	166	24 657
Autres actifs	9	441	8	3	461
TOTAL ACTIF	11 430	29 785	13 792	2 468	57 475
PASSIF					
Portefeuille de transaction	1 107	633	13	2 910	4 663
Portefeuille évalué en valeur de marché sur option		26		18	44
Passifs financiers évalués au coût amorti	769	18 782	667	1 868	22 086
Autres passifs	24	327	36	20	407
TOTAL PASSIF	1 900	19 768	716	4 816	27 200
EXPOSITION MAXIMALE DU GROUPE AUX PERTES	15 427	30 157	16 016	2 899	64 499
TAILLE DES ENTITES STRUCTUREES ⁽²⁾	90 737	241 915	48 478	11 083	392 213

En millions d'euros, au 31 décembre 2014	Titrisation	Fonds	Financement d'actifs	Autres	Total
INTERETS AU BILAN DU GROUPE					
ACTIF					
Portefeuille de transaction	396	772	298	2 872	4 338
Portefeuille évalué en valeur de marché sur option ⁽¹⁾		25 350	60		25 410
Actifs financiers disponibles à la vente	63	3 867	235	472	4 637
Prêts et créances	6 843	179	10 832	274	18 128
Autres actifs		577		22	599
TOTAL ACTIF	7 302	30 745	11 425	3 640	53 112
PASSIF					
Portefeuille de transaction	29	669	8	2 682	3 388
Portefeuille évalué en valeur de marché sur option		44		18	62
Passifs financiers évalués au coût amorti	167	14 162	567	582	15 478
Autres passifs	384	270	41	13	708
TOTAL PASSIF	580	15 145	616	3 295	19 636
EXPOSITION MAXIMALE DU GROUPE AUX PERTES	10 601	30 828	12 462	4 413	58 304
TAILLE DES ENTITES STRUCTUREES ⁽²⁾	62 653	230 765	42 754	11 084	347 256

(1) Dont 16 981 millions d'euros représentatifs des contrats en unités de compte des activités d'assurance au 31 décembre 2015, investis dans des fonds gérés par le Groupe BNP Paribas (17 096 millions d'euros au 31 décembre 2014).

(2) La taille des entités structurées sponsorisées correspond au total de l'actif de l'entité structurée pour la titrisation, à la valeur liquidative pour les fonds (hors mandats de gestion) et au total de l'actif de l'entité structurée ou au montant de l'engagement du Groupe BNP Paribas pour le financement d'actifs et les autres activités.

L'exposition maximale aux pertes sur les entités structurées sponsorisées par le Groupe BNP Paribas correspond à la valeur comptable de l'actif, excluant, pour les actifs financiers disponibles à la vente, les variations de valeur comptabilisées directement en capitaux propres, ainsi qu'au montant nominal des engagements de financement et de garantie donnés et au montant notionnel des CDS (credit default swaps) vendus.

Informations relatives aux intérêts dans des entités structurées non sponsorisées

Les principaux intérêts détenus par le Groupe BNP Paribas lorsqu'il a uniquement un rôle d'investisseur dans des entités structurées non sponsorisées sont détaillés ci-dessous :

- *Parts de fonds non gérés par le Groupe détenues par le métier Assurance* : dans le cadre de la stratégie d'allocation d'actifs correspondant au placement des primes associées à des contrats d'assurance en unités de compte ou du fonds général, le métier Assurance souscrit des parts d'entités structurées. Ces placements à court ou moyen terme sont détenus pour leur performance financière et répondent aux critères de diversification des risques inhérents au métier. Ils représentent un montant de 30 milliards d'euros au 31 décembre 2015 (31 milliards d'euros au 31 décembre 2014). Les variations de valeur et l'essentiel des risques liés à ces placements sont supportés par les assurés dans le cas des actifs représentatifs des contrats en unités de compte, et par l'assureur dans le cas des actifs représentatifs du fonds général.
- *Autres investissements dans des fonds non gérés par le Groupe* : dans le cadre de son activité de négociation, le Groupe BNP Paribas investit dans des entités structurées en n'ayant aucune implication dans leur gestion ou leur structuration (investissements dans des fonds communs de placement, des fonds de placement en valeurs mobilières ou des fonds alternatifs), notamment en couverture économique de produits structurés vendus aux clients. Le Groupe prend également des participations minoritaires pour accompagner des entreprises dans le cadre de son activité de capital investissement. Ces investissements représentent un montant total de 11 milliards d'euros au 31 décembre 2015 (10 milliards d'euros au 31 décembre 2014).
- *Investissements dans des véhicules de titrisation* : le détail de l'exposition du Groupe et la nature des investissements effectués sont communiqués dans le chapitre 5 du document de référence dans la partie « Activité en matière de titrisation en tant qu'investisseur ».

8.g REMUNERATIONS ET AVANTAGES SOCIAUX BENEFICIANT AUX MANDATAIRES SOCIAUX

La politique de rémunération et d'attribution des avantages sociaux aux mandataires sociaux, ainsi que les informations sur base individuelle, sont présentées dans le chapitre 2 Gouvernance d'entreprise du document de référence du Groupe.

• Rémunérations et avantages sociaux bénéficiant aux dirigeants mandataires sociaux

	Exercice 2015	Exercice 2014
Rémunération brute y compris jetons de présence et avantages en nature		
- due au titre de l'exercice	6 484 552 €	6 378 790 €
- versée au cours de l'exercice	4 761 620 €	7 925 248 €
Avantages postérieurs à l'emploi		
Indemnités de fin de carrière : valeur actualisée des engagements (hors charges sociales)	210 272 €	261 438 €
Régime de retraite à cotisations définies : cotisations versées par BNP Paribas dans l'année	1 395 €	1 857 €
Prévoyance / couverture santé : primes versées par BNP Paribas dans l'année	10 284 €	13 692 €
Paiements à base d'actions		
Options de souscription d'actions		
- valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
- nombre d'options restantes au 31 décembre	321 193	966 287
Actions de performance		
- valorisation des actions attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
- nombre d'actions restantes au 31 décembre	Néant	7 000
Rémunération variable pluriannuelle		
- juste valeur à la date d'attribution (*)	557 760 €	621 000 €

(*) Valorisation selon la méthode décrite dans la note 1.i.

Au 31 décembre 2015, aucun dirigeant mandataire social n'est éligible à un régime collectif et conditionnel de retraite supplémentaire à prestations définies.

• Jetons de présence versés aux membres du Conseil d'administration

Le montant des jetons de présence versés à l'ensemble des membres du Conseil d'administration en 2015 s'élève à 974 999 euros, contre 975 001 euros versés en 2014. La part versée en 2015 aux mandataires sociaux non dirigeants est de 880 257 euros, contre 866 865 euros en 2014.

• Rémunération et avantages sociaux bénéficiant aux administrateurs représentant les salariés

En euros	Exercice 2015	Exercice 2014
Rémunération brute versée au cours de l'exercice	76 660	87 681
Jetons de présence (versés aux organisations syndicales)	117 557	120 081
Primes versées par BNP Paribas dans l'année aux dispositifs d'assurance-décès et invalidité, de Garantie Vie Professionnelle Accidents et de couverture de frais de santé	1 366	1 707
Cotisations versées par BNP Paribas au régime de retraite à cotisations définies	672	697

• Prêts, avances et garanties accordés aux mandataires sociaux

Au 31 décembre 2015, le montant des prêts en cours consentis directement ou indirectement aux mandataires sociaux ainsi qu'à leurs conjoints s'élève à 1 045 637 euros (1 352 551 euros au 31 décembre 2014). Ces prêts constitutifs d'opérations courantes ont été consentis à des conditions normales.

8.h RELATIONS AVEC LES AUTRES PARTIES LIEES

Les autres parties liées au Groupe BNP Paribas sont les sociétés consolidées, y compris les sociétés mises en équivalence, ainsi que les entités assurant la gestion des avantages postérieurs à l'emploi bénéficiant au personnel (exception faite des régimes multi-employeurs et intersectoriels).

Les transactions opérées entre BNP Paribas et les parties qui lui sont liées sont réalisées aux conditions de marché prévalant au moment de la réalisation de ces transactions.

RELATIONS ENTRE LES SOCIETES CONSOLIDEES DU GROUPE

La liste des sociétés consolidées du Groupe BNP Paribas est présentée dans la note 8.j « Périmètre de consolidation ». Les transactions réalisées et les encours existant en fin de période entre les sociétés du Groupe consolidées par intégration globale sont totalement éliminés en consolidation. Les tableaux suivants présentent les opérations réalisées avec des entités consolidées par mise en équivalence.

- **Encours des opérations réalisées avec les parties liées**

En millions d'euros, au	31 décembre 2015		31 décembre 2014	
	Coentreprises	Entreprises associées ⁽¹⁾	Coentreprises	Entreprises associées ⁽¹⁾
ACTIF				
Prêts, avances et titres				
Comptes ordinaires		101		51
Prêts	4 156	3 585	4 548	2 083
Titres	1 102	2	1 229	
Titres détenus en portefeuille autre que de négoce	19	56	12	38
Actifs divers	10	258	2	10
Total	5 287	4 002	5 791	2 182
PASSIF				
Dépôts				
Comptes ordinaires	225	403	152	209
Autres emprunts	45	2 575	36	2 655
Dettes représentées par un titre	-	-	-	1
Passifs divers	19	78	-	29
Total	289	3 056	188	2 894
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE				
Engagements de financement donnés	2 781	2 162	3 265	3 044
Engagements de garantie donnés	2	77	-	1 485
Total	2 783	2 239	3 265	4 529

⁽¹⁾Y compris les entités contrôlées faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de leur caractère non significatif.

En outre, le Groupe effectue également avec les parties liées des opérations de négoce aux conditions de marché sur instruments financiers dérivés (swaps, options, contrats à terme...) et sur des instruments financiers acquis ou souscrits et émis par celles-ci (actions, titres obligataires...).

- **Éléments de résultat relatifs aux opérations réalisées avec les parties liées**

En millions d'euros	Exercice 2015		Exercice 2014	
	Coentreprises	Entreprises associées ⁽¹⁾	Coentreprises	Entreprises associées ⁽¹⁾
Intérêts et produits assimilés	38	74	136	141
Intérêts et charges assimilés		(24)	(1)	(72)
Commissions (produits)	4	509	5	379
Commissions (charges)	(4)	(45)	(36)	(34)
Prestations de services rendues	1	22	1	15
Prestations de services reçues		(26)		
Loyers perçus		7		6
Total	39	517	105	435

⁽¹⁾ Y compris les entités contrôlées faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de leur caractère non significatif.

ENTITES DU GROUPE ASSURANT LA GESTION DE CERTAINS AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI CONSENTIS AU PERSONNEL

En Belgique, BNP Paribas Fortis finance certains régimes de pension auprès de la compagnie d'assurance AG Insurance dans laquelle le Groupe BNP Paribas est actionnaire à hauteur de 25%.

Pour les autres entités à l'étranger, la gestion des plans d'avantages postérieurs à l'emploi est pour l'essentiel réalisée par des organismes de gestion ou des compagnies d'assurance indépendants et ponctuellement par des sociétés du Groupe, en particulier BNP Paribas Asset Management, BNP Paribas Cardif, Bank of the West et First Hawaiian Bank. En Suisse, une fondation dédiée gère les plans de retraite bénéficiant au personnel de BNP Paribas Suisse.

Au 31 décembre 2015, la valeur des actifs des plans gérés par des sociétés contrôlées par le Groupe ou sur lesquelles celui-ci exerce une influence notable s'élève à 3 884 millions d'euros (3 684 millions d'euros au 31 décembre 2014). Le montant des prestations perçues (notamment des frais de gestion et de conservation d'actifs) par des sociétés du Groupe au titre de 2015 s'élève à 4,3 millions d'euros (4,1 millions d'euros au titre de 2014).

8.i VALEUR DE MARCHÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS COMPTABILISÉS AU COUT AMORTI

Les éléments d'information mentionnés dans cette note doivent être utilisés et interprétés avec la plus grande précaution pour les raisons suivantes :

- ces valeurs de marché représentent une estimation de la valeur instantanée des instruments concernés au 31 décembre 2015. Elles sont appelées à fluctuer d'un jour à l'autre du fait des variations de plusieurs paramètres, dont les taux d'intérêt et la qualité des crédits des contreparties. En particulier, elles peuvent être significativement différentes des montants effectivement reçus ou payés à l'échéance des instruments. Dans la plupart des cas, cette valeur de marché réévaluée n'est pas destinée à être immédiatement réalisée et ne pourrait en pratique pas l'être. Elle ne représente donc pas la valeur effective des instruments dans une perspective de continuité de l'activité de BNP Paribas ;
- la plupart de ces valeurs de marché instantanées ne sont pas pertinentes, donc ne sont pas prises en compte pour les besoins de la gestion des activités de banque commerciale qui utilisent les instruments financiers correspondants ;
- la réévaluation des instruments financiers comptabilisés au coût historique suppose souvent d'utiliser des modèles de valorisation, des conventions et des hypothèses qui peuvent varier d'une institution à l'autre. Par conséquent, la comparaison des valeurs de marché présentées, pour les instruments financiers comptabilisés au coût historique, par différentes institutions financières n'est pas nécessairement pertinente ;
- enfin, les valeurs de marché reprises ci-après ne comprennent pas les valeurs de marché des opérations de location-financement, des instruments non financiers tels que les immobilisations et les survaleurs, mais aussi les autres actifs incorporels tels que la valeur attachée aux portefeuilles de dépôts à vue ou à la clientèle en relation avec le Groupe dans ses différentes activités. Ces valeurs de marché ne sauraient donc être considérées comme la valeur contributive des instruments concernés à la valeur du Groupe BNP Paribas.

En millions d'euros, au 31 décembre 2015	Valeur de marché estimée				Valeur au bilan
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	
ACTIFS FINANCIERS					
Prêts et créances sur les établissements de crédit (note 5.f)		43 337	45	43 382	43 427
Prêts et créances sur la clientèle (note 5.g) ⁽¹⁾	694	50 272	615 589	666 555	655 898
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance (note 5.j)	8 866	152		9 018	7 757
PASSIFS FINANCIERS					
Dettes envers les établissements de crédit (note 5.f)		84 386		84 386	84 146
Dettes envers la clientèle (note 5.g)		701 207		701 207	700 309
Dettes représentées par un titre (note 5.i)	50 334	110 580		160 914	159 447
Dettes subordonnées (note 5.i)	8 281	8 061		16 342	16 544

⁽¹⁾ Hors location financement

En millions d'euros, au 31 décembre 2014	Valeur de marché estimée				Valeur au bilan
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	
ACTIFS FINANCIERS					
Prêts et créances sur les établissements de crédit (note 5.f)		43 299	25	43 324	43 348
Prêts et créances sur la clientèle (note 5.g) ⁽¹⁾		62 751	580 189	642 940	631 189
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	10 206	113	82	10 401	8 965
PASSIFS FINANCIERS					
Dettes envers les établissements de crédit (note 5.f)		90 729		90 729	90 352
Dettes envers la clientèle (note 5.g)		643 156		643 156	641 549
Dettes représentées par un titre (note 5.i)	79 463	109 805		189 268	187 074
Dettes subordonnées (note 5.i)	5 116	8 579		13 695	13 936

⁽¹⁾ Hors location financement

Les techniques de valorisation utilisées et les hypothèses retenues assurent une mesure homogène de la valeur de marché des instruments financiers actifs et passifs comptabilisés au coût amorti au sein du Groupe BNP Paribas : lorsque les prix cotés sur un marché actif sont disponibles, ils sont retenus pour la détermination de la valeur de marché. A défaut, la valeur de marché est déterminée à l'aide de techniques de valorisation, telles que l'actualisation des flux futurs estimés pour les prêts, les dettes et les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, ou telles que des modèles de valorisation spécifiques pour les autres instruments financiers, ainsi qu'ils sont décrits dans la note 1 relative aux principes comptables appliqués par le Groupe. La description des niveaux de la hiérarchie de juste valeur est également présentée dans les principes comptables (note 1.c.10). La valeur de marché retenue pour les prêts, les dettes et les actifs détenus jusqu'à l'échéance dont la maturité initiale est inférieure à un an (y compris exigibles à vue), ainsi que pour la plupart des produits d'épargne réglementée, est la valeur comptabilisée. Ces instruments ont été présentés en Niveau 2, à l'exception des crédits à la clientèle, classés en Niveau 3.

Dénomination	Pays	31 décembre 2015				31 décembre 2014			
		Méthode	% contrôle	% intérêt	Ref.	Méthode	% contrôle	% intérêt	Ref.
Cardif Lforskriving AB (succ. Danemark)	Danemark	ME *	100%	100%	ME *	100%	100%	E1	
Cardif Lforskriving AB (succ. Norvège)	Norvège	ME *	100%	100%	ME *	100%	100%	E1	
Cardif Lux Vie	Luxembourg	IG (2)	66,7%	55,3%	IG (2)	66,7%	55,3%		
Cardif Mexico Seguros de Vida SA de CV	Mexique	ME *	100%	100%	ME *	100%	100%		
Cardif Mexico Seguros Generales SA de CV	Mexique	ME *	100%	100%	ME *	100%	100%		
Cardif Nordic AB	Suède	IG (2)	100%	100%	IG (2)	100%	100%		
Cardif Osiguranje Dioničko Društvo ZA Osiguranje	Croaie	ME *	100%	100%	E1				
Cardif Pinnacle Insurance Holdings PLC	Royaume-Uni	IG (2)	100%	100%	IG (2)	100%	100%		
Cardif Pinnacle Insurance Management Services PLC	Royaume-Uni	IG (2)	100%	100%	IG (2)	100%	100%		
Cardif Polska Towarzystwo Ubezpieczeń na Życie SA	Pologne	IG (2)	100%	100%	IG (2)	100%	100%		
Cardif Seguros SA	Argentine	IG (2)	100%	100%	IG (2)	100%	100%		
Cardif Services SAS	France	ME *	100%	100%	E1				
Cargas Assicurazioni SPA (ex - UBI Assicurazioni SPA)	Italie	ME	50,0%	50,0%	ME	50,0%	50,0%	E3	
CB (UK) Ltd.	Royaume-Uni	IG (2)	100%	100%	IG (2)	100%	100%		
Darnell Ltd.	Irlande	IG (2)	100%	100%	IG (2)	100%	100%		
F&B Insurance Holdings SA (Groupe)	Belgique			S1	ME	50,0%	50,0%		
Financial Telematring Services Ltd.	Royaume-Uni						S3		
GIE BNP Paribas Cardif	France	IG (2)	100%	99,0%	IG (2)	100%	99,0%		
Isare	France	IG (2)	100%	100%	IG (2)	100%	100%	E3	
Isare Assurance	France	IG (2)	100%	100%	IG (2)	100%	100%	E3	
Luzaseq	Brésil	ME	50,0%	50,0%	ME	50,0%	50,0%		
Nalfo Assurance	France	ME	50,0%	50,0%	ME	50,0%	50,0%		
NCVP Participaciones Societarias SA	Brésil	IG (2)	100%	100%	IG (2)	100%	100%		
Pinnacle Insurance PLC	Royaume-Uni	IG (2)	100%	100%	IG (2)	100%	100%		
Procyon Arka Powszechnie Towarzystwo Emerytalne SA	Pologne	ME	33,3%	33,3%	ME	33,3%	33,3%		
Postovna Cardif Slovaki AS	Slovaquie	ME *	100%	100%	ME *	100%	100%		
Portes de Claye SCI	France	ME	45,0%	45,0%	V3	ME	45,0%	56,9%	
Soo SCI	France	ME	46,4%	46,4%	V3	ME	46,4%	57,9%	
State Bank of India Life Insurance Company Ltd.	Inde	ME	26,0%	26,0%	ME	26,0%	26,0%		

Mouvements de périmètre

Entrées (E) de périmètre

- E1 Franchissement d'un des seuils tels que définis par le Groupe (cf. note 1.b)
- E2 Création d'entité
- E3 Acquisition, prise de contrôle ou d'influence notable

Sorties (S) de périmètre

- S1 Cessation d'activité (dont dissolution, liquidation)
- S2 Cession hors Groupe, perte de contrôle ou perte d'influence notable
- S3 Entités déconsolidées car devenues inférieures aux seuils définis par le Groupe (cf. note 1.b)
- S4 Fusion absorption, Transmission Universelle du Patrimoine

Variations (V) de taux

- V1 Acquisition complémentaire
- V2 Cession partielle
- V3 Dilution
- V4 Relution

ME * Entités contrôlées faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de leur caractère peu significatif

Divers

- D1 Changement de méthode de consolidation non lié à une variation de taux
- D2 90 Sociétés de Construction de Vente dont 80 en intégration globale et 10 par mise en équivalence
- D3 Le groupe LaSer était consolidé par mise en équivalence dans les comptes du Groupe BNP Paribas jusqu'au 25 juillet 2014. Suite à l'acquisition complémentaire réalisée par le Groupe, il est désormais consolidé par intégration globale (cf. note 8.c.)

Périmètre de consolidation prudentiel

- (1) Filiales françaises dont la surveillance des exigences prudentielles est assurée dans le cadre de la surveillance sur base consolidée de BNP Paribas SA, conformément aux dispositions de l'article 7.1 du règlement (UE) n°575/2013 du Parlement européen et du Conseil.
- (2) Entités mises en équivalence dans le périmètre de consolidation prudentiel.
- (3) Entités contrôlées conjointement consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle dans le périmètre prudentiel.

Dénomination	Pays	31 décembre 2015				31 décembre 2014			
		Méthode	% contrôle	% intérêt	Ref.	Méthode	% contrôle	% intérêt	Ref.
BNP Paribas Investment Partners Belgium	Belgique	IG	100%	98,3%	IG	100%	98,3%		
BNP Paribas Investment Partners Belgium (succ. Allemagne)	Allemagne	IG	100%	98,3%	IG	100%	98,3%		
BNP Paribas Investment Partners Funds (Nederland) NV	Pays-Bas	IG	100%	98,3%	IG	100%	98,3%		
BNP Paribas Investment Partners Japan Ltd.	Japon	IG	100%	98,3%	IG	100%	98,3%		
BNP Paribas Investment Partners Latam SA	Mexique	ME *	99,1%	97,4%	ME *	99,1%	97,4%	V4	
BNP Paribas Investment Partners Luxembourg	Luxembourg	IG	99,7%	98,0%	IG	99,7%	98,0%		
BNP Paribas Investment Partners Netherlands NV	Pays-Bas	IG	100%	98,3%	IG	100%	98,3%		
BNP Paribas Investment Partners NL Holding NV	Pays-Bas	IG	100%	98,3%	IG	100%	98,3%		
BNP Paribas Investment Partners PT	Indonésie	IG	100%	98,3%	IG	100%	98,3%		
BNP Paribas Investment Partners Singapore Ltd.	Singapour	ME *	100%	98,3%	ME *	100%	98,3%		
BNP Paribas Investment Partners Societa di Gestione del Risparmio SPA	Italie	IG	100%	100%	V4	IG	100%	99,7%	
BNP Paribas Investment Partners UK Ltd.	Royaume-Uni	IG	100%	98,3%	IG	100%	98,3%		
BNP Paribas Investment Partners USA Holdings Inc.	Etats-Unis	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
CamGestion	France	IG	100%	98,3%	IG	100%	98,3%		
Fischer Francois Trees & Waits Inc.	Etats-Unis	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
Fischer Francois Trees & Waits UK Ltd.	Royaume-Uni	ME *	100%	98,3%	ME *	100%	98,3%		
Fund Channel	Luxembourg	ME	50,0%	49,1%	ME	50,0%	49,1%		
FundQuest Advisor	France	ME *	100%	98,3%	ME *	100%	98,3%		
FundQuest Advisor (succ. Royaume-Uni)	Royaume-Uni	ME *	100%	98,3%	ME *	100%	98,3%		
FundQuest UK Ltd.	Royaume-Uni						S3		
Halting - Fortis Private Equity Fund Management CO. Ltd.	Chine	ME	33,0%	32,4%	ME	33,0%	32,4%		
HFT Investment Management CO Ltd. (Groupe)	Chine	ME	49,0%	48,2%	ME	49,0%	48,2%		
Shinhan BNP Paribas Asset Management CO Ltd.	Rép. de Corée	ME	35,0%	34,4%	ME	35,0%	34,4%		
THEAM	France	IG	100%	98,3%	IG	100%	98,3%		
TKB BNP Paribas Investment Partners Holding BV	Pays-Bas				S2	ME	50,0%	49,1%	

Mouvements de périmètre

Entrées (E) de périmètre

- E1 Franchissement d'un des seuils tels que définis par le Groupe (cf. note 1.b)
- E2 Création d'entité
- E3 Acquisition, prise de contrôle ou d'influence notable

Sorties (S) de périmètre

- S1 Cessation d'activité (dont dissolution, liquidation)
- S2 Cession hors Groupe, perte de contrôle ou perte d'influence notable
- S3 Entités déconsolidées car devenues inférieures aux seuils définis par le Groupe (cf. note 1.b)
- S4 Fusion absorption, Transmission Universelle du Patrimoine

Variations (V) de taux

- V1 Acquisition complémentaire
- V2 Cession partielle
- V3 Dilution
- V4 Relution

8.k HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Au titre de l'exercice 2015	Deloitte		PricewaterhouseCoopers Audit		Mazars		TOTAL	
Montant hors taxe, en milliers d'euros	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés dont								
- Emetteur	3 254	16%	5 000	22%	1 957	19%	10 211	19%
- Filiales consolidées	10 727	54%	10 036	44%	7 785	76%	28 548	53%
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes dont								
- Emetteur	2 324	12%	2 119	9%	246	2%	4 689	9%
- Filiales consolidées	2 211	11%	4 882	21%	214	2%	7 307	14%
Total audit	18 516	93%	22 037	96%	10 202	99%	50 755	95%
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales consolidées par intégration globale								
Juridiques, fiscales, sociales	29	0%	96	0%	2	0%	127	0%
Autres	1 376	7%	1 006	4%	65	1%	2 447	5%
Total autres prestations	1 405	7%	1 102	4%	67	1%	2 574	5%
TOTAL HONORAIRES	19 921	100%	23 139	100%	10 269	100%	53 329	100%

Au titre de l'exercice 2014	Deloitte		PricewaterhouseCoopers Audit		Mazars		TOTAL	
Montant hors taxe, en milliers d'euros	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés dont								
- Emetteur	2 903	17%	4 584	21%	1 751	17%	9 238	19%
- Filiales consolidées	9 195	56%	8 934	42%	7 684	78%	25 813	53%
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes dont								
- Emetteur	359	2%	1 973	9%	13	0%	2 345	5%
- Filiales consolidées	2 245	13%	4 684	21%	505	5%	7 434	15%
Total audit	14 702	88%	20 175	93%	9 953	100%	44 830	92%
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales consolidées par intégration globale								
Juridiques, fiscales, sociales		0%	262	1%	31	0%	293	1%
Autres	2 082	12%	1 377	6%	46	0%	3 505	7%
Total autres prestations	2 082	12%	1 639	7%	77	0%	3 798	8%
TOTAL HONORAIRES	16 784	100%	21 814	100%	10 030	100%	48 628	100%

Le montant total des honoraires d'audit versés aux Commissaires aux comptes n'appartenant pas au réseau de l'un de ceux certifiant les comptes consolidés et individuels de BNP Paribas SA, mentionnés dans le tableau ci-dessus, s'élève à 934 milliers d'euros au titre de l'exercice 2015 (1 001 milliers d'euros en 2014).

Les autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux comptes comprennent cette année principalement des missions de revue de la conformité du dispositif de l'entité au regard de dispositions réglementaires, dont l'augmentation est liée aux évolutions sur ce thème et des travaux de revue de la qualité du contrôle interne par rapport à des normes internationales (ex : « ISAE 3402 ») dans le cadre de prestations rendues aux clients, en particulier pour les Métiers Titres et Gestion d'Actifs. Dans une moindre mesure y figurent également des missions liées à la revue des risques et du contrôle interne et des diligences dans le cadre d'opérations financières.